

# 60 millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

*Essai*



## ÉCOUTEURS SANS FIL

Inutile de se ruiner !

*Expertise juridique*

## Bien assuré en trottinette électrique

*Dégustation*

## Bordeaux bio De bonnes surprises



*Enquête*

Sommeil de bébé  
**DES ÉQUIPEMENTS JUGÉS DANGEREUX**

## Écolos, traditionnelles **LES MEILLEURES LESSIVES**



**25 PRODUITS TESTÉS**  
*Essai* Toxicité, efficacité, respect des couleurs, odeurs

## QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



## NOS VALEURS

### INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

### EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, juristes, économistes et documentalistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

### PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

## Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.

## Dans les coulisses de 60



## En direct de l'imprimerie !

Réglage des couleurs de la couverture de notre best of alimentation-santé « Une année de tests et d'enquêtes », actuellement en vente. Ici, l'opérateur règle les rouges afin que le bleu nuit de la couverture ne vire pas au violet.

# 2h30

puis 24 heures après lavage, un jury d'experts a jugé des mauvaises odeurs restées sur les différents linges préalablement imprégnés de sueur et de sébum. Cela s'ajoutant aux tests d'efficacité des lessives.

Des retards de livraison nous ont été signalés, en fin d'année, pour des véhicules électriques Kia e-Niro ou e-Soul. La faute à la politique d'anticipation du management du CO<sub>2</sub> pour 2020 ? Les constructeurs devant vendre un certain quota de véhicules "propres" par an, à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Décaler des livraisons à début 2020 peut apparaître comme un moyen d'y parvenir... À lire sur notre site 60 millions-mag.



### RETROUVEZ-NOUS sur

France Info, Europe 1, France 3, BFM, Cnews...

qui ont repris nos Cactus de la conso. Il suffit de taper « Cactus de la conso 60 millions » dans votre moteur de recherche et, bien sûr, sur notre site 60millions-mag.com



### ALORS, CES COULEURS ?

Après le passage en machine à laver des échantillons de couleurs et de linge blanc, le tout est scruté au spectrophotomètre.



J. DULEY

**SYLVIE METZELARD**  
Rédactrice en chef

## 2020, année propre ?

**I**l y a quelques mois, nous mettions au point le Ménag'Score, un système de notation permettant aux consommateurs de comprendre, en un coup d'œil, le niveau de toxicité potentielle d'un produit. Ce, tant pour la santé humaine que pour l'environnement. Allant de A à E et sur un fond de couleur passant du vert au rouge, nous l'utilisons désormais dans toutes nos études. Pour la première fois, ce mois-ci, notre Ménag'Score se greffe à des tests d'efficacité. Comme vous le dites et nous l'écrivez souvent, c'est bien de savoir qu'un produit est sûr, c'est encore mieux d'être certain qu'il est sûr et efficace. Autant qu'il est appréciable de savoir qu'un produit efficace peut poser problème...

Se jeter dans le grand bain avec notre traditionnel test de lessives nous a semblé opportun. Les 25 produits que nous avons testés sont ainsi passés à la moulinette des tests d'efficacité de lavage ; du respect du linge et des couleurs, de l'action sur les mauvaises odeurs (une première aussi) et du

**C'est bien qu'un produit soit sûr ; c'est encore mieux s'il est efficace. Autant qu'il est appréciable de savoir que celui-ci peut poser problème.**

Ménag'Score. Verdict : nos lessives ne sont pas propres sur toute la ligne et certaines ont été pénalisées alors qu'elles affichaient pourtant de bonnes performances de lavage, car elles présentaient des substances nocives.

Bonne nouvelle, les lessives plus "vertes" s'en sortent bien au global. Ce qui tend à prouver que les industriels peuvent mieux faire sans entacher leur réputation d'efficacité.

La marge de progression existe ! En décembre dernier, l'association regroupant les professionnels de la détergence (Afise) ont promis, pour 2020, une meilleure information des consommateurs pour leur « permettre d'acheter en toute confiance ». S'ils en profitent pour réviser, en même temps, certaines compositions, nous on dit banco ! •



**RESTONS  
CONNECTÉS !**



**60millions-mag.com**

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien,
- Un forum pour vous exprimer,
- Les rappels de produits à connaître.



**/60millions  
deconsommateurs**

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



**@60millions**

Le fil du consommateur averti.

**@alerte\_rappel60**

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.



**MENSUEL ÉDITÉ  
PAR L'INSTITUT  
NATIONAL DE LA  
CONSOMMATION**  
(Établissement public  
à caractère industriel  
et commercial)  
18, rue Tiphaïne,  
75732 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 45 66 20 20  
www.inc-conso.fr

**Directeur de la publication :**  
Philippe Laval  
**Rédactrice en chef :**  
Sylvie Metzelard  
**Rédactrice en chef déléguée  
(hors-série) :** Adeline Trégouët  
**Rédacteur en chef adjoint (mensuel) :**  
Benjamin Douriez  
**Rédactrice en chef adjointe (hors-série) :**  
Christelle Pangrazzi  
**Directrice artistique :**  
Véronique Touraille-Sfeir  
**Secrétaire générale  
de la rédaction :** Martine Fédor  
**Rédaction**  
**CHEFS DE RUBRIQUE :**  
Patricia Chairopoulos, Adrian de San  
Isidoro, Fanny Guibert, Fabienne Loiseau,  
Lionel Maugain, Florent Pommier,  
Adélaïde Robert

**SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :**  
Bertrand Loiseaux et Jocelyne Vandelllos  
(premiers secrétaires de rédaction),  
Mireille Fenwick  
**MAQUETTE :**  
Valérie Lefebvre  
(première rédactrice graphiste),  
Guillaume Steudler  
**RESPONSABLE PHOTO :**  
Céline Deroëux  
**SITE INTERNET :**  
[www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)  
Fabienne Loiseau (coordinatrice),  
Nina Schretr (rédactrice),  
Matthieu Crocq (éditeur Web),  
Brigitte Glass (relations avec  
les internautes) [redactionweb@inc60.fr](mailto:redactionweb@inc60.fr)  
**Diffusion :**  
William Tétrel (responsable),  
Gilles Tailliandier (adjoint),  
Valérie Proust (assistante)

**Relations presse :**  
Anne-Juliette Reissier-Algrain,  
Tél. : 01 45 66 20 35  
**Chef du centre d'essais comparatifs :**  
Christian de Thuin  
**Chef du service juridique, économique  
et de la documentation :**  
Patricia Foucher  
**Contact dépositaires, diffuseurs  
et réassorts :** Promévente,  
Tél. : 01 42 36 80 84  
**Service abonnements :**  
4, route de Mouchy, 60438 Noailles Cedex  
Tél. : 01 55 56 70 40  
**TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS**  
11 numéros mensuels + Spécial Impôts :  
46 € ; étranger : 59,50 €  
11 mensuels + Spécial Impôts +  
7 hors-séries : 78 € ; étranger : 103 €

**Photogravure :** Key Graphic  
**Impression :** groupe Maury  
**Imprimé sur papier :** Leipa Lux  
  
  
  
Origine du papier : Schwedt/Oder,  
Allemagne  
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées  
Certification : PEFC - Eutrophisation :  
0,08 kg/tonne  
Distribué par : Presstalis  
Dépôt légal : janvier 2020  
Commission paritaire : 0922 K 89330  
ISSN : 1267-8066  
*Ce numéro comporte un encart  
d'abonnement sur une partie du tirage.*

# Un ouvrage EXCEPTIONNEL, sans équivalent pour les PARTICULARS

60  
millions  
de consommateurs



39,90 €  
seulement

Achetez-le  
en priorité !

> Les problèmes de la vie courante,  
> les difficultés juridiques,  
> la défense de vos intérêts et de vos droits  
sont les domaines de compétence reconnus  
de *60 Millions de consommateurs* comme  
des *Éditions Francis Lefebvre*.

En s'associant, ces deux grands  
spécialistes proposent pour la sixième  
année consécutive un ouvrage pointu  
et à la portée du grand public.

Cette 6<sup>e</sup> coédition aborde de nouveaux  
thèmes : nouvelle procédure de divorce,  
dispositif d'encadrement des loyers,  
ouverture du droit au chômage...

## BON DE COMMANDE

J'indique mes coordonnées :

Mme  M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....

La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GU, sous la responsabilité de l'Institut National de la consommation (INC), éditeur de *60 Millions de consommateurs*, situé au 18, rue Tiphaine à Paris 75015, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

À compléter et à renvoyer dans une enveloppe non affranchie à :  
*60 Millions de consommateurs* - Service Abonnements  
Autorisation 73405 - 60439 Noailles Cedex

### EXCLUSIF

AME GVD2020

OUI, je souhaite bénéficier de votre OFFRE EXCLUSIVE  
pour commander un exemplaire du guide pratique  
***Vos Droits au quotidien ÉDITION 2020***.

Cet ouvrage de 1 800 pages est coédité par les *Éditions Francis Lefebvre* et *60 Millions de consommateurs*.

#### Ci-joint mon règlement de 46,90 €

(ouvrage : 39,90 € + frais de livraison

France métropolitaine : 7 €) par :

chèque bancaire à l'ordre  
de *60 Millions de consommateurs*

CB

N° de carte .....

Date d'expiration .....

Date et signature obligatoires

Je recevrai l'ouvrage sous un délai de 2 semaines à réception  
de mon bon de commande. Je dispose d'un droit de rétractation de 14 jours  
(frais de retour à ma charge).

Offre valable jusqu'au 31/07/2020

60  
millions  
de consommateurs



# SOMMAIRE

N° 556 / FÉVRIER 2020

## DIRE / RÉAGIR / REVENIR

<b>Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation</b>	p.6
Pollution plastique : une lutte trop lente	p.7
Pesticides : du bon et du moins bon	p.8
Ikea fait-il aussi du service en kit ?	p.9

## À la une

### Lessives

Pas propres sur toute la ligne	p.10
Elles lavent blanc, mais pas très écolo	p.12
Protection des textiles : huit conseils pour mieux laver son linge	p.16

## ALIMENTATION & SANTÉ

<b>Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté</b>	p.18
<b>Dégustation</b>	
Rouges et blancs se mettent au vert	p.21
<b>Enquête</b>	
Épicerie : la mite alimentaire, bête noire du vrac ?	p.28
<b>Zoom</b>	
Maladie du "foie gras" : de la malbouffe à la cirrhose	p.31
<b>Enquête</b>	
Risques, avantages : additifs alimentaires, quelle cuisine !	p.32

## ÉQUIPEMENT & LOISIRS

<b>Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs</b>	p.36
<b>Essai</b>	
Écouteurs sans fil : il n'y a pas que les AirPods	p.39
<b>Enquête</b>	
Smartphones : des ondes pas toujours positives	p.44
<b>Pratique</b>	
Sports d'hiver : quel avenir pour le ski ?	p.49
<b>Enquête</b>	
Sommeil du bébé : confort ou sécurité, faut-il choisir ?	p.50

## ARGENT & LOGEMENT

<b>Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur</b>	p.56
<b>À la réflexion</b>	
Le prix à la tête du client, jusqu'où ?	p.60
<b>Expertise juridique</b>	
Trottinettes électriques : rouler avec assurance	p.62
<b>Coaching droit</b>	
« Ma commande est en retard, je veux être livrée. »	p.68



**Courriers, courriels,**  
Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses

p.70

### La flèche de Madame 60

La pension complète, ça vient ?

p.74

### 60 secondes pour retenir l'essentiel

p.75

RETROUVEZ NOS VINS BIO LE 3 FÉVRIER 2020 DANS



Présentée par MAYA LAUQUÉ et THOMAS ISLE du lundi au vendredi à 11 h 45 en direct sur **france.5**

Vous voulez vous abonner : [voir page 67](#)

Vous recherchez un article ou un ancien numéro :  
[voir pages 54 et 55](#)  
ou  
[www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

Le programme des émissions Consomag diffusées sur France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô : [voir page 27](#)

# DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

par P. CHAIROPOULOS, B. DOURIEZ, F. GUIBERT, L. MAUGAIN, F. POMMIER, A. ROBERT, N. SCHRETR

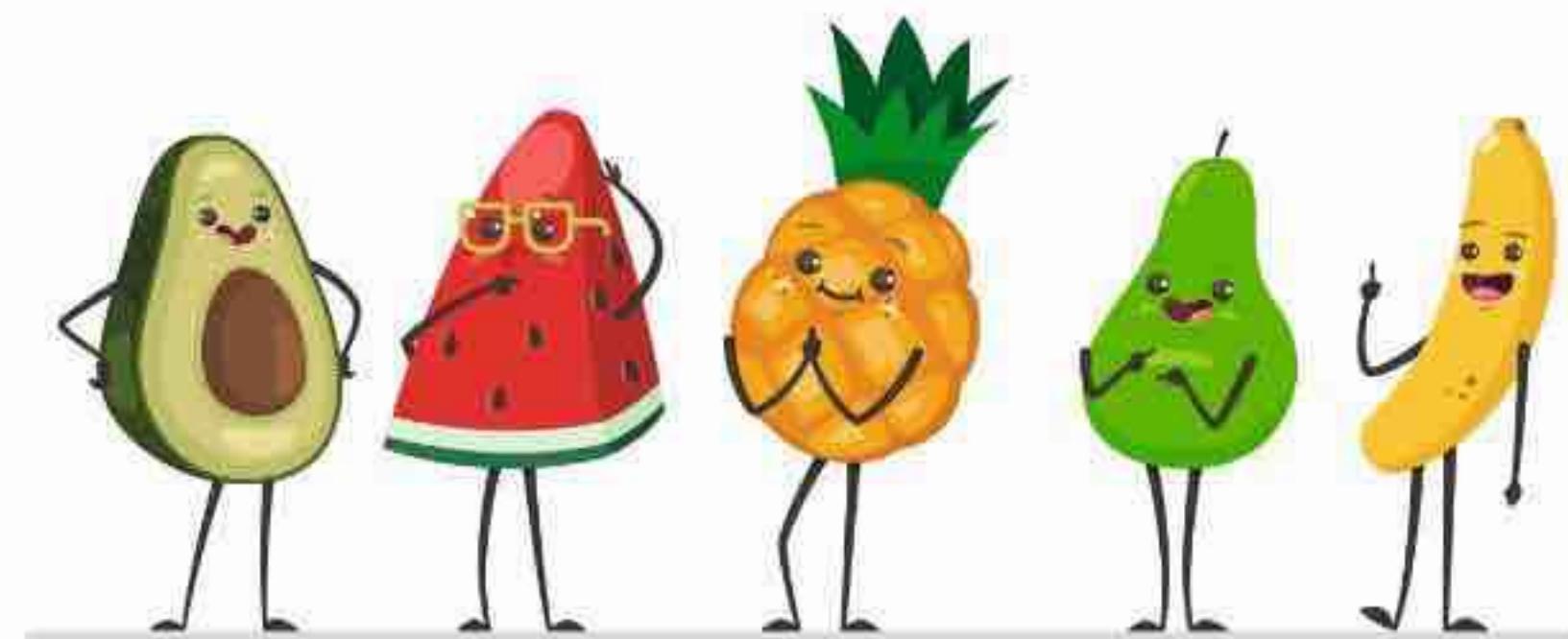
*Il serait temps*

## Bientôt de vrais contrôles auto ?

**F**in 2015, dans la foulée du « dieselgate », la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont réalisé des contrôles sur des voitures déjà en circulation. Comme on pouvait s'en douter, les Volkswagen n'étaient pas les seules à avoir des émissions polluantes excessives. En France, ces contrôles ont conduit à l'ouverture de procédures pour tromperie contre Volkswagen, Renault, Fiat et Peugeot-Citroën. On attend avec impatience leur aboutissement.

Les tests sur des véhicules déjà sur le marché se sont révélés décisifs et ils devaient être renouvelés tous les ans. Cela n'a pas été le cas mais la Commission européenne a heureusement décidé de les rendre obligatoires à partir de septembre prochain.

La France n'a donc plus le choix et elle s'est attelée à la mise en place d'un « service de surveillance du marché des véhicules à moteurs » avec un budget de 5 millions d'euros en 2020. Les résultats seront, en principe, rendus publics. •



## Ça perdure Tromperies sur les étals de fruits et légumes

**C**omme chaque année, la Répression des fraudes (DGCCRF) a enquêté sur les fruits et légumes frais. La situation ne s'arrange pas vraiment. Sur 8 727 établissements contrôlés (75 % de commerces de détail), plus de la moitié ont été verbalisés. En cause : de nombreux « défauts » d'étiquetage. Ainsi, en Occitanie, 150 tonnes de kiwis bio achetées en Italie étaient revendues avec la mention « origine France » ; en Bretagne, des tomates cerises et des tomates rondes de différentes origines étaient étiquetées françaises, etc. L'administration a aussi épingle des vendeurs ambulants mettant en avant une fausse activité de producteur. •

## *Pas touche, les enfants !* Perles d'eau : attention, danger !

Les autorités ont recensé des accidents sérieux et même un décès d'enfant faisant suite à l'ingestion de perles ou billes d'eau. Utilisées pour caler et hydrater les plantes coupées, ces billes d'hydrogel rencontrent un succès croissant. Mais leur petite taille et leurs couleurs vives les rendent attractives pour les enfants. Ingérées, ces billes peuvent augmenter considérablement de volume quelques heures après... et générer une occlusion intestinale potentiellement mortelle. Elles présentent aussi un risque d'étouffement. •





## Pollution plastique Une lutte trop lente

**Bouteilles et sacs en plastique en décomposition dans les océans, microbilles dans les estomacs de poissons... Pour éviter ce désastre, plusieurs mesures d'interdiction sont prévues.**

**P**our lutter contre la pollution plastique, de nouvelles mesures contraignantes sont programmées. Une directive européenne donne un nouveau cadre, dès cette année, et un projet de loi annonce des changements. Les industriels doivent s'adapter. Les consommateurs aussi !

### C'EST ACTÉ !

Dans le cadre de la directive européenne, la France interdit la vente de produits à usage unique comme les cotons-tiges en plastique de façon anticipée depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Restaurants et cantines doivent aussi retirer cette année les "touillettes", pailles, couverts, assiettes et gobelets en plastique, ainsi que les boîtes en polystyrène de type de celles utilisées pour les kebabs.

En 2021, ces produits devront avoir été retirés de la vente dans les grandes surfaces. Autant apprendre à s'en passer dès maintenant : réhabilitez assiettes et gobelets réutilisables (ou compostables), adoptez les

pailles comestibles (ou en papier), les couverts et touillettes en bois.

### C'EST EN DISCUSSION

Le projet de loi anti-gaspillage, adopté par l'Assemblée nationale mais pas encore voté définitivement, entend doper la vente en vrac à partir de 2021. (Re)prenons l'habitude d'emporter nos sacs réutilisables et d'utiliser les sacs papier mis à disposition... À partir de 2022, la loi devrait interdire la distribution gratuite de bouteilles en plastique et obliger entreprises et administrations à s'équiper en fontaines à eau (du robinet). En 2023, les fast-foods devraient mettre de la vaisselle réutilisable à disposition pour les repas pris sur place.

### C'EST ILLUSOIRE

Fin de tous les emballages et flacons plastique à usage unique en 2040, 100 % des plastiques recyclés en 2025... Ces objectifs fixés par le projet de loi sont inatteignables en l'état, vu l'absence de sanctions prévues par le texte. ● F.P.

## Dans le collimateur Dur, dur avec les médecines douces !

La Répression des fraudes (DGCCRF) a enquêté sur la loyauté des pratiques de médecines non conventionnelles (naturopathie, aromathérapie, hypnose, acupuncture,...). Résultat, 68 % des 675 praticiens contrôlés présentaient au moins un manquement. Absence d'affichage des prix, étiquetage de produits incomplet... la DGCCRF met cela sur le compte d'une méconnaissance générale de la réglementation. Mais l'enquête constate aussi des allégations santé injustifiées. Elle relève « une imagination (...) particulièrement développée » en matière de qualification, avec une dizaine de cas potentiels d'exercice illégal de la médecine. Enfin, elle pointe les liens d'intérêts associant les professionnels, les organismes de formation et les entreprises commercialisant les produits associés à l'exercice. ●



## Ça vous est arrivé Le rouleau la pousse à bout

À court de papier toilette, Anaïs se rend dans son Carrefour City. « Par conviction, et aussi parce que nous sommes des peaux sensibles, plutôt "allergiques" aux parfums inutiles, je scrute les étiquettes pour ne pas tomber par mégarde sur du papier parfumé. » Elle fait bien : des cas de dermatoses et prurits anaux sont liés à des allergies à du papier hygiénique parfumé. Son choix se porte sur le papier Carrefour Confort, FCS Forests for all forever, 100 % pure cellulose. Mais, à l'ouverture, un parfum émane de ses douze rouleaux blancs. « A-t-on encore le droit de ne pas vouloir s'essuyer avec des substances parfumées sans en être clairement informés ? », s'insurge-t-elle. Carrefour se défend d'en user sur ce modèle mais confirme que cette mention n'est, curieusement, pas obligatoire. ●

**Fin de l'entente****Gros pépin dans la compote**

Après la lessive, les produits d'entretien, la farine, les produits laitiers, l'Autorité de la concurrence a démantelé un cartel de la compote. En 2010, les fabricants - Materne, Andros, Charles Faraud, Coroos, notamment - se sont mis d'accord pour appliquer un plan d'augmentation des prix des compotes fabriquées pour les marques de distributeurs et la restauration collective. L'un d'entre eux, Coroos, a fini par lâcher le morceau à l'Autorité de la concurrence en 2014, ce qui lui vaut d'être exempté de la sanction. Les autres ont écopé de 58,3 millions d'amendes au total. On ignore le montant du préjudice pour le consommateur, au final. •

**Décevant****Le monopole des constructeurs auto continue**

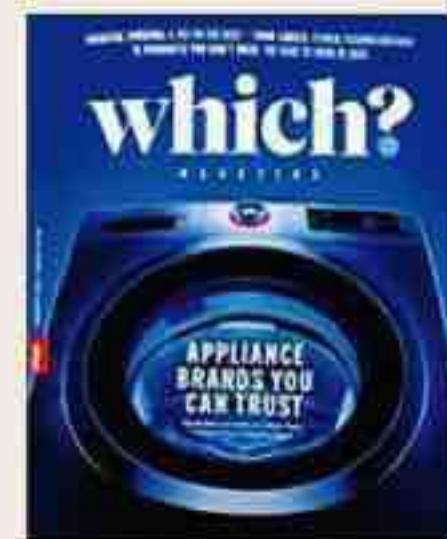
Le Conseil constitutionnel a censuré, fin décembre, l'article de la loi d'orientation sur les mobilités qui prévoyait la fin du monopole des constructeurs sur la plupart des pièces de carrosserie. Le Conseil a estimé que cette mesure n'avait pas sa place dans cette loi, car sans lien avec ses dispositions initiales. On espère que le gouvernement ne tardera pas, comme il l'a annoncé, à inclure l'article dans une autre loi. Attendue depuis longtemps, l'ouverture à la concurrence devrait permettre de faire baisser le prix des pièces détachées automobiles. •

**Kiosque International****ÉTATS-UNIS**  
**De l'art de se plaindre**

Poster un message sur Facebook serait plus efficace qu'appeler le service clients pour se plaindre d'une entreprise ? C'est ce que suggère *Consumer Reports*. Le caractère public des témoignages incite les "accusés" à réagir vite... surtout si vous êtes influent(e) ! Quand Kim Kardashian se plaint d'un restaurant sur Twitter en mai dernier, elle reçoit une réponse... 24 minutes plus tard ! JANVIER 2020

**ALLEMAGNE**  
**Allégé, à quel prix ?**

Pour moins de gras et de sucres, cherchez le bleu ciel ! La quasi-totalité des produits allégés adoptent cette couleur aérienne, ironise *Test* qui a décrypté la composition de 77 produits. Or, la réduction en graisses ou en sucres se fait au prix de l'ajout d'édulcorants controversés, ou de nombreux additifs. Et certains n'apportent pas beaucoup moins de calories que des équivalents non allégés. JANVIER 2020

**ROYAUME-UNI**  
**Mieux vaut être riche et bien portant...**

En Angleterre, l'an passé, les hôpitaux ont encaissé 254 millions de livres rien qu'en frais de parking. Les patients, mais aussi le personnel des établissements aident ainsi à remplir les coffres d'un système de santé (NHS) bien mal en point, analyse *Which?*. Les hôpitaux anglais les plus gourmands facturent 3,5 à 4 livres (4 à 4,70 €) de l'heure. JANVIER 2020

**Pesticides****Sur le front de l'environnement, du bon et du moins bon**

Dans la série des pesticides, les annonces fusent de toute part. Une bonne nouvelle d'abord : le chlorpyrifos, insecticide reconnu nocif pour le cerveau des fœtus et des jeunes enfants, est interdit à partir du 31 janvier dans toute l'Europe. Largement utilisé durant plus de cinquante-cinq ans, il avait été banni récemment de neuf pays membres : la France, elle, l'avait restreint depuis 2016 aux seules semences d'épinards. Déception, en revanche, pour les associations de défense environ-

nementale : notre gouvernement a tranché sur l'épandage des pesticides et fixé les distances minimales à cinq mètres pour les cultures basses et dix mètres pour les cultures hautes (arboriculture, viticulture, etc.). Elles peuvent être ramenées respectivement à trois et cinq mètres sous certaines conditions. Dommage que les résultats de la consultation publique pour connaître les attentes des citoyens sur l'épandage, lancée début octobre, n'aient toujours pas été rendus publics... •

# Livraison à domicile Ikea fait-il aussi du service en kit ?

## Le constat

**Le service de livraison à domicile d'Ikea est de plus en plus sollicité.**

## Le problème

**Certaines commandes sont incomplètes ou indéfiniment reportées.**

## La conséquence

**Des clients excédés demandent le remboursement.**

**M**algré quatre rendez-vous pris, Audrey, Parisienne de 33 ans, n'a jamais reçu sa commande de meubles Ikea facturés 211 €. « Les livreurs ne sont venus à aucun des créneaux réservés, que ce soit 7 heures-10 heures ou 18 heures-21 heures, raconte la trentenaire. À chaque fois, j'ai été mise devant le fait accompli de leur absence, sans que la société ne m'envoie de message pour me prévenir d'une quelconque annulation. En revanche, après chaque lapin posé, Ikea m'a systématiquement envoyé un texto doublé d'un mail m'imposant une nouvelle date de livraison. »

### UNE DEMI-JOURNÉE DE CONGÉ POSÉE... ET LE CANAPÉ N'EST PAS LIVRÉ

Comme la commande est urgente, Audrey accepte de se rendre disponible. Mais au bout de quatre tentatives, elle finit par jeter l'éponge et demande un remboursement. Elle l'obtiendra un mois après avoir fait ses achats.

Cette jeune femme est loin d'être la seule à avoir rencontré des déboires avec le service de livraison du géant suédois de l'ameublement.

Rendez-vous reportés plusieurs fois, objets manquants à la réception des colis... Sur la Toile, des dizaines d'internautes mécontents dénoncent une mauvaise gestion des commandes. « Quand on achète un canapé et de la vaisselle mais qu'on reçoit seulement des assiettes, c'est un peu la douche froide », témoigne Garance, 43 ans.

Une déception accrue lorsqu'on a posé une demi-journée de congé pour réceptionner son mobilier... Contactée, la marque s'excuse pour les désagréments subis par ses clients. Et invoque une « constante augmentation du nombre de livraisons à domicile ces deux dernières années » pour justifier, en partie, les dysfonctionnements de son service. Elle indique aussi travailler avec au moins un livreur différent par région. Une politique de sous-traitance susceptible de multiplier les couacs, puisque le niveau de prestation peut varier d'une société à l'autre. « Un livreur m'a, par exemple, confié que certains confrères préféraient annuler une commande s'il y avait trop d'étages à monter », illustre Julien Garcia, un client déçu d'Ikea qui a peiné pour se faire apporter ses achats au 8<sup>e</sup> étage.

### PREMIÈRE ÉTAPE : ADRESSER UNE MISE EN DEMEURE

Si vous n'êtes pas livré trente jours après la commande, vous pouvez, dans un courrier recommandé envoyé au service clients de la marque, mettre en demeure le professionnel de fournir le service promis

dans un délai supplémentaire fixé par vos soins. Une première étape nécessaire pour pouvoir, ensuite, demander le remboursement. Si le commerçant ne s'exécute pas, la loi vous donne alors la possibilité de demander la résolution du contrat. Après réception du courrier, le professionnel doit vous rembourser dans les quatorze jours. • ADRIAN DE SAN ISIDORO



**CE QUE DIT LA LOI**  
Selon l'article L. 216-2 du code de la consommation, vous n'êtes pas obligé d'accepter indéfiniment le report de la date de livraison : vous avez le droit de demander l'annulation du contrat après mise en demeure du vendeur.

Choisir une lessive semble toujours plus complexe. Avec le nombre de références en rayon, il y a de quoi y perdre son latin, d'autant plus que des considérations écologiques viennent s'ajouter aux critères de performances...



# À LA UNE Lessives Pas propres sur toute la ligne

**N**ous effectuons 230 cycles de lave-linge par ménage et par an, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Cela représente un peu plus de quatre par semaine. Un nombre moyen : les familles les plus nombreuses peuvent faire tourner leur machine quotidiennement. Ainsi, toujours selon l'Ademe, un ménage achète en moyenne 40 kg de lessive par an.

## LES CAPSULES ONT PLUTÔT LA COTE

Dans les chariots des consommateurs, la lessive en poudre a été quelque peu supplantée ces dernières années par les produits sous forme liquide et en dosettes. Les bidons représentent aujourd'hui 60 % des ventes, les capsules 25 %. Et ces dernières progressent : selon IRI, entreprise d'analyses de données, elles ont augmenté de 11 % (en nombre

d'unités vendues) entre 2018 et 2019. Les lessives liquides classiques ont, elles aussi, progressé (+3,8 %), quand les ventes de produits en poudre reculaient (-2,4 %).

La facilité d'usage des capsules, tant vantée par la publicité, explique sans aucun doute leur succès. Plus besoin de doser, plus de liquide qui bave sur le bidon. Il suffit de déposer directement une unité dans le tambour du lave-linge. Cet argument pratique fait donc mouche. Il ajoute cependant un élément supplémentaire au casse-tête que représente le choix d'une lessive.

Avouons qu'il y a de quoi se perdre face aux linéaires interminables des supermarchés et des hypers, où les références se comptent par dizaines, voire par centaines. La première question à se poser concerne généralement l'efficacité. Quels sont les produits les plus performants en matière de nettoyage ?

Un ménage achète en moyenne 40 kg de lessive par an.

Les lessives sous forme liquide ou les dosettes ? Au sein de chacune de ces familles, quelles sont les références qui éliminent le mieux les taches de graisse, de chocolat, de fruits... ?

## PRENDRE SOIN DU LINGE... ET DE LA PLANÈTE

Si l'efficacité semble le minimum requis, s'y ajoute le respect du linge. Que celui-ci sorte propre de la machine, cela va de soi, mais qu'il ne soit pas abîmé, c'est mieux. Or, à l'usage, les produits lessiviels peuvent plus ou moins griser le blanc, affadir les couleurs et délaver le noir.

À ces considérations pour le linge, s'ajoutent désormais les préoccupations pour notre santé et pour l'environnement. La composition de nombreux produits est loin d'être anodine. Ils contiennent parfois des substances séquestrantes comme l'EDTA, qui est très peu biodégra-



#### Comment nous avons procédé

#### LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Sur les 25 produits, nous avons mené des tests de performances et appliqué le Ménag'Score, notre système d'évaluation des risques pour la santé et l'environnement.

• **L'efficacité de lavage** et le degré de blancheur du linge sont évalués après 6 lavages mettant en œuvre 15 types de salissures standardisées



et 4 matières de tissu. Les résultats sont mesurés à l'aide d'un photomètre.

• **L'affaiblissement des couleurs** est jaugé avec 3 séries de tissu après 25 lavages. Les écarts de teintes sont mesurés à l'aide d'un spectromètre.

• **La persistance d'odeurs** est évaluée par un panel de 10 experts.

• **Le Ménag'Score** est établi d'après l'expertise de la liste exhaustive des ingrédients, obtenue auprès des fabricants et confrontée aux infos présentes sur leur site Internet, sur les étiquettes et sur la fiche de données de sécurité du produit.

dable, des azurants optiques également faiblement biodégradables, ou encore des conservateurs de la famille des isothiazolinones qui présentent un important potentiel allergisant, tout comme de nombreux parfums...

#### LE MÉNAG'SCORE FAIT DU MÉNAGE

Pour éclairer vos choix, nous avons pris en compte toutes ces préoccupations. Nous nous sommes concentrés sur les deux types de produits les plus utilisés, à savoir les lessives liquides et les capsules. Nous avons sélectionné un échantillon de 15 références des premières et de 10 des secondes afin d'évaluer leur efficacité de lavage et leur respect du linge par des tests poussés. Et afin de répondre aux problématiques sanitaires et

environnementales, nous avons appliqué notre Ménag'Score. Il s'agit d'un système de notation des risques potentiels mis au point par nos ingénieurs, et que nous avons déjà utilisé pour l'évaluation des produits ménagers (n° 551, septembre 2019).

C'est donc la deuxième fois que nous l'appliquons, et vous constaterez que la prise en compte des risques sani-

taires et environnementaux a un impact sur l'ordre du classement des produits. En mettant dans la balance la toxicité de leur composition, certains ont été rétrogradés, parfois même déclassés. Cela peut être un signal fort que nous envoyons aux fabricants : visez la performance, mais épargnez notre santé et notre planète. •

# Elles lavent blanc mais pas très écolo

Nous avons testé 15 lessives liquides et 10 en capsules et évalué, grâce au Ménag'Score, leur potentiel de nuisance sur notre santé et l'environnement. Nous avons vu rouge quand ce n'était pas vert.

**L**es deux formes de produits les plus vendus sont les lessives liquides classiques et celles en capsules, dont l'enveloppe est un film soluble dans l'eau. Ces dernières sont plus pratiques que les premières. Mais sont-elles plus performantes ? Nous les avons toutes évaluées à l'aune des mêmes protocoles de tests. Puis nous avons étudié leur composition complète, pas toujours aisée à obtenir puisque l'étiquette n'indique qu'un nombre limité d'ingrédients. Les surprises sont au rendez-vous. Et pas forcément des meilleures.

## LES CAPSULES PLUS EFFICACES

Aux tests d'efficacité de lavage, les lessives en capsules s'avèrent globalement plus performantes à 40 °C que celles en bidon. Toutefois, deux de ces dernières, Dash et Le Chat, s'en sont mieux sorties que les capsules.

► **Les salissures grasses** n'ont posé de problèmes qu'aux lessives liquides L'Arbre vert et Eco planet. Toutes les autres références s'en sont sorties correctement, face aux taches d'huile minérale, de maquillage et de graisse de hamburgers. Les plus performantes (décrochant un "très bon") sont deux lessives liquides – Dash et Le Chat – et cinq parmi les capsules : Ariel, Dash, X-tra et deux marques de distributeurs, Formil (Lidl) et Epsil (E.Leclerc). À savoir : les produits porteurs d'un label écolo-gique n'ont été jugés

qu'acceptables (Rainett, Briochin) ou insuffisants (L'Arbre vert en bidon). Seule Skip, bénéficiant de l'Ecolabel, décroche un "bon".

► **Pour les salissures enzymatiques** – c'est-à-dire de chocolat, de boue et d'herbe, de sang, de purée de carottes, de sébum, d'amidon de riz, de



Les résultats de notre essai

## Doses ou capsules

+++	Très bon 20 à 17
++	Bon 16,5 à 13
+	Acceptable 12,5 à 10
●	Insuffisant 9,5 à 7
●●	Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

• Label	-
• Prix indicatif de la boîte	10,35 €
• Nombre de doses par boîte	40
• Coût d'un lavage (centimes d'euro)	26
<b>Efficacité de lavage (35 %)</b>	<b>+++</b>
• Salissures grasses	+++
• Salissures enzymatiques	+++
• Salissures oxydables	+++
<b>Respect du linge (35 %)</b>	
• Degré de blanc et grisage	++
• Respect des couleurs	+
• Respect du noir	●
<b>Action sur l'odeur de sueur (10 %)</b>	<b>+</b>
<b>Ménag'Score (20 %)</b>	<b>C</b>

### NOTE GLOBALE (100 %)

14/20

(\*) Le fabricant nous a indiqué que l'instruction était en cours pour

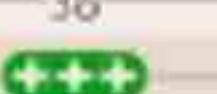
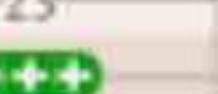
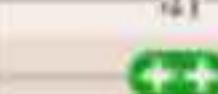
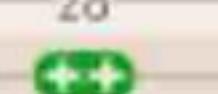
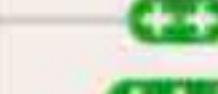
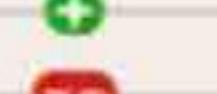
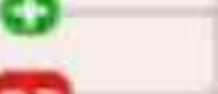
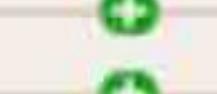
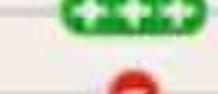
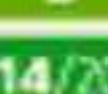
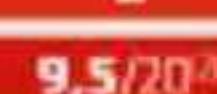
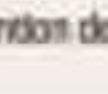
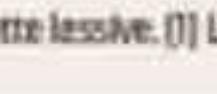
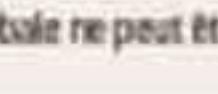
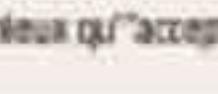
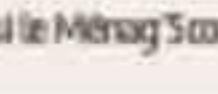
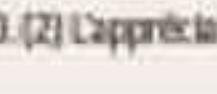
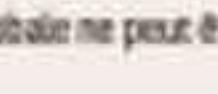
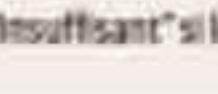
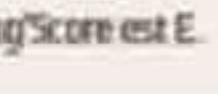
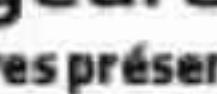
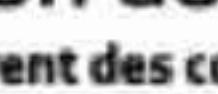
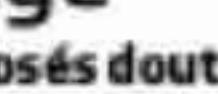
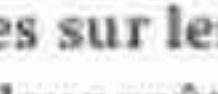
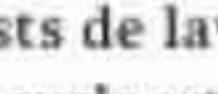
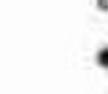
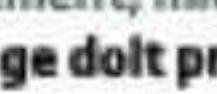
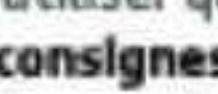
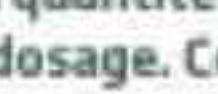
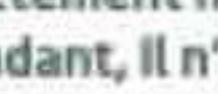
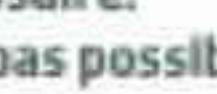
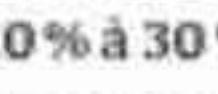
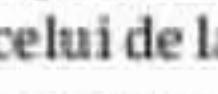
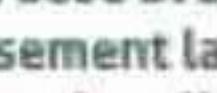
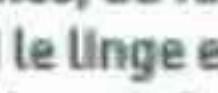
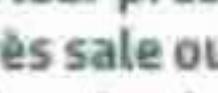
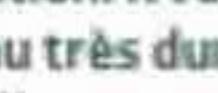
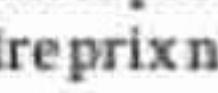
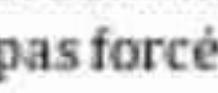
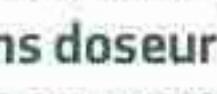
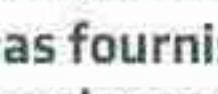
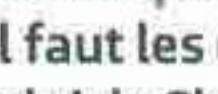
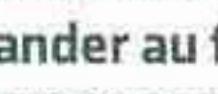
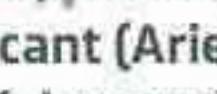
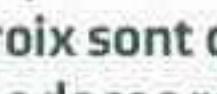
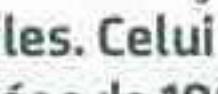
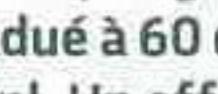
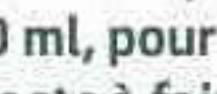
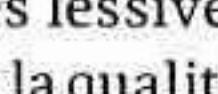
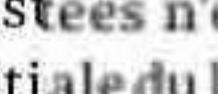
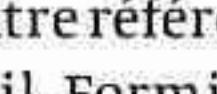
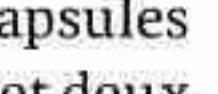
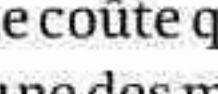
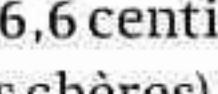
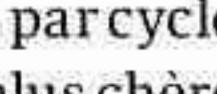
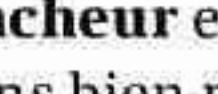
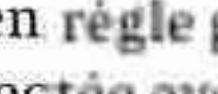
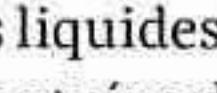
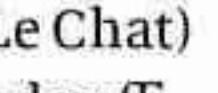
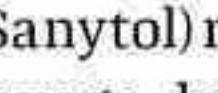
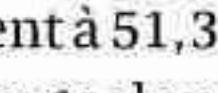
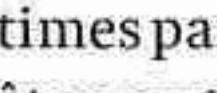
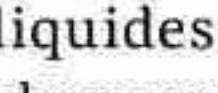
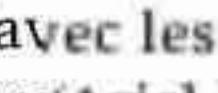
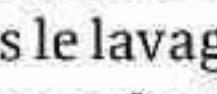
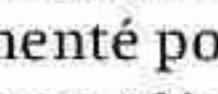
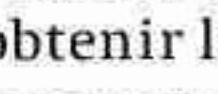
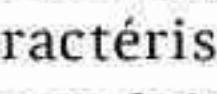
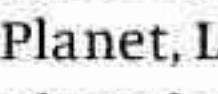
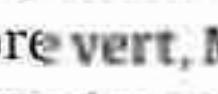
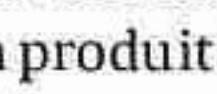
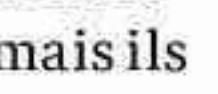
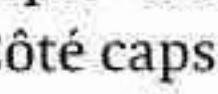
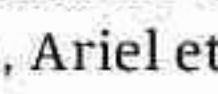
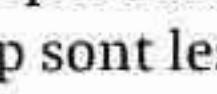
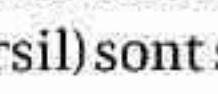
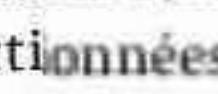
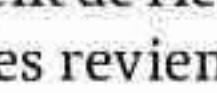
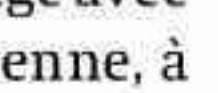
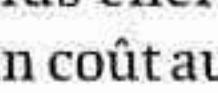
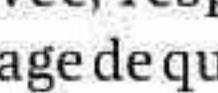
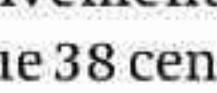
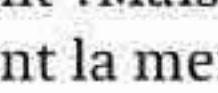
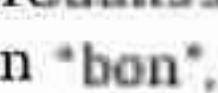
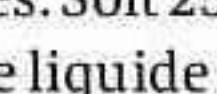
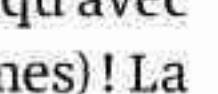
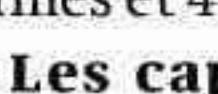
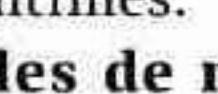
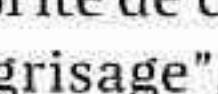
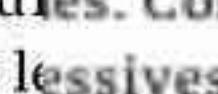
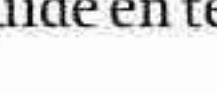
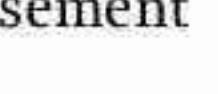
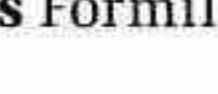
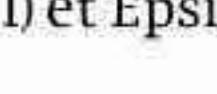
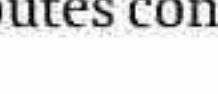
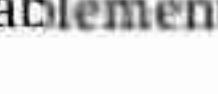
vinaigrette et de banane –, cinq références de chaque type de lessive se sont particulièrement illustrées : Ariel, Epsil, Formil, Skip et X-tra pour les capsules et Ariel, Dash, Le Chat, Skip et Super croix pour les liquides. Globalement, tous les autres produits s'en sortent sur ce type de taches.

► **Parmi les salissures oxydables** (herbe, café, thé, myrtille, sauce tomate, vin rouge et moutarde), les taches de thé ont donné du fil à retordre à toutes les références, mais les autres ont été bien nettoyées. Seule Sanytol est un peu à la peine.

► **L'action sur l'odeur de sueur** est globalement bonne. Une seule marque de capsules (Formil) décroche la mention "très bon" quand cinq lessives liquides l'obtiennent (Dash, Le Chat, Persil, Skip et U). Seules les capsules Skip et Persil sont sanctionnées d'un "insuffisant".



**X-tra**  
Total Duo Caps  
Fraîcheur+

								
<b>Maison verte</b> Lessive hypo-allergénique	<b>Ariel</b> Pods 3 en 1	<b>L'Arbre vert</b> Doses Lessive liquide au savon végétal	<b>Formil</b> [Lidl] Duo power actif	<b>Epsil</b> (E.Leclerc) Perfect bi-doses	<b>Dash</b> Pods 3 en 1	<b>Skip</b> Ultimate power capsules	<b>Omo</b> Capsules 2 en 1 fleurs des tropiques et magnolia	<b>Persil</b> 2 en 1 au savon de Marseille
100% Ecolabel	100% Ecolabel	100% Ecolabel	100% Ecolabel	100% Ecolabel	100% Ecolabel	100% Ecolabel	100% Ecolabel	100% Ecolabel
7,30 €	11,37 €	7,80 €	4,69 €	4,97 €	12,72 €	15,50 €	8,28 €	4,09 €
20	30	22	20	20	47	38	30	20
37	38	35	23	25	27	41	28	20
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
								
						 </		

► **L'affaiblissement des couleurs** est plutôt contenu avec toutes les références. Les meilleures ("très bon") quant à la tenue des couleurs sont Ariel, Brioche, Eco planet, L'Arbre vert et Rainett pour les lessives liquides et seulement Persil pour les capsules.

► **Le tableau est noir** pour ce qui est du respect de cette teinte. La très grande majorité des produits (22 sur 25 !) obtiennent un "insuffisant" ou un "très insuffisant".

## DES SUBSTANCES PAS TOUJOURS SAINES

Les lessives contiennent de nombreux composés chimiques. Certains peuvent s'avérer nocifs pour la santé (allergies, notamment), d'autres pour l'environnement (non-biodégradabilité).

► **Au total, 15 substances parfumantes allergisantes différentes** ont été relevées dans la composition de nos 25 produits. Parmi les lessives liquides, Dash et Persil n'en contiennent pas moins de cinq ; Super croix, quatre ; et Brioche, labellisé Ecocert, trois tout de même – les labels n'excluent pas ces substances. Aucune n'est affichée dans Mir, L'Arbre vert, Eco planet, Leader price, Rainett, Skip et Ariel. Dans les capsules Dash et Skip, on en compte respectivement neuf et huit ! Mais certaines capsules n'en contiennent pas, d'après la liste des ingrédients fournie par le fabricant : Formil, Maison verte, Epsil et L'Arbre vert.

► **Des conservateurs de la famille des thiazolinones**, fortement allergisants, ont été trouvés dans 10 lessives liquides : Super croix, Mir, Le Chat, X-tra, Dash, Leader price (qui contient l'un des plus nocifs pour la santé et l'environnement), U, Skip, Ariel et Persil. Aucune capsule n'en présente. En revanche, les capsules Epsil contiennent du phenoxyéthanol, un autre conservateur suspecté d'être allergisant.

## Les résultats de notre essai

### Lessives liquides

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



	Rainett Lessive liquide concentrée	Skip Essence de la nature	L'Arbre vert Lessive au savon végétal	Eco planet (Carrefour) Lessive liquide au savon végétal
Label	Ecolabel	Ecolabel	(*)	-
Prix indicatif du bidon	5 €	10,60 €	6,99 €	5,95 €
Nombre de doses (calculé) par bidon	30	36	44	40
Coût d'un lavage (centimes d'euro)	17	29	16	15
<b>Efficacité de lavage (35 %)</b>	++	++	++	++
• Salissures grasses	+	++	-	-
• Salissures enzymatiques	++	+++	++	++
• Salissures oxydables	+++	+++	++	++
<b>Respect du linge (35 %)</b>				
• Degré de blanc et grisage	-	++	-	-
• Respect des couleurs	+++	+	+++	+++
• Respect du noir	-	-	-	-
<b>Action sur l'odeur de sueur (10 %)</b>	++	+++	++	+
<b>Ménag'Score (20 %)</b>	B	C	B	B
<b>NOTE GLOBALE (100 %)</b>	14/20	14/20	13/20	13/20

(\*) La lessive achetée pour nos tests ne porte pas l'Ecolabel, le fabricant nous a indiqué que cette référence a obtenu le label entre-temps.

► **Des enzymes référencées** comme irritantes, sensibilisantes, toxiques pour les voies respiratoires et pour les organismes aquatiques figurent dans la composition de 13 de nos 25 références.

## CERTAINS PRODUITS RÉTROGRADÉS

► **Des substances problématiques pour l'environnement**, comme des silicones (diméthicone, notamment) et des composés éthoxylés peu biodégradables, sont également signalées dans quasiment toutes les références – jusqu'à sept dans les lessives liquides Super croix, Le Chat, U et Persil. À noter, la lessive Rainett et

les capsules L'Arbre vert en sont totalement dénuées, d'après les ingrédients déclarés par le fabricant.

► **Le Ménag'Score**, notre outil d'évaluation des risques pour la santé et l'environnement a ainsi sanctionné certains produits. Les capsules Formil et Epsil et les lessives liquides Dash et Le Chat, premières aux tests de performances, ont été rétrogradées en milieu de tableau pour les premières et en queue de peloton pour les secondes en raison d'un Ménag'Score respectif D et E. ●

PASCAL NGUYÊN  
Ingénieurs : NICOLAS TEISSEYRE,  
EMMANUEL CHEVALLIER  
ET BAPTISTE VIERNE

										
<b>Ariel Purclean</b>	<b>Brioche Savon noir</b>	<b>Sanytol Lessive désinfectante</b>	<b>Dash 2 en 1 coquelicot</b>	<b>Le Chat L'Expert</b>	<b>U Lessive liquide au savon de Marseille</b>	<b>Mir Soin lavant pur</b>	<b>Persil L'essentiel au savon de Marseille</b>	<b>Super croix Maroc envoûtant</b>	<b>Leader price Lessive liquide</b>	<b>X-tra Total+ Fraîcheur+</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecocert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11,60 €	11 €	7,05 €	12,70 €	11,50 €	4,30 €	6,50 €	7,10 €	8,30 €	4,85 €	7 €
36	63	14**	35	40	30	16	37	43	40	44
32	16	51	36	29	14	40	19	19	12	16
+++	++	+	+++	+++	++	++	++	+++	++	++
++	+	++	+++	+++	++	++	++	++	+	+
+++	+	+	+++	+++	++	++	++	+++	++	++
+++	++	+	+++	+++	++	++	++	+++	++	++
+++	++	+	+++	+++	++	++	++	+++	++	++
D	C	C	E	E	E	E	E	E	E	E
<b>12,5/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>9,5/20<sup>†</sup></b>	<b>9,5/20<sup>†</sup></b>	<b>9,5/20<sup>†</sup></b>	<b>9,5/20<sup>†</sup></b>	<b>9,5/20<sup>†</sup></b>	<b>9,5/20<sup>†</sup></b>	<b>9,5/20<sup>†</sup></b>	<b>9,5/20<sup>†</sup></b>

<sup>†</sup> Calculé en utilisant la dose nécessaire pour "lavage + désinfection". Pour le lavage seul, le nombre de doses est de 17. (0) L'appréciation globale ne peut être au mieux qu'"insuffisant" si le Ménag'Score est E.

**VERTE ET EFFICACE**



**14/20**  
**Lessive hypoallergénique**  
**Maison verte - 7,30 €**

Ces capsules affichent de belles performances, sauf en matière de respect du noir, comme presque tous les produits de ce type. Légèrement plus chère que la moyenne, cette lessive obtient un bon Ménag'Score, gage de respect de la santé et de l'environnement.

**Le choix de 60**



**14/20**  
**Lessive liquide concentrée**  
**Rainett - 5 €**

Bénéficiant de l'Ecolabel, cette lessive obtient de bonnes performances tout en respectant la santé, l'environnement et le porte-monnaie : son coût à l'usage est l'un des moins élevés. Un bémol sur le respect du blanc et du noir.

**BON RAPPORT PRIX/QUALITÉ/ÉCOLOGIE**

**À retenir**

- La présence de substances nocives pour la santé ou l'environnement a conduit à déclasser certaines lessives affichant de belles performances de lavage.
- Le prix ne reflète pas l'efficacité d'un produit, liquide ou en capsules.
- Les lessives qui respectent le mieux les couleurs sont celles qui obtiennent les moins bons résultats sur la préservation du blanc et du noir. Et inversement.
- Les références écolabellisées s'en sortent bien au niveau global, même si les labels n'interdisent pas certaines substances problématiques.

# Protection des textiles

## Huit conseils pour mieux laver le linge

### Pratique

Quelques conseils simples devraient vous éviter de ressortir du lave-linge des vêtements qui boulochent, s'effilochent, avec des couleurs fanées, des noirs ternes et des blancs jaunis...

#### 1 MISE EN MACHINE : (RE)PRENDRE DE BONNES HABITUDES

En boule, mélangé et tassé dans le tambour ? De mauvaises habitudes à oublier. Pour préserver ses vêtements, quelques gestes simples sont à adopter avant même le lancement d'un programme de lavage.

Ne surchargez pas la machine (le linge serait davantage froissé) et mettez les vêtements à l'envers (sinon, les couleurs ternissent et des traces apparaissent sur le textile), récapitule le site lavermonlinge.com, lancé par le Comité français de l'étiquetage pour l'entretien des textiles (Cofreet), dans sa rubrique « trucs et astuces ».

#### 2 À CHAQUE COULEUR SON PRODUIT

Pour éviter de retrouver des chemises blanches teintées de rose, séparez le linge blanc des couleurs et utilisez un produit adapté à chaque type de textile. « Utilisez de la lessive en poudre pour le blanc, car elle contient des agents de blanchiment et de la lessive liquide, qui n'en contient pas, pour ne pas détériorer le noir et les couleurs », préconise Virginie

d'Enfert, déléguée générale de l'Association française des industries de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle (Afise).

#### 3 GARE AU SURDOSAGE DE LA LESSIVE

Mettre trop de lessive n'est bon ni pour l'environnement ni pour le linge. Or, depuis 2017, précise l'Afise, « de nouvelles lessives plus concentrées ont débarqué dans les supermarchés avec un dosage de 55 ml maximum par lavage au lieu de 75 ml en moyenne auparavant ».

Pour une dose inférieure, la même efficacité est atteinte. Encore récemment, certaines marques ont lancé des formules plus concentrées. Même si ce n'est pas simple (lire notre essai page 13), efforcez-vous de respecter les instructions de dosage indiquées sur l'emballage, tout en adaptant la quantité à la dureté de l'eau dans votre région : une eau douce permet de réduire la dose.



## 4 NE PAS OUBLIER LA DURÉE DU CYCLE

« Plus le programme est long, plus le lavage sera doux et préservera le linge et la machine », indique Pascale Florant, du Cofreet. En effet, une action mécanique du tambour ou des mains trop rapide ou énergique aurait tendance à malmener les tissus. Pour la laine et le cachemire, priviliez le programme adéquat, plus court, et en cas de lavage à la main, évitez de les tremper trop longtemps, sous peine de les endommager, avertit la secrétaire générale du comité.

## 5 LIMITER LES RISQUES DE DÉCOLORATION

De petites lingettes anti-décoloration glissées dans le tambour permettent d'absorber le surplus de couleurs qui dégorgent en machine. Efficace ? Plus ou moins, selon les marques. Les lingettes réutilisables, prévues pour 20 à 30 lavages, présentent de meilleures performances que celles à usage unique, selon notre essai comparatif effectué en 2018 (voir n° 542, novembre 2018).

## 6 À CHAQUE SALISSURE SA SOLUTION

Feutre, herbe, cambouis, sang, etc. Certaines taches sont plus coriaces que d'autres et méritent un traitement particulier pour disparaître sans détériorer le tissu. Le site lavermanonlinge.com détaille quelques astuces. Pour l'herbe, utiliser du vinaigre blanc avant le lavage ; pour le cambouis, gratter la tache sans l'étaler puis laisser reposer du beurre frais sur la salissure, tamponner ensuite à l'essence de térébenthine pour enfin laver à l'eau savonneuse ; pour le vin rouge, verser du lait bouilli sur la bavure avant de laver en machine ; pour le sang, ne surtout pas utiliser d'eau chaude mais préférer de l'eau oxygénée s'il s'agit d'un textile

## Sur les étiquettes, des symboles à connaître

Les vêtements sont accompagnés depuis 1963 de cinq symboles : le bac pour le lavage, le triangle pour le blanchiment, le carré pour le séchage, le fer pour le repassage, le rond pour le nettoyage professionnel (à sec). La température indiquée doit être respectée ; un à trois points dans le symbole séchage et repassage indiquent la chaleur ; une barre ou deux sous le lavage permet de

connaître la délicatesse du tissu, etc. Ces cinq symboles sont déclinables en 32 combinaisons, dont voici les principales ci-dessous. L'application pour smartphone Mon étiquette, conçue par le Comité français de l'étiquetage pour l'entretien des textiles (Cofreet) permet de les déchiffrer et d'y enregistrer les informations pour les différents vêtements.



résistant et, pour les tissus fragiles, laisser tremper un instant dans de l'aspirine diluée dans l'eau.

## 7 DES ALTERNATIVES À TESTER

Un nombre croissant de consommateurs cherchent à se passer de lessive industrielle. Certains utilisent des noix de lavage. venues d'Inde, ces petites coquilles issues du fruit de l'arbre *Sapindus Mukorossi* libèrent de la saponine végétale, une molécule au pouvoir moussant.

Pour Virginie d'Enfert, elles ont le mérite de faciliter l'action mécanique nécessaire à un lavage et peuvent donc être efficaces sur des vêtements peu sales. Mais n'en attendez pas de miracles : un test réalisé par notre centre d'essais (voir n° 410, novembre 2006) avait conclu que leur effet n'était guère différent d'un simple lavage à l'eau chaude, sans lessive !

D'autres préfèrent fabriquer eux-mêmes leur lessive. « Attention à la composition ! », prévient Pascale Florant. En effet, le bicarbonate de soude, ingrédient de la recette avec le savon de Marseille, peut être irritant pour la peau.

## 8 UN LAVAGE MENSUEL D'ENTRETIEN

La machine à laver mérite, elle aussi, un décrassage régulier. Il est essentiel tant pour entretenir l'appareil que pour préserver le linge. « Surtout si vous utilisez de la lessive liquide, responsable de dépôts de résidus marron ou grisâtres sur les parois », précise Pascale Florant. Pour ce faire, il est possible d'utiliser un produit anticalcaire ou de simplement faire tourner la machine à vide à 90 °C. Le nettoyage du filtre permet, quant à lui, de ne pas gêner la circulation de l'eau. Ainsi, le linge sera plus souple. •

AUDREY CHABAL

# ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT  
par PATRICIA CHAIROPOULOS, ADÉLAÏDE ROBERT, NINA SCHRETR

## 11 litres d'alcool,

en moyenne, ont été consommés par les Français en 2019, selon le Panorama de la santé 2019 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'opération "mois sans alcool" fera - peut-être - baisser les statistiques 2020.



### Trop de mauvaises prescriptions

Une étude, menée dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, en Occitanie ouest, révèle que deux tiers des résidents se sont vu prescrire au moins un médicament potentiellement inapproprié. Le remplacer par un équivalent approprié limiterait les effets indésirables évitables (la iatrogénie) et ferait économiser 10 centimes/jour/personne. Multipliée par les deux tiers des résidents en France, l'économie dépasserait 5 millions d'euros !



## Bien-être animal, un nouveau critère de choix ?

Le consommateur veut plus de transparence sur les produits alimentaires qu'il achète, notamment sur le bien-être animal. Certaines marques proposent un étiquetage, à défaut d'une démarche officielle...

Prompte à être dans l'air du temps, l'enseigne Casino a lancé, depuis un an, un étiquetage sur le bien-être animal. Pour l'instant réservé à l'une de ses marques de poulets, il montre quatre niveaux de qualité, de A à D, de « *supérieur* » à « *standard* », définis selon les normes européennes.

#### ➤ Pour un étiquetage officiel

L'attribution de la note repose sur les conditions de naissance de l'animal, d'élevage, de transport et d'abattage. Récemment, le groupe s'est engagé, d'ici à 2026, à ce que « *100 % des poulets commercialisés sous les marques distributeur*

*Casino soient étiquetés niveau "C – Assez bien" ou plus ».*

Il est fort à parier que d'autres enseignes suivront l'exemple de Casino. Faut-il multiplier ce type d'allégations ? Non, selon le dernier avis sur le bien-être animal publié en novembre par le Conseil économique, social et environnemental (Cese). Il préconise, entre autres, un étiquetage « *contrôlé par les pouvoirs publics pour fournir une information claire quant aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux* » afin d'éviter la mise en concurrence d'initiatives privées susceptibles de créer de la confusion. Reste à savoir quand un étiquetage officiel arrivera. • P.C.



## Des produits capillaires à risque de cancer

Depuis plusieurs années, les chercheurs s'inquiètent du rôle cancérogène ou perturbateur endocrinien possible des produits de coloration et de lissage capillaires. Pour la première fois, une étude américaine, parue dans l'*International Journal of Cancer*, démontre leur impact sur le risque de cancer du sein. Parmi

46 700 femmes à haut risque (avec une sœur atteinte d'un cancer du sein), celles qui utilisaient ces produits étaient plus nombreuses à en développer un. Le surrisque était de +18 % avec les lissants/défrisants, +7 % avec les colorations permanentes chez les femmes blanches et +45 % chez les femmes noires, et plus encore en cas d'usage fréquent. Les auteurs recommandent d'en limiter le recours. •

## Cliniques : stop aux numéros surtaxés

**Les numéros surtaxés mis en place par certaines cliniques pour les joindre ne sont pas autorisés, rappelle la Répression des fraudes. Celle-ci indique que de nombreux établissements ont cessé cette pratique à la suite de son enquête. Mais «60» constate que d'autres persistent : la clinique d'Occitanie du groupe Elsan à Muret (0,20 €/min), la Nouvelle clinique de Bordeaux Tondu (0,15 €/min), les cliniques du Millénaire, St Roch et Clémentville du groupe Oc santé (0,20 €/min)...•**

## DESSERTS AUX ŒUFS

### Cherchez l'erreur !

Au rayon des desserts lactés, vous êtes tenté d'acheter une mousse au chocolat ou une île flottante ? Vérifiez d'abord la liste des ingrédients... Si l'on se fie à la recette "classique" de ces deux produits, ils doivent contenir des blancs d'œufs. Or, certaines marques réussissent l'exploit de les fabriquer sans œufs. C'est tout l'art de la « formulation », c'est-à-dire du choix des ingrédients et additifs composant la recette industrielle. Pour ces desserts, l'astuce du fabricant est de troquer les œufs contre des protéines de lait, bien moins chères. Il ajoute également de nombreux additifs tels que des épaississants et de la gélatine pour donner de la texture. Qui dit mieux ? •



Question santé ?

La réponse de l'expert  
Sophie Sergent-Decherf  
Pharmacienne, membre  
de la Fédération des  
syndicats pharmaceutiques de France

## Le thym est-il efficace contre le rhume ?

**OUI** S'il n'y a pas eu d'études cliniques pour prouver son efficacité, le thym est utilisé depuis l'Antiquité pour son action antimicrobienne. Il traite le rhume tout en diminuant l'écoulement du nez. Dans le cas d'une toux, le thym favorise l'expulsion du mucus de la trachée et peut ainsi éviter que l'infection ne dégénère en bronchite. La plante peut être consommée trois fois par jour, en tisane (1,5 g dans 150 ml d'eau), en gélule (à partir de 6 ans) ou via une goutte d'huile essentielle de thym à linalool sur un cachet neutre. En revanche, le thym ne peut constituer le seul traitement d'une angine car, mal soignée, cette infection peut avoir des conséquences fâcheuses. Dans tous les cas, sans amélioration dans les trois à quatre jours, il est nécessaire de consulter un médecin. •

## Le sirop de glucose-fructose

focus sur

### Qu'est-ce que c'est ?

De plus en plus présent dans les sucreries industrielles (sodas, glaces, biscuits, yaourts, crèmes dessert...), il remplace totalement ou en partie le sucre - ou saccharose. Issu de la transformation de l'amidon

de blé ou de maïs, il présente plusieurs avantages pour l'industrie : un pouvoir sucrant supérieur, un rôle texturant, et, surtout, un très faible coût.

### Pourquoi un si grand usage ?

Jusqu'en octobre 2017, la production de sirop de glucose-fructose dans l'Union

européenne était limitée à 5 % de la production totale de sucre. Cette réglementation ayant pris fin, sa production devrait passer de 0,7 à 2,3 millions de tonnes par an.

### Que lui reproche-t-on ?

Les critiques visent le fructose : en modifiant le méta-

bolisme, il favoriserait l'obésité, le diabète et les troubles cardio-vasculaires. Il est aussi peu efficace pour déclencher la satiété. Les avis sont toutefois partagés, notamment sur le seuil de consommation à partir duquel on peut observer de tels effets. •

**C'EST NOUVEAU****Dermomask, le masque qui se veut régénérant**

Les promesses de Soa Natura sont alléchantes. Son Dermomask atténue rides et ridules, redensifie les tissus, raffermit le visage, ralentit le vieillissement et estompe même les cicatrices et les taches pigmentaires. Comment ? Grâce à 144 leds diffusant du rouge, du bleu ou du violet. Tout cela, en quelques séances.

**➤ Une "technologie cosmétique du futur"...**

Le rouge stimule les fibroblastes qui augmentent la sécrétion de collagène et d'élastine, le bleu « *irradie* » les germes d'acné et le violet cumule l'effet des deux, selon Soa Natura. La société affirme que le procédé est « *validé par les plus prestigieux laboratoires français dont le CNRS [Centre national de la recherche scientifique] et l'Inserm [Institut national de la santé et de la recherche médicale]* ».

**➤ ...Ou une arnaque intemporelle ?**

D'après la Société francophone de photonique médicale, aucune étude clinique sérieuse n'a démontré la moindre efficacité de ce type de dispositif. L'Inserm ne valide en rien cette démarche et le CNRS rappelle qu'« *il ne relève pas de ses missions de cautionner des produits commerciaux* ». Fausses cautions, fausses promesses : même si l'on achète plus du rêve que de l'efficacité, ce rêve-là coûte cher. Le Dermomask est, en effet, vendu 747 €, uniquement sur le site de la marque ou via des « ambassadrices » à domicile. ●

**Allons au resto bio**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les restaurants français peuvent apposer le logo AB sur leur devanture. Cette certification est à trois niveaux, selon la proportion des ingrédients bio : 50 à 75 % des achats en valeur pour afficher le niveau 1, 75 à 95 % pour le niveau 2, et au moins 95 % pour le niveau 3. ●

**Contraceptifs : la série noire**

Après avoir alerté sur le risque d'expulsion spontanée et de rupture lors du retrait des stérilets au cuivre Ancora et Novaplus, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé renforce la vigilance sur la pose de l'implant Nexplanon. Dix-huit cas de migration dans les vaisseaux sanguins et la paroi thoracique ont été notifiés, de même que des lésions neuro-vasculaires au niveau du site d'insertion, responsables de fourmillements ou de troubles de la sensibilité de la main. Le laboratoire MSD France recommande que l'implant ne soit inséré que par des professionnels formés. Une évidence ? ●

**Les bières se font plus transparentes**

Bonne nouvelle pour les amateurs de bières : un amendement voté en novembre dernier impose que le nom et l'adresse du producteur soient « *indiqués en évidence sur l'étiquetage* ». De plus, le nom commercial ne pourra plus être en contradiction avec le lieu de production réel du breuvage... Exit la « *bière de Chartres* » brassée en Alsace ou des bières alsaciennes fabriquées en Belgique, par exemple. ●

**Maxilase & Co : la fin ?**

Les spécialités à base d'alpha-amylase sont dans la tourmente. L'Agence nationale de sécurité du médicament (Ansm) souhaite la fin de leur libre accès en pharmacie. En cause : un risque d'allergie, parfois grave, immédiat ou survenant plus de 24 heures après la prise, et qui n'épargne pas les moins de 15 ans. Repasser derrière le comptoir du pharmacien, c'est un moindre mal : en mai 2018, une commission de cette même agence a estimé à 11 voix contre 1 abstention que le rapport bénéfice/risque de ces médicaments était défavorable. La commercialisation de Drill Alfa-amylase et Mégamylase a ainsi été arrêtée à l'automne 2018. La revue indépendante *Prescrire* juge ces spécialités plus dangereuses qu'utiles et les a ajoutées en décembre à sa liste noire, aux côtés des sirops contre la toux Vicks et Clarix à base de pentoxyvérine, à risque d'allergies mais aussi de troubles cardiaques. ●

# Bordeaux bio Rouges et blancs se mettent au vert

CENTRE D'ESSAIS  
**30** produits  
testés



Nos experts ont dégusté des vins de Bordeaux bio vendus dans le commerce et sur Internet entre 5 € et 11 €. En blanc et en rouge, nombre de cuvées ont été appréciées. Notre sélection pour des repas à la bonne franquette.

**D**'ici un an, la France dépassera l'Allemagne et sera le premier consommateur de vin bio au monde (selon une étude réalisée pour l'association interprofessionnelle Sudvinbio avant le salon Millésime Bio 2020). Aujourd'hui, ces nectars touchent tous les consommateurs et non plus seulement les amateurs avertis. Signe de la maturité du marché, il n'y a pas de difficultés pour en trouver dans la grande distribution. Nous y consacrons pour la première fois une dégustation.

Avec une production de vin bio qui ne cesse d'augmenter et des ventes en hausse continue, nous avons cherché à vérifier si la qualité gustative était bien au rendez-vous. Le choix des bordeaux génériques s'est imposé, compte tenu des importants volumes diffusés (près de la moitié de la production totale du vignoble, soit 324 millions de bouteilles en 2018, selon le Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux supérieur).

## UNE CULTURE BIO SOUS UN CLIMAT DIFFICILE

Le vignoble biologique bordelais se place en troisième position, après ceux du Languedoc et de la Vallée du Rhône. En 2018, la surface certifiée et en conversion atteignait 10,3 % du total, pas très loin de la moyenne nationale à 12 %, selon l'Agence bio. Sous le climat océanique, la culture biologique est méritoire. L'Atlantique apporte une humidité propice aux maladies fongiques : mildiou et oïdium, des champignons qui attaquent les feuilles et les grappes. L'utilisation de la chimie •••

### ✓ 20 bordeaux rouges



#### Bordeaux supérieur 2016

• Monoprix (MDD) • 6 €

**14,5/20**

- **Soyeux.** Robe cerise. Nez intense de fruits (cerise, framboise, mûre) et d'épices. Bouche souple, suave, tanins soyeux, du fruit, des notes de poivron et de poivre, belle longueur.
- Avec de la charcuterie et un steak au poivre.



#### Château Vallons Brumes 2016

Cave Augustin Florent\* • Carrefour (MDD) • 5 €

**14,5/20**

- **Velouté.** Robe grenat. Nez intense (fruits rouges et noirs, vanille, tabac blond, menthol et thym). Bouche ample, tanins fondus, fins amers en finale.
- Avec de l'agneau au thym.

\* Bordeaux supérieur



#### Château Côtes des Caris 2018<sup>(4)</sup>

• 8,40 €

**14/20**

- **Emblématique.** Robe cerise. Nez intense (gelée de myrtille, épices, chocolat, pointe fraîche). Bouche cohérente avec le nez, tanins jeunes un peu asséchants sur la fin, belle longueur.
- Avec une viande rouge.



#### Château Moulin de Peyronin 2018<sup>(5)</sup> • 8,10 €

**14/20**

- **Frais.** Robe pourpre. Nez plaisant de raisin frais, notes de poivre noir, de jus de viande. Bouche fraîche, l'acidité domine un peu trop pour certains.
- Avec une côte de bœuf et une poêlée pommes de terre-champignons.



#### Château Sicot 2014<sup>(7)</sup>

• 7,40 €

**13/20**

- **Mûr.** Robe grenat aux reflets tuilés (évolué). Nez simple et plaisant, notes de cerise et de sous-bois. Bouche équilibrée, acidité maîtrisée, tanins fondus, finale de fruits rouges mûrs.
- Avec des rillettes de porc.



#### Chais du marquis 2018<sup>(7)</sup> Sans sulfites • 7,50 €

**13/20**

- **Robuste.** Robe pourpre. Nez de fruits noirs (cerise, cassis, mûre) et d'épices fumées. Bouche robuste et puissante avec de la matière et des tanins serrés, finale longue. À carafer !
- Avec des viandes rôties, du fromage.



#### Château Ferran Saint-Pierre 2017<sup>(8)</sup> - Demeter • 7,30 €

**11,5/20**

- **Fluide.** Robe cerise lumineuse. Nez intense (noyau de cerise, iris, violette, bois de rose, réglisse). Bouche croquante, courte, finale asséchante.
- Avec du boudin noir aux pommes ou de l'agneau.

\* Bordeaux supérieur



#### Pierre Chanaud 2016 • Auchan (MDD) • 4,50 €

**11,5/20**

- **Asséchant.** Robe cerise. Nez intense de fruits rouges et noirs, d'épices douces. Bouche fruitée, légère, finale courte, sèche et tanique.
- Avec une viande rouge et des champignons, du saint-nectaire.

MDD : Marques de distributeurs. Lieux d'achats indicatifs : (1) Franprix. (2) Carrefour. (3) E. Leclerc. (4) Biocoop.



**Château de Lagarde  
Cuvée Lionel Raymond 2018<sup>(1)</sup>**  
• 6,60 €  
**14,5/20**  
• **Fruité.** Robe cerise. Nez frais de fruits mûrs (rouges et noirs). Bouche souple et fraîche qui s'équilibre entre la matière fruitée et les tanins, finale réglisse et café.  
• Avec un rôti de canard.  
\* Bordeaux supérieur

**Léo by Léo 2015<sup>\*</sup>  
Audace par B. Ravache<sup>(2)</sup> • 6,50 €**  
**14,5/20**  
• **Solaire.** Robe cerise. Nez intense (fruits noirs macérés dans l'alcool, poivre noir). Bouche souple, charnue, tanins fondus, notes de torréfaction, longueur moyenne.  
• Avec des viandes rouges.  
\* Bordeaux supérieur

**Château La Rose de Palenne  
Cuvée Éléonore 2017<sup>(3)</sup> • 6,70 €**  
**14/20**  
• **Bien fait.** Robe grenat. Nez de purée de fruits (cassis, mûre, framboise), d'épices, d'écorce d'orange confite. Attaque souple, note de poivron, fine amertume en finale.  
• Avec du marcassin aux airelles.

**Château Couronneau 2016<sup>\*</sup>  
Demeter<sup>(4)</sup> • 10,80 €**  
**13,5/20**  
• **Intense.** Robe grenat foncé. Nez riche (fruits noirs mûrs, réglisse, vanille). Belle matière en bouche, tanins fondus, longueur, réglisse en finale. À carafer.  
• Avec un chili con carne.  
\* Bordeaux supérieur

**Nos racines - Famille Raymond  
2018<sup>(5)</sup> • 6,40 €**  
**13,5/20**  
• **Fringant.** Robe pourpre. Nez fin (cerises au kirsch, sous-bois, minéralité). Bouche aux tanins jeunes, bien enrobés, juste un peu svelte, finale assez courte.  
• Avec de la viande rouge, une poêlée de légumes et un poivron rouge.

**Paysan bio 2015 - La sélection  
Louis Mandon<sup>(6)</sup> • 7,10 €**  
**13/20**  
• **Mûr.** Robe grenat. Nez de baies noires et rouges en compote, avec notes de cuir, d'humus, de brûlé. Bouche franche, pleine d'un jus sucré et gourmand, tanins fins et soyeux, finale assez longue.  
• Avec un gigot d'agneau aux mogettes.

**Château Baron Fillion 2017<sup>(7)</sup>**  
• 5,20 €  
**12,5/20**  
• **Abrupt.** Robe grenat. Nez assez intense de fruits noirs, pointe de tabac. Bouche ample, homogène avec le nez, fraîcheur et structure tanique puissante qui peut rebouter, belle longueur.  
• Avec une côte de bœuf.

**Grandiflora 2018<sup>(8)</sup> Sans sulfites ajoutés - Demeter • 9,10 €**  
**12/20**  
• **Partagé.** Robe pourpre. Joli nez (fruits rouges et noirs, note d'iris). Bouche à l'attaque franche, texture souple, fraîche et fruitée (cerise, cassis), tanins secs, finale courte.  
• Avec une viande rouge.

**Domaine de Birot - Cuvée Aurélie  
2017<sup>(9)</sup> • 5,80 €**  
**12/20**  
• **Évolué.** Robe grenat, tuié. Nez intense et évolué (violette, réglisse, noyau de cerise). Bouche agréable, notes de café et de réglisse, pointe tannique en finale.  
• Avec des pâtes bolognaises.  
\* Bordeaux supérieur

**La petite robe 2018<sup>(5)</sup> Sans sulfites ajoutés - Demeter • 10 €**  
**11/20**  
• **Court.** Robe pourpre intense. Nez griotte, mûre, pivoine, épices douces. Bouche gourmande au départ, avec du fruit et de la réglisse, mais qui s'arrête vite.  
• Avec une salade composée.

**Hauts de Juliane 2018<sup>(7)</sup>**  
• 5,70 €  
**10,5/20**  
• **Svelte.** Robe cerise claire. Nez discret de fruits rouges (cerise, framboise), note de torréfaction. Bouche à la matière fine, tanins enrobés, avec un manque de longueur.  
• Avec un poulet rôti aux champignons.

**Château Monfort de Larmeaille  
2016<sup>(10)</sup> • 5,40 €**  
**9/20**  
• **Boisé.** Robe grenat, reflet orangé. Nez de fruits tapés (cerise, fraise des bois, cassis, prune), notes fumées et de poivron, d'épices. Bouche simple, manque de chair, tanins collants asséchants.  
• Avec un fond de sauce.

(5) La Vie claire. (6) Naturalia. (7) Hora.fr. (8) Natureo. (9) Auchan. (10) Cora.

••• de synthèse étant interdite, cela oblige le vigneron bio à surveiller le ciel de près pour appliquer, au plus tôt, des traitements à base de cuivre et de soufre (qui ne sont toutefois pas exempts de toxicité pour les sols). Les pertes de récoltes, comme en 2013 et 2017, peuvent encore plus durement fragiliser les exploitations en agriculture biologique.

## UN PANEL DE GÉNÉRIQUES

Si l'offre s'étoffe grâce à la multiplication des acteurs, le marché reste donc tendu. Nos équipes ont prélevé dans le commerce trente références de bordeaux et bordeaux supérieurs (vingt rouges et dix blancs) certifiées en agriculture biologique. En plus du logo AB ou du logo bio européen, certains arborent des mentions "vertes"

## 10 bordeaux blancs



### Château Le Gardera 2018<sup>(1)</sup>

• 6 €

15,5/20

- **Bel équilibre.** Robe or vert. Nez floral, bourgeon de cassis, citron. Bouche gourmande, homogène avec le nez, belle longueur.
- Avec des huîtres ou du saumon.



### Château Baron Fillon 2018<sup>(4)</sup>

• 6,10 €

12,5/20

- **Court.** Robe jaune paille. Nez intense de poire, citron et de fleurs. Bouche décevante, attaque franche, saveurs fruitées, fonds d'acidité, sans longueur.
- Avec un vol-au-vent, du poisson grillé.



### Les Garelles 2018 Vin nature<sup>(1)</sup> Sans sulfites • 6,50 €

14/20

- **Gourmand.** Robe or jaune étincelante. Nez intense, floral, fruité, minéral, note de citron confit. Bouche tendre, florale, fins amers (agrumes), note oxydative en finale.
- Avec des moules ou du poulet à la crème.



### Bordeaux blanc 2018

• Monoprix (MDD) • 6 €

11,5/20

- **Léger.** Robe or vert pâle. Nez peu intense, fleurs blanches, note citronnée. Bouche fluide, dominée par l'acidité et l'amertume, qui passe rapidement.
- À l'apéritif avec des amuse-bouches.

MDD : Marques de distributeurs. Lieux d'achats indicatifs : (1) Carrefour. (2) Franprix. (3) Natureo. (4) U Express. (5) Auchan.

supplémentaires : Demeter (biodynamie), sans sulfites, etc. (voir décryptage, page 25). Notre panel inclut différents millésimes, essentiellement 2016 et 2018, le millésime 2017 étant peu abondant à cause du gel.

Précisons que les bordeaux génériques peuvent provenir d'un vaste territoire de 58 637 hectares sur

les 112 200 hectares que totalise le vignoble girondin. Les vins de l'AOC Bordeaux supérieur justifient d'un temps d'élevage supplémentaire (cinq mois et demi) et d'un titre alcoométrique supérieur (de 0,5°). Avec, comme résultat, un potentiel de garde de cinq à huit ans, contre trois à cinq ans pour les bordeaux.

## DES ROUGES BIO AU TOP

Les vins que nos experts ont goûts "à l'aveugle" (voir Comment nous avons procédé) incluent des produits de marques de distributeurs issus du négoce, de caves coopératives, et des vins d'artisans. Le prix moyen des blancs s'établit à 6 € ; celui des rouges, à 7 €. Notons que, sur cet échantillonnage, le prix moyen de la grande distribution classique pour les rouges est inférieur de 37 % à celui des magasins spécialisés bio ! Sur le plan gustatif, les rouges de notre panel surpassent les blancs, avec respectivement 60 % et 40 %

### Comment nous avons procédé

## NOTRE DÉGUSTATION À L'AVEUGLE

Nos échantillons ont été achetés dans le commerce. Les verres, identifiés par un code à trois chiffres, ont été présentés anonymement. Chaque juré a dégusté sa série dans un ordre différent, afin de gommer l'effet induit par l'ordre de passage. La note résulte d'une moyenne pondérée (selon que l'échantillon a été le plus - ou le moins - apprécié par les jurés). Jury de professionnels :

- **Yves Brunce**, dégustateur blogueur ;
- **Luc Dabadie**, courtier juré-expert piqueur ;
- **Eugénia Delgado**, professionnelle du vin ;

- **Jean-Michel Deluc**, maître sommelier ;
- **Philippe Demari**, professionnel du vin ;
- **Felicity Demont**, professionnelle du vin ;
- **Christophe Guitard**, sommelier consultant ;
- **Michèle Héline**, professionnelle du vin ;
- **Fabrice Hoerter**, courtier juré-expert piqueur ;
- **Françoise Lacoste**, experte en vin ;
- **Marie Orieux**, professionnelle du vin ;
- **Bénédicte Plaige**, conseillère technique ;
- **Marie Roginska**, professionnelle du vin ;
- **Yannick Thomassin**, professionnel du vin ;
- **Rémi J. Vasseur**, sommelier consultant.



**Château de Lagarde 2018<sup>(2)</sup>**

- 5,80 €

**14/20**

- **Du caractère.** Robe or vert. Nez de sauvignon (bourgeon de cassis, buis), miel et fleurs blanches. Bouche ample, dotée d'une grande fraîcheur dominée par les agrumes, finale chaleureuse.
- Avec du poisson, de la viande blanche.

**Les Hauts de Bellevue 2016<sup>(3)</sup>**

- 6,20 €

**13/20**

- **Généreux.** Robe jaune paille. Nez intense, complexe (caoutchouc, fruits secs, giroflée, agrumes). Bouche ample, riche en saveurs (fleurs, fruits, agrumes), finale chaleureuse.
- Avec une viande blanche et du poisson à la crème.

**Bordeaux Expert Club 2017**

- **Intermarché (MDD)** • 5,80 €

**12,5/20**

- **Registre amer.** Robe or vert brillante. Nez floral (jasmin, bergamote), agrumes, beurre, vanille, amande toastée. Forte amertume en bouche, saveurs de poire, de mélisse, d'agrumes.
- À l'apéro avec des fruits de mer.

**Maison blanche 2018<sup>(5)</sup>**

- 5 €

**11/20**

- **Simple.** Robe jaune paille pâle. Nez discret, floral, note d'agrumes. Bouche fraîche, un peu verte, sans expression, sans défaut mais sans attrait.
- Avec une sauce pour habiller un poisson blanc.

**Club des sommeliers 2018**

- **Casino (MDD)** • 6,10 €

**10,5/20**

- **Austère.** Robe jaune à reflets verts. Nez discret (pomme mûre, olive verte, fleurs blanches). Bouche sans volume ni saveur, acidité marquée et amertume en finale.
- Avec un poisson simplement grillé.

**Lion des Aubrots 2017<sup>(6)</sup>**

- 7,10 €

**9,5/20**

- **Décevant.** Robe or vert. Nez discret (fleurs blanches, bourgeon de cassis, pierre à fusil et pain grillé). Bouche marquée par une acidité vive qui peut agresser certains.
- Parfois, la crème de cassis a du bon.

(6) Houra.fr

de bons résultats (à partir de 13/20). Pour ces bordeaux rouges bio, la matière est bien présente, la longueur aussi. Leur caractère fruité et épice, typique de l'appellation, s'affirme au nez comme en bouche, sans que l'amertume et l'astringence des tanins ne viennent chagrinier les papilles. Des vins au caractère fruité, dans l'air du temps, travaillés pour paraître souples, et bus dans leur jeunesse. Un savoir-faire viticole et œnologique que l'on ne peut plus contester aux vignerons bio. Un dernier point mérite de l'attention, comme nos experts l'ont relevé : l'aération des vins. N'hésitez pas à passer en carafe les rouges, surtout ceux en biodynamie et ceux sans sulfites ajoutés, qui exigent une oxygénation préalable pour s'ouvrir.

## STOP AUX PESTICIDES

Le succès du bio est durable, car la société civile aspire à l'arrêt de l'usage des pesticides. La dénonciation

## S'y retrouver dans les appellations "vertes"

• **Vin biologique :** signe officiel de qualité encadré par deux règlements européens (viticulture et vinification), trois ans de conversion sans produits chimiques de synthèse, et des contrôles.

• **Vin en biodynamie :** vin encore plus respectueux des cycles naturels, encadré par l'un des deux cahiers des charges privés Demeter ou Biodyvin.

• **Nature ou naturel :** vin annoncé sans intrants ni additifs, mais sans caractère officiel. Le Syndicat des vins nature'L, créé en novembre 2019, œuvre pour faire imposer une charte avec des raisins bio certifiés.

• **Sans sulfites ajoutés :** mention qui atteste l'absence d'ajout de sulfites (conservateurs) lors de la vinification,

mais pas l'absence totale de sulfites, puisque le vin en produit naturellement !

• **Haute valeur environnementale :** un référentiel créé par le ministère de l'Agriculture, contrôlé, qui s'approche du traitement "raisonné" mais sans interdiction totale des pesticides.

Pour en savoir plus, retrouvez notre hors-série *Le meilleur du bio* (n° 199, juillet 2019).

tion médiatique (dans les émissions *Cash Investigation* en 2016, puis *Cash Impact* en 2018) du scandale de la contamination des habitants causée par le traitement des vignes en Gironde a frappé les esprits. « La commune ne passe plus de pesticides mais, à côté des 3 000 mètres carrés d'espaces verts, vous avez 2 100 hectares de vignes que les viticulteurs continuent d'arroser ! », s'agace le maire de Preignac

dans l'ouvrage *Les Raisins de la misère*, d'Ixchel Delaporte (publié en 2018 aux Éditions du Rouergue dans la collection « La brune »).

## UN DÉBUT DE RÉVOLUTION VERTE ?

L'ensemble du vignoble bordelais fait évoluer ses pratiques – pas seulement les exploitants bio. Un début de révolution verte ? Florian Reyne,

délégué général du Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux supérieur, reconnaît que « la pression de la société civile a fait accélérer l'adoption des premières mesures agroenvironnementales dans les nouveaux cahiers des charges des décrets des appellations Bordeaux et Bordeaux supérieur publiés en mai 2019 ».

## MÊME LES GRANDS CRUS CLASSÉS S'Y METTENT

Ainsi, dans les vignes conventionnelles bordelaises, le désherbage intégral est désormais interdit et ont été instaurées l'obligation d'enlever les pieds morts – en prévention de la maladie du bois – et celle de connaître l'indice de fréquence de traitement (IFT). « C'est un début encourageant, car ces mesures peuvent servir de première marche aux viticulteurs et les conduire, à terme, vers la viticulture biologique, productrice de vins de terroir », commente Gwénaëlle Le Guillou, directrice du syndicat Vignerons bio Nouvelle Aquitaine. L'engagement dans le label AB gagne même les grands crus classés : le pionnier château Guiraud, suivi des châteaux Latour, Angélus, Clément Pichon, Ferrière, Palmer, Pontet-Canet, et jusqu'au château d'Yquem à Sauternes, dont la conversion a été



En 2018, la surface certifiée bio et en conversion atteignait 10,3 % du total dans le bordelais.

officiellement annoncée lors du dernier Vinexpo (2019). Cela atteste de l'impérieuse nécessité pour les producteurs d'obtenir le blason environnemental, le mieux à même de rassurer les consommateurs, car le plus réputé.

## RETRouver UN GOÛT DE TERROIR AUTHENTIQUE

Les consommateurs ne s'y trompent pas : les vins bio sont un moyen d'éviter la présence des pesticides dans le verre et de retrouver le goût d'un terroir authentique, sans déviance. La déformation du goût des vins (petits et grands) par la chimie de

### À retenir

- La qualité gustative en bio des bordeaux rouges apparaît plus homogène (60 % de bons résultats) que celle des bordeaux blancs (40 %).
- Les bordeaux rouges et a fortiori ceux en biodynamie (Demeter, Biodyvin) sont à passer en carafe ou à déboucher le matin pour le soir, voire la veille, pour une meilleure dégustation.
- Le prix moyen des rouges dans les linéaires de la distribution bio spécialisée est plus élevé que dans les magasins conventionnels (8,50 € contre 6,20 €). C'est aussi dans le premier canal que l'on trouve le plus de bouteilles sans sulfites ajoutés, ainsi que de vins en biodynamie, plus coûteux à élaborer.

**BORDEAUX ROUGES**

**14,5/20**  
Château Vallons Brumes 2016 (Carrefour) - 5 €  
Très convaincant avec sa ronde des arômes et son velouté.

**14,5/20**  
Bordeaux supérieur 2016 (Monoprix) - 6 €  
Un caractère épanoui comme un bon fruit.

**Le choix de 60**

**BORDEAUX BLANCS**

**15,5/20**  
Château Le Gardera 2018 - 6 €  
Tout en gourmandise et en équilibre.

**14/20**  
Château de Lagarde 2018 5,80 €  
Généreux avec une touche de fraîcheur.

synthèse a été démontrée par les analyses publiées dans *Le Goût des pesticides dans le vin*, de Jérôme Douzelet et Gilles-Éric Séralini (paru en 2018 aux éditions Actes Sud). L'ouvrage dresse le portrait organoleptique des onze pesticides les plus utilisés en viticulture, comme le fenhexamide, un fongicide dont la saveur évoque une fraise Tagada, un bonbon chimique, de la vanille chlorée ou encore du carton ! Un goût qui, d'ailleurs, ne s'est pas retrouvé au cours de notre dégustation bio... •

MARYSE SARGIS  
AVEC XAVIER LEFEBVRE, ingénieur



# LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS



• **2** Lundi au vendredi  
à **9h25**  
samedi à **9h50**

• **3** Lundi, mardi, mercredi,  
jeudi, vendredi à **10h45**  
samedi à **10h15**

• **4** Samedi et dimanche  
à **13h30**

• **5** Mardi, mercredi,  
vendredi à **8h55**  
mercredi à **22h20**  
samedi à **9h50**

• **Ô** Tous les jours à **8h10**

**franceinfo:**

Lundi, mardi, mercredi,  
jeudi et vendredi  
à **12h51** et **16h47**  
samedi et dimanche  
à **9h15, 15h47** et **19h56**



Près de 500  
émissions Consomag  
à revoir sur le site

[www.inc-conso.fr](http://www.inc-conso.fr)

- **LE PRIX DES MÉDICAMENTS**

Avec Familles rurales  
Première diffusion le vendredi 7 février

- **FAILLITE D'UNE AGENCE DE VOYAGES,  
QUELS SONT VOS RECOURS ?**

Avec la Fédération nationale  
des associations d'usagers  
des transports (Fnaut)  
Première diffusion le lundi 10 février

- **LES RÈGLES ESSENTIELLES  
POUR FAIRE CONSTRUIRE SA MAISON  
AU BORD DE L'EAU**

Avec l'association pour l'information  
et la défense des consommateurs  
salariés-CGT (Indecosa-CGT)  
Première diffusion le mardi 11 février

- **PRODUITS DU TERROIR:  
ATTENTION AUX PIÈGES**

Avec l'UFC-Que choisir  
Première diffusion le mercredi 12 février

- **COMMENT RÉDUIRE SES INCIDENTS  
DE FRAIS BANCAIRES**

Avec l'Union nationale des associations  
familiales (Unaf)  
Première diffusion le jeudi 13 février

- **AGIR CONTRE LE DÉMARCHAGE  
TÉLÉPHONIQUE**

Avec l'Association de défense,  
d'éducation et d'information  
du consommateur (Adeic)  
Première diffusion le vendredi 14 février

- **QUELS DOCUMENTS PEUVENT  
VOUS ÊTRE DEMANDÉS  
POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT**

Avec l'Association Force ouvrière  
consommateurs (Afoc)  
Première diffusion le lundi 17 février

- **LE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ  
DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION**

Avec l'Association Léo-Lagrange pour  
la défense des consommateurs (ALLDC)  
Première diffusion le mardi 18 février



# Épicerie

## La mite alimentaire, bête noire du vrac ?

### Enquête

En épicerie bio ou dans les rayons des supermarchés, le vrac prend de plus en plus de place. Une belle solution pour la planète, mais qui génère un nouveau problème : celui de la mite alimentaire.

**L**a France compte aujourd'hui 355 boutiques 100 % vrac, contre 160 en 2015. Majoritairement bio, le vrac prend ses aises et peut constituer un buffet à volonté pour un petit insecte bien connu des boutiques et des consommateurs : la mite alimentaire. « On trouve deux espèces de mites, explique Simon Dupont, ingénieur de recherche sur la biologie de l'insecte. Il y a la pyrale des fruits secs, qui est bicolore, et la mite grise de la farine. »

#### LA PROLIFÉRATION S'ACCROÎT AVEC LE BIO

Toutes deux aiment se régaler des produits de nos placards, déjà au moment de la récolte et, dans une moindre mesure, lors du stockage en vrac. « On peut aussi bien en retrouver dans du riz emballé qu'en vrac », explique Célia Rennesson, directrice de Réseau Vrac. Mais la possibilité de prolifération s'accroît avec le bio. « Comme nous n'utilisons pas de pesticides, il y a des risques multipliés d'avoir des petites bêtes », commente Johanna Le Mau, créatrice de la boutique Ô Bocal.

**Le plus efficace est d'appliquer la chaîne du froid.**

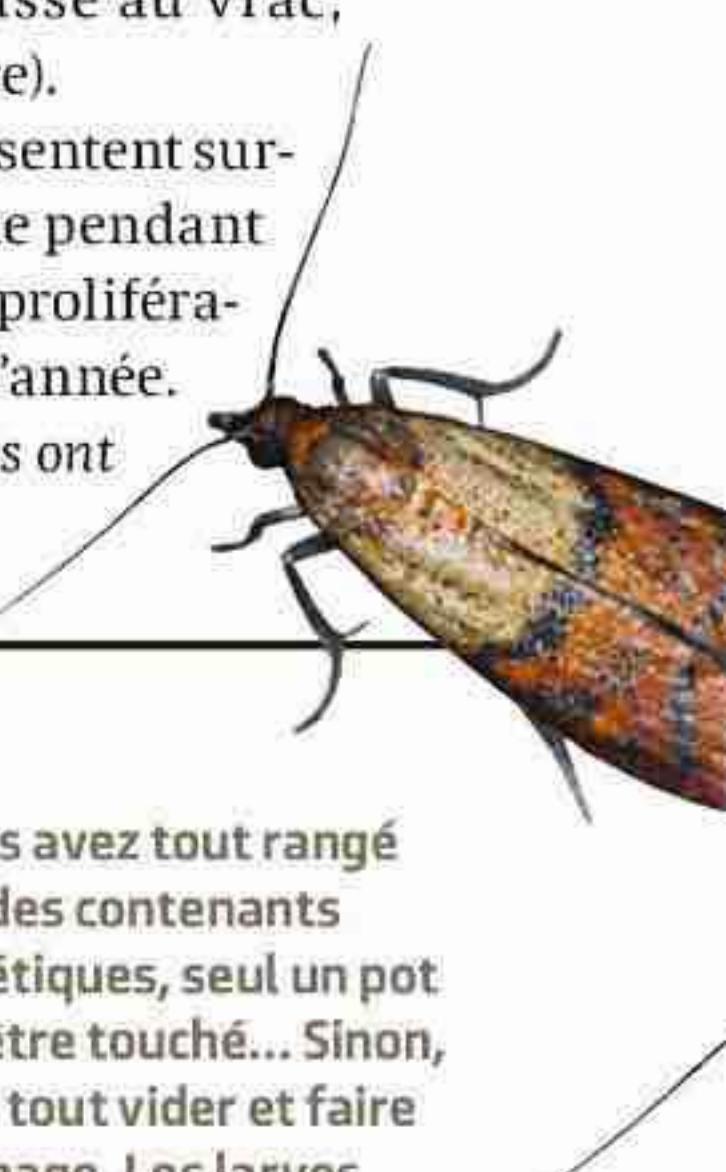
à Nantes. « J'ai eu des noisettes contaminées, raconte Camille Ratia, auteure du livre *Le Zéro déchet*. Je les ai vues se développer dans le bocal. Mais je n'ai jamais vu de mites voler en magasin. »

En boutique, la vigilance est généralement maximale pour ne pas laisser ces petites bêtes ruiner les stocks. Si les grandes enseignes n'ont pas souhaité répondre à nos questions, l'ensemble des magasins de vrac suivent le même processus. « Nous contrôlons nos arrivages, stockons le moins possible et faisons en sorte d'avoir des rotations rapides », explique le responsable du

Biocoop de Rochefort (Charente-Maritime). « Lors du remplissage des silos, on fait tout à la pelle, donc on peut voir directement une mite s'envoler », ajoute Johanna Le Mau. Pour éviter une prolifération en magasin, le contrôle, dès la réception, est indispensable. « Tout le monde ne le fait peut-être pas, mais nous refusons les palettes quand des mites volent autour », précise Arnaud Champagne, gérant de la boutique On passe au vrac, à La Châtre (Indre).

S'ils mites représentent surtout un problème pendant l'été, le risque de prolifération existe toute l'année.

« Nos fournisseurs ont



#### Comment s'en débarrasser

Les œufs sont invisibles à l'œil nu, mais une fois que vous apercevez les larves, il faut agir vite car les mites se développent à la vitesse de l'éclair. D'où l'importance de récipients hermétiques. Si vous apercevez des filaments

tels que des toiles d'araignée au milieu de vos amandes, il est trop tard : vous n'allez pas tarder à découvrir qu'elles sont là. Il faut tout jeter puis nettoyer le contenant au vinaigre blanc. Pensez également à vérifier l'ensemble de vos bocaux.

Si vous avez tout rangé dans des contenants hermétiques, seul un pot peut être touché... Sinon, il faut tout vider et faire le ménage. Les larves peuvent, en effet, se coller partout : sous les paquets, dans le coin d'une étagère, sous un couvercle...





ISTOCK - ADOBE STOCK

tous un plan contre les nuisibles suivi en amont, explique Sami Zehar, responsable d'un magasin Naturalia, à Paris. Du fournisseur au magasin, le principe le plus efficace est d'appliquer la chaîne du froid aux produits. »

## UNE PRÉVENTION INDISPENSABLE

Il s'agit de maîtriser la température et le taux d'humidité, car la mite est un papillon frileux et les œufs ne se développent qu'à partir d'une vingtaine de degrés. Didier Onraita, président du réseau vrac Day by day, quant à lui, alerte sur l'hygiène des contenants : « À chaque changement de lot, ils doivent être lavés et désinfectés. » Dès lors que ces étapes sont respectées, on ne ramène, a priori, pas de mites chez soi ! « Je fais mes courses en vrac depuis des années et je n'ai eu ce problème qu'une seule fois », raconte Monica Da Silva, consultante en Zéro Déchet. Le problème

existe pourtant bel et bien, comme l'a noté Julie, consommatrice régulière de produits en vrac : « J'ai déjà vu des mites alimentaires dans des bacs de farine de magasins bio et ça m'arrive aussi souvent avec les pois chiches. Mais on ne découvre la mauvaise surprise que quelques jours plus tard, en ouvrant son bocal... »

L'invasion peut venir du magasin, mais aussi du consommateur ! Un vrac conservé dans de mauvaises conditions fait le bonheur des mites. « Chez soi, les conditions de stockage ne sont pas forcément idéales, commente Gwendoline Champagne, de la boutique On passe au vrac. On peut, par exemple, stocker de la farine dans un sac en papier au lieu de la mettre dans un bocal. » Il faut donc privilégier des contenants fermant hermétiquement, comme un bocal avec un joint, et penser à les placer dans un endroit relativement frais.

Comme le précise Didier Onraita, « si les mites ne sont pas un danger pour

les consommateurs, il faut clarifier un certain nombre de règles d'hygiène pour les distributeurs, notamment sur la récurrence des lavages des contenants. Aujourd'hui, la réglementation n'est

### Les contenants doivent être lavés et désinfectés.

pas très claire et laisse la possibilité aux magasins de ne pas les laver souvent, voire jamais. »

Un problème que l'on retrouve en grande distribution, selon Gwendoline

Champagne : « La grande distribution s'engouffre dans le vrac car il y a de la demande, mais elle ne forme pas son personnel aux bonnes pratiques d'hygiène. Les lavages sont souvent très mal faits. »

## UNE LÉGISLATION À REVOIR

Un grand ménage à faire, en effet, car si un scandale survient, l'image du vrac sera définitivement écornée. Il faut des règles de prévention et d'hygiène claires et encadrées juridiquement. Indispensable si l'on ne veut pas que la mite devienne la bête noire du vrac. •

MARIE HERBLOT





## L'innovation au service des consommateurs

Depuis 50 ans, l'Institut national de la consommation est l'établissement public de référence pour tous les sujets liés à la consommation.



## NOS ÉQUIPES

L'INC s'appuie sur **l'expertise d'ingénieurs, de juristes, d'économistes, de documentalistes et de journalistes indépendants** pour vous aider à mieux consommer.

## NOS MISSIONS

- 1 **Déchiffrer** les nouvelles réglementations
- 2 **Tester** des produits et des services
- 3 **Informier et protéger** les consommateurs
- 4 **Accompagner** les associations de consommateurs

## NOS MÉDIAS



Le magazine  
60 Millions de consommateurs  
[www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)



L'émission TV  
de tous les  
consommateurs



Le site sur la consommation  
responsable et le  
développement durable  
[www.jeconsommeresponsable.fr](http://www.jeconsommeresponsable.fr)

# Maladie du “foie gras”

## De la malbouffe à la cirrhose

### Zoom

La graisse peut s'accumuler dans le foie, provoquant une maladie silencieuse susceptible de dégénérer en cirrhose, voire en cancer. Elle est le plus souvent réversible, à condition de la dépister assez tôt...

**E**n France, près d'un adulte sur cinq présenterait une accumulation de graisse dans les cellules de son foie (stéatose), selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). « La faute à la malbouffe, selon de nombreuses études, notamment à l'alimentation de type industriel contenant des quantités excessives et insoupçonnées de sucres », explique le professeur Patrick Marcellin, hépatologue à l'hôpital Beaujon de Clichy (Hauts-de-Seine) et président de l'Association de lutte contre les maladies du foie (APHC).

La maladie du “foie gras” est la plupart du temps bénigne. Mais dans 20 % des cas, elle s'accompagne d'une inflammation, voire d'une fibrose, des tissus hépatiques. Sous cette forme grave,



nommée « Nash » (acronyme anglais pour « hépatite stéatosique non alcoolique », car elle est indépendante de la consommation d'alcool), elle peut évoluer en cirrhose puis en cancer.

Le foie doit donc faire l'objet d'une surveillance régulière : « Toute augmentation des transaminases, même très faible, révélée par un simple bilan sanguin, peut évoquer une maladie du foie gras », avertit l'hépatologue. Des examens complémentaires non invasifs tels qu'une échographie du foie et une élastométrie confirmeront la présence éventuelle de graisse hépatique, et la fibrose dans les formes les plus graves. Même s'il n'existe encore aucun traitement médicamenteux efficace, « cette fibrose est réversible avant le stade de la cirrhose », rappelle le spécialiste. Il convient de perdre du poids, en modifiant son alimentation et en étant moins sédentaire. •

CLARA DELPAS

### Pour garder un foie en bonne santé

- **Éliminez, ou du moins limitez**, les aliments à index glycémique élevé et riches en graisses tels que les frites, le pain blanc ou encore les confiseries.
- **Évitez les sodas** (la Nash a été aussi surnommée « maladie du soda ») et autres boissons sucrées riches en fructose.
- **Consommez davantage de fibres alimentaires** grâce aux légumes, fruits, céréales et légumineuses.

### UN DIAGNOSTIC PRÉCOCE POUR ÉVITER LE PIRE

« Il y a de plus en plus de cancers liés à la Nash, en passe de devenir la première cause de transplantation du foie dans les pays industrialisés, devant l'alcool et les hépatites virales B et C », s'inquiète le Pr Marcellin. Si l'obésité, le diabète, l'hypertension et l'hypercholestérolémie prédisposent à la maladie, celle-ci peut, plus rarement, survenir chez des personnes ne présentant ni surpoids ni trouble métabolique.

# Risques, avantages Additifs alimentaires : quelle cuisine !

## Enquête

Les additifs suscitent désormais la méfiance des consommateurs. Même si les fabricants commencent à simplifier leurs recettes, ces substances, qui présentent des risques potentiels, restent présentes dans nombre de produits.

**E** 303, E427, diglycérides d'acides gras, éthyl lauroyl arginate, acide phosphorique... Près de 400 additifs alimentaires sont aujourd'hui autorisés au niveau européen. Longtemps admis comme nécessaires, ces colorants, émulsifiants, conservateurs ou édulcorants sont devenus indésirables pour les consommateurs. Au point que certains mettent parfois tous les E dans le même panier. Le succès des applis l'atteste : on veut savoir de quoi sont faits les aliments, combien d'additifs ils contiennent et lesquels.

### ÉTAT DES LIEUX À PARTIR DE 30 000 PRODUITS

Publié en novembre dernier, le rapport de l'Observatoire de la qualité de l'alimentation (Oqali) dresse justement un état des lieux des additifs présents dans les rayons et, de fait, dans nos assiettes.

Une sorte de photographie prise d'après les listes d'ingrédients de quelque 30 000 produits transformés, répartis dans une trentaine de catégories (des céréales pour petit déjeuner aux boissons sucrées,

pizzas surgelées et biscuits, en passant par la charcuterie et les produits laitiers). À lire les conclusions de cette étude, menée en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), on peut se réjouir ou s'affliger...

La bonne nouvelle d'abord : depuis dix ans, « la proportion de produits sans additifs augmente significativement », notent les auteurs ; ainsi, la liste d'ingrédients de 22 % des denrées considérées ne mentionne aucun additif. Le "nettoyage" de certaines recettes concerne quasiment toutes les familles d'aliments, en particu-

### Amidons modifiés (E1404, E1410, E1412 à E1414, E1420, E1422, E1440, E1442, E1450 à E1452)

- Fonctions : épaisseurs, stabilisants, émulsifiants.
- Dose journalière admissible (DJA) : non limitée.



Ils servent à lier les sauces froides et chaudes, à préserver le moelleux d'un plat cuisiné et, plus largement, à stabiliser ou épaisser la texture des produits. Ils sont généralement fabriqués à partir de blé, de maïs, de pomme de terre et de tapioca : en cas de présence de gluten, la céréale est indiquée après le nom de cet additif.

lier la charcuterie, les pizzas surgelées et les produits traiteur frais (tartes salées, panés de volaille, plats cuisinés, etc.).

« Toutefois, il n'y a pas eu de baisse significative dans les glaces et sorbets, les produits à base de chocolat, les biscuits et les céréales pour petit déjeuner, sans que nous ayons d'explication à cela », précise Céline Ménard, responsable de l'unité Oqali. Autrement dit, la plupart des produits largement consommés par les enfants...

## UNE PRÉSENCE PERSISTANTE ET MASSIVE

Et c'est là qu'arrive le second enseignement – moins positif – du rapport : la présence persistante et massive des additifs. Plus des trois quarts des produits analysés en

## Acide citrique (E330)

• **Fonctions** : acidifiant, correcteur d'acidité, conservateur et exhausteur de goût.

• **Dose journalière admissible (DJA)** : non limitée.

• **Risques** : En théorie, aucun. Néanmoins, à forte dose, il altère l'émail des dents, notamment chez les grands consommateurs de sodas. Par ailleurs, il peut réduire la biodisponibilité du fer et du calcium présents dans les aliments. Or, c'est l'additif le plus souvent

Indiqué dans les listes d'ingrédients : 23 % des produits en contiennent. Bien qu'il soit produit industriellement par un champignon (*Aspergillus niger*), quasiment aucun cas d'allergie n'a été signalé chez des personnes sensibles aux moisissures.

Il sert notamment d'exhausteur de goût dans les aliments et d'acidifiant dans les boissons gazeuses, surtout celles à base de citron ; il empêche aussi le brunissement des denrées. Nous y sommes quotidiennement exposés via la confiture, les fruits en conserve, les plats prêts à réchauffer, les sodas, les bonbons...



contiennent au moins un ; près d'un tiers des aliments industriels en renferment un ou deux, et une petite partie (4 %), au moins dix, notamment des viennoiseries et desserts surgelés. « Les industriels ne peuvent pas tous les supprimer, ne serait-ce que pour éviter l'envol du prix des produits, explique Philippe Cayot, professeur en chimie des aliments à AgroSup Dijon. Par exemple, les antioxydants dans les laits maternisés préservent les acides gras essentiels ; pour s'en passer, il faudrait des emballages spécifiques coûteux pour le porte-monnaie comme pour l'environnement. »

## FAIRE PLUS SIMPLE, C'EST PLUS CHER

On l'aura compris, le prix est le nerf de la guerre. Prenez deux glaces au chocolat, l'une avec une liste d'ingrédients et d'additifs – stabilisants, émulsifiants ou encore colorants – longue comme le bras, et l'autre ne contenant pas plus de cinq ingrédients et zéro additif : les fabricants savent faire plus simple, mais avec un surcoût lié aux matières premières, à leur transport, à la fabrication, etc.

## Carraghénanes (E407)

- **Fonctions :** gélifiants, épaississants, stabilisants.
- **Dose journalière admissible (DJA) :** 75 mg/kg de poids corporel/jour.
- **Risques :** quelques études menées chez le rat ont suggéré un lien entre de grandes quantités de carraghénanes dégradés (notamment sous l'effet du chauffage) et la survenue de colites, voire d'une modification de la flore intestinale et/ou d'une inflammation du côlon. Même si d'autres travaux sont nécessaires pour confirmer ces données – qui pourraient conduire l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) à modifier la DJA –, il est regrettable que ni l'état des carraghénanes (dégradés ou pas) introduits dans l'aliment, ni la quantité mise en jeu ne soient indiqués.

Bon point pour les végétariens : ces additifs sont obtenus à partir d'algues rouges et constituent donc un substitut des gélatines animales.

Les fabricants les utilisent pour leurs fonctions gélifiantes, en particulier dans les produits laitiers, les crèmes et les préparations pour desserts. Les carraghénanes permettent aussi de stabiliser les glaces ou les sauces. D'après Oqali, 10 % des produits industriels en contiennent.

## Lécithines (E322)

### • Fonctions :

émulsifiants, antioxydants.

### • Dose journalière admissible (DJA) :

non limitée.

• **Risques :** Ces additifs sont des lipides, le plus souvent extraits des graines de soja. Le seul risque notifié par les experts européens est

une éventuelle réaction d'hypersensibilité aux protéines de soja. Celles-ci peuvent, en effet, avoir contaminé les lécithines lors de leur production. Par ailleurs, on ne peut pas exclure la possibilité d'une extraction à partir de soja OGM : pour qui veut éviter ce type de produit par principe de précaution, mieux vaut choisir des aliments contenant de la lécithine de tournesol. Toutes sources confondues, on trouve ces substances dans 17 % des aliments industriels, selon Oqali.

Elles favorisent l'homogénéité des produits, en permettant de mélanger des ingrédients non miscibles. Elles confèrent au chocolat une consistance uniforme ; en boulangerie, elles améliorent l'extensibilité des pâtons et l'élasticité du pain ; dans la margarine, elles empêchent l'eau et le gras de se séparer.



Autre utilité de tous ces « E » : proposer un aliment à la fois stable dans le temps, grâce aux conservateurs notamment, et satisfaisant pour les papilles. « Prenez les amidons modifiés, très utilisés dans les sauces et les soupes en brique, reprend Philippe Cayot. Ils « neutralisent » les amidons naturels présents dans les légumes, qui confèrent une texture gélantineuse à la

soupe sous l'effet de la chaleur, et ainsi maintiennent l'aliment liquide. »

Cela étant, on voit qu'il est possible de fabriquer des produits « allégés » en additifs, comme le jambon sans nitrites ou le yaourt sans colorants artificiels. La question est alors de savoir par quoi les industriels les remplacent. C'est tout l'enjeu du *clean label* ; cet anglicisme en vogue désigne une liste d'ingrédients excluant toute substance artificielle comme les additifs. « L'un des objectifs de notre prochain travail est d'analyser les alternatives choisies par les fabricants, explique Céline Ménard. S'agit-il d'autres procédés de fabrication, d'autres substances, de dates limites plus proches ? »

## LE TOP 8 DES INDUSTRIELS

Quant aux additifs toujours présents sur les étiquettes, huit d'entre eux sont particulièrement prisés de l'industrie ; on les trouve dans au moins 10 % des produits en rayon. Il s'agit de l'acide citrique (E330) aux multiples fonctions, dont celle de régulateur d'acidité ; des amidons modifiés, très employés dans les sauces chaudes pour leur rôle d'épaisseur.



sant ; des lécithines (E322) aux propriétés notamment émulsifiantes, comme dans le chocolat ; des mono et diglycérides d'acides gras (E471), utilisés comme émulsifiants ou gélifiants ; de l'acide ascorbique (E300), régulateur d'acidité omniprésent dans les conserves de fruits ; des gommes xanthane (E415) et de guar (E412) servant à épaissir nombre de desserts lactés ; et enfin des carraghénanes (E407), aux propriétés gélifiantes.

## PLUS DE 40 SUBSTANCES SUR LA SELLETTE

Les additifs alimentaires sont strictement encadrés par le règlement européen n° 1333/2008. Ils font actuellement l'objet d'une réévaluation par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) ; celle-ci établit, ou pas, pour chacun une dose journalière admissible (DJA). À savoir la quantité de cette substance qu'un individu peut ingérer quotidiennement pendant toute sa vie, sans risque appréciable pour

la santé. De quoi rassurer tous les consommateurs ? Pas totalement. Certes, dans leur majorité, les additifs sont reconnus comme inoffensifs, tels l'acide ascorbique ou les pectines (E440). Il en va toutefois autrement pour une quarantaine de substances pointées par le rapport Oqali, « qu'il convient de surveiller plus attentivement », précise Céline Ménard. Pour la plupart d'entre elles, l'Efsa a émis un avis pointant les risques de surconsommation, voire de dépassement de la DJA. On trouve, entre autres, dans cette liste les nitrites, les carraghénanes, l'acide phosphorique et les phosphates, les sulfites, les colorants caramel (parmi lesquels le E150d, classé « cancérogène possible »).

## DES EFFETS COCKTAIL POTENTIELS

« Actuellement, les additifs sont évalués à l'aune de ce qui a été publié, à savoir des études menées uniquement chez l'animal et sur des cellules in vitro, souligne Mathilde

### BON À SAVOIR

Les additifs apparaissent à la fin de la liste des ingrédients. Doivent être mentionnés, d'abord, la fonction de l'additif dans le produit fini (colorant, conservateur, etc.), puis son nom ou son code d'identification communautaire commençant par la lettre E (par exemple : gomme xanthane ou E415). Les proportions des additifs employés ne sont jamais indiquées, secret industriel obligé.

Touvier, directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Les outils pour voir ce qui se passe chez l'homme sont quasi inexistants, et plus encore en ce qui concerne les « effets cocktail » entre additifs. » De plus, dans certains cas, l'Efsa s'appuie sur les seules données fournies par le secteur industriel, ignorant les études indépendantes. C'est dommage. D'autant que « de très récents travaux révèlent des effets que l'on ne soupçonnait pas, explique Mathilde Touvier, par exemple l'impact délétère de certains émulsifiants (E433 et E466) sur le microbiote ».

D'autres études prometteuses sont en cours, comme celle menée par la chercheuse auprès de cohortes de consommateurs français et européens sur les potentiels « effets cocktail » et leur lien avec le développement de maladies chroniques tels le diabète ou certains cancers. En effet, un additif présent dans un aliment peut exacerber les effets négatifs d'un autre additif. Le plus difficile, dans ce type d'étude, est de cerner les combinaisons d'additifs auxquelles les consommateurs sont le plus exposés. Les résultats sont attendus d'ici cinq ans.

En attendant, mieux vaut privilégier les produits affichant une liste d'additifs la plus sobre possible... voire augmenter la part des aliments bruts dans son Caddie. •

PATRICIA CHAIROPOULOS

## Les mono et diglycérides d'acides gras (E471)

- **Fonctions :** émulsifiants, gélifiants, stabilisants.
- **Dose journalière admissible (DJA) :** non limitée.
- **Risques :** Aucun, selon l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa). Quelques études ont toutefois pointé, chez la souris, le rôle des émulsifiants dans la survenue d'inflammations intestinales, ainsi que dans la perturbation de la flore intestinale. Par ailleurs, cet additif est dérivé de graisses végétales (noix de coco, palmier, soja, colza, tournesol principalement) ou animales (suif et saindoux) ; dans ce dernier cas, sa présence dans un produit est incompatible avec une alimentation halal, casher ou végétarienne.

Ils permettent, par exemple, de rendre les margarines plus faciles à tartiner, de favoriser le foisonnement des crèmes glacées, de limiter le suintement des matières grasses contenues dans les pâtisseries, d'assouplir la pâte des pains, viennoiseries et gâteaux moelleux, ou encore de donner une texture plus ferme aux desserts laitiers et crèmes fouettées.



# ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT

PAR BENJAMIN DOURIEZ, FANNY GUIBERT, FLORENT POMMIER, ADRIAN DE SAN ISIDORO

## Réseaux sociaux : la fin de l'âge d'or ?

L'usage des réseaux sociaux ne progresse plus. 60 % des Français ont utilisé Facebook, Twitter, Instagram ou Snapchat au cours des douze derniers mois, selon l'édition 2019 du baromètre du numérique. Un chiffre stable depuis deux ans, après des années de forte progression. Toutefois, les différences d'usage restent très marquées suivant les générations : 94 % des 18-24 ans utilisent les réseaux sociaux, contre 35 % des 60-69 ans. •



## TOURISME

### À quand des bateaux de croisière moins polluants en Méditerranée ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, Cannes interdit l'accès de son port aux paquebots de croisière et autres navires dont le carburant émet plus de 0,1 % d'oxydes de soufre. Ce gaz très toxique est polluant et nocif pour les bronches. Sa décision fera-t-elle école dans la région ? La France demande officiellement la généralisation de la mesure en Méditerranée auprès de l'Organisation maritime internationale. Une telle zone d'émission contrôlée de soufre (SECA) est déjà en vigueur en mer du Nord, dans la Manche et en mer Baltique. Selon un rapport de l'ONG Transport et environnement, Marseille est la huitième ville la plus impactée du continent européen : les 57 navires de croisière y ayant fait escale en 2017 ont émis quatre fois plus de dioxyde de soufre que tous les véhicules circulant en ville... •



## 270

C'est le nombre moyen de P.-V. dressés chaque année pour non-respect de l'obligation de couper le moteur lorsque le véhicule est en stationnement. Encadrée par l'article R. 318-1 du code de la route et l'arrêté du 12 novembre 1963, cette infraction est punissable d'une contravention de quatrième classe, soit 135 €.

Question de droit ?



La réponse de la juriste  
Samia M'hamdi  
Institut national de la consommation (INC)

### Je pars en vacances au Congo. Dois-je me munir d'un visa ?

**TOUT À FAIT**, comme pour voyager en Chine, en Algérie, en Birmanie... Une visite sur le site diplomatie.gouv.fr, rubrique Conseils aux voyageurs vous permet, pays par pays, de connaître les formalités à accomplir avant tout séjour à l'étranger. Un conseil : entamez les démarches auprès du consulat ou de l'ambassade du pays concerné un bon mois avant votre départ. Et, en cas de transit, vérifiez si votre pays d'escale, comme c'est le cas en Russie, exige également la présentation d'un visa ! À savoir : si vous achetez votre billet auprès d'une agence de voyages, celle-ci doit vous informer des modalités administratives et sanitaires à accomplir pour franchir les frontières. À défaut, elle devra vous indemniser de vos éventuels préjudices (séjour annulé...). Attention, cette obligation ne pèse pas sur les compagnies aériennes ! •



## Mieux téléphoner chez soi avec son mobile

Pour les utilisateurs qui captent mal à l'intérieur de leur logement, une solution pratique et gratuite se développe : les appels en Wi-Fi. Encore faut-il que votre smartphone et votre opérateur le proposent.

Marre de devoir vous coller à la fenêtre du salon ou monter à l'étage pour pouvoir téléphoner sans coupure ? Vous n'êtes pas le seul. 30 % des Français rencontrent souvent des difficultés pour passer des appels mobiles ou envoyer des SMS depuis leur domicile, selon le baromètre du numérique 2019.

### Les réseaux Wi-Fi des box

Les appels en Wi-Fi sont une solution récente et encore méconnue. Pour remédier à la qualité insuffisante de réception dans les bâtiments, Orange, SFR et Bouygues Telecom proposent ce service à leurs abonnés mobiles, mais Free mobile, pas encore. Une fois qu'il est activé, tout est transparent pour l'utilisateur : lorsque la réception du réseau mobile est insuffisante, les appels (et SMS) transitent automatiquement par le réseau Wi-Fi de votre box, en émission comme en réception, et ce aux conditions tarifaires habituelles de votre forfait mobile. Il n'est pas nécessaire que votre

box soit gérée par le même opérateur que votre forfait mobile.

### Des smartphones compatibles

Toutefois, pour en bénéficier, il faut que votre smartphone soit compatible. Pas de soucis avec les iPhone (depuis l'iPhone 6) ni avec la plupart des Samsung et certains Huawei ou Sony. En revanche, c'est très rare avec des appareils Wiko ou Xiaomi – vérifiez auprès de votre opérateur, la liste des modèles concernés n'est pas identique de l'un à l'autre. Il est nécessaire, au préalable, d'activer la fonction « appel Wi-Fi » dans les paramètres de votre smartphone. Chez SFR, l'option doit également être activée (sans frais) auprès de l'opérateur.

Une fois le service en fonction, il fonctionne depuis tous les réseaux Wi-Fi en France : les box chez vos proches, les réseaux Wi-Fi publics... Mais attention, la continuité de l'appel n'est pas garantie si vous bougez et perdez la connexion Wi-Fi en cours d'appel... • B. D.

## Chez Beko, des traces de rouille dans le frigo

« Poudre de rouille projetée sur les aliments », « traces rouges »... Sur le forum de 60millions-mag.com, des internautes constatent un même dysfonctionnement de leur réfrigérateur Beko. Contacté, le fabricant reconnaît l'anomalie : « Ces appareils ont pu présenter une corrosion de l'évaporateur en métal ferreux, due à un défaut du revêtement protecteur. » Un problème qui serait sans danger, selon la marque, mais qui interviendrait après deux ans d'utilisation, donc après la garantie commerciale. Si elle a expiré, demandez une compensation à Beko au 0 806 802 992. Mais pas sûr qu'on vous l'accorde ou qu'elle soit à la hauteur de vos attentes. •

## Des engins motorisés inflammables

Plus d'une douzaine d'hoverboards ont fait l'objet d'un rappel au cours des deux dernières années, pour risque de chocs électriques ou d'incendie. La Répression des fraudes a constaté que ces planches à roulettes électriques sur lesquelles on se tient face à la route, ne résistaient pas suffisamment à l'humidité sous la pluie. Elle incite à vérifier avant l'achat que le produit comporte bien le marquage « CE », qu'il est accompagné d'une notice d'utilisation en français et d'une déclaration « CE » de conformité. •



## Google Stadia : des jeux vidéo pas très écolos

Jouer sans équipement et sans jeux physiques : c'est ce que propose le nouveau service de streaming de jeux vidéo Stadia lancé par Google fin 2019. Contre un abonnement mensuel de 9,99 €, plus l'achat des jeux, il est possible de lancer une partie en définition 4K depuis son portable, sa télé ou sa tablette, en cliquant sur un simple lien. Problème, cette diffusion massive de contenus très lourds partout sur la planète consomme beaucoup plus de données que le streaming vidéo et pollue



davantage. « Selon les premières estimations, à affiner, Stadia produirait 20 % de carbone en plus que la diffusion en continu vidéo », explique Hugues Ferreboeuf, chef de projet au Shift project, think tank pro-environnemental. Jouer à ce type de nouveau service serait donc mauvais pour la planète. •

## Les fausses promesses des thermostats connectés

Des contrôles réalisés auprès de dix vendeurs de thermostats connectés ont fait apparaître un taux d'anomalies de 60 %. En cause, leurs allégations en matière d'économie d'énergie. La Répression des fraudes souligne que la plupart des économies sont calculées pour rapport à « une situation théorique irréalistique ». Voilà qui fait écho à l'essai de thermostats connectés que nous avons publié l'an dernier (voir n° 548, mai 2019). Nous pointions le fait que l'on prenait comme référence une maison avec une température de confort maintenue toute la journée. Il devient dès lors facile de générer des économies grâce à un thermostat qui fait varier la température. Cinq opérateurs ont été priés de revoir leurs allégations. L'un d'eux a écopé d'un procès-verbal pour la présentation trompeuse de témoignages et d'une certification fictive de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). •

## ZÉRO DÉCHET

### Consommer responsable, oui, mais comment ?

Pas toujours simple de changer ses habitudes. Certaines démarches de consommation responsable sont plus difficiles à adopter que d'autres, selon une enquête menée par l'Institut national de la consommation avec l'association Zero Waste : réparer ses appareils avant de s'en débarrasser est jugé difficile par 43 % des personnes interrogées et éviter au maximum les déplacements en voiture par 50 %. À l'inverse, seuls 4 % jugent difficile de trier leurs déchets. Retrouvez les détails de l'enquête sur inc-conso.fr. •



## Haro sur les SUV pollueurs

« Six raisons de résister à la folie SUV », annonçons-nous en une de « 60 » en décembre 2018. Parmi elles, le fait que ces voitures, plus lourdes et au profil moins aérodynamique que des berlines, consomment plus. L'ONG Greenpeace et l'Agence Internationale de l'énergie (AIE) sont aussi montées au créneau en 2019 pour dénoncer le mauvais bilan environnemental des SUV. Les comparaisons directes sont toujours difficiles, puisqu'un SUV ne correspond pas à telle ou telle voiture classique. Mais on ne peut que s'inquiéter de cet engouement planétaire pour les SUV. L'AIE indique qu'ils représentent environ 40 % du total des ventes et que si la tendance se poursuit, ils induiront une augmentation de la demande en carburant qui effacera l'impact de la mise en circulation de 150 millions de voitures électriques. •

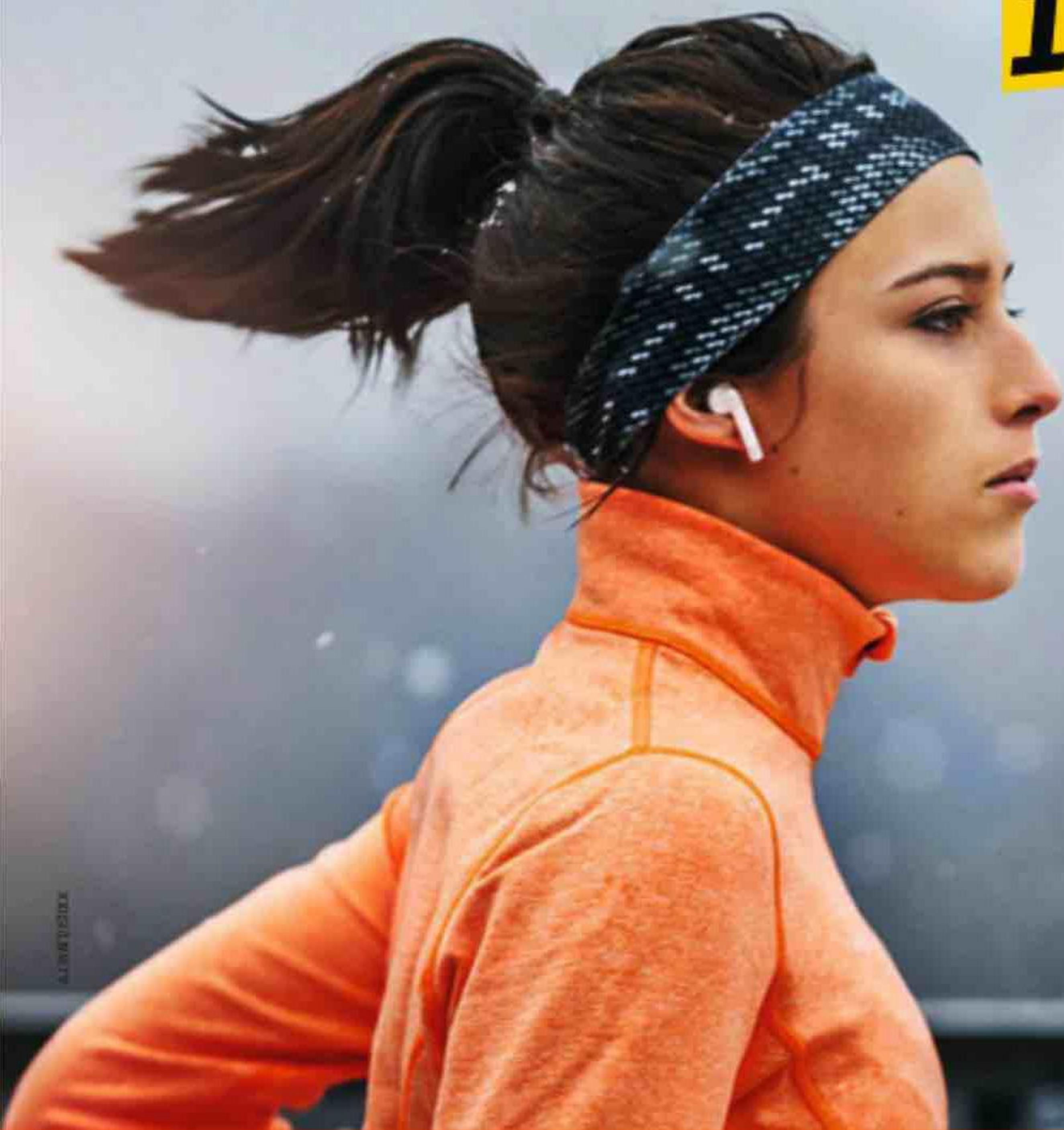


## Arnaque aux formalités de voyage pour le Canada

400 € : c'est la somme astronomique payée par Julie pour obtenir quatre autorisations de voyage électroniques (AVE) pour le Canada. Elle aurait dû, en réalité, débourser 20 € ! Pourquoi une telle différence ? Au lieu d'effectuer sa demande sur le site officiel canada.ca, la trentenaire a passé commande sur une autre plate-forme bien référencée sur Internet, canadavisaave.com. L'entité pratique des tarifs bien plus onéreux... souvent précisés en petits caractères à la fin de la démarche administrative. Une pratique difficile à contester légalement, d'autant que les pièces délivrées sont authentiques. Pour éviter toute mésaventure, le plus sûr est d'effectuer ses demandes de documents sur les sites officiels. •

# Écouteurs sans fil Il n'y a pas que les AirPods

CENTRE D'ESSAIS  
**11** produits  
testés





Nous avons confronté les écouteurs sans fil d'Apple à ceux d'autres fabricants. Bonne nouvelle : plusieurs offrent une qualité appréciable. Une concurrence qui devrait faire du bien à votre porte-monnaie.

**I**ls sont de plus en plus portés : les écouteurs sans fil, appelés aussi True wireless (« vraiment sans fil », en français), se démocratisent depuis quelques années. En 2018, selon l'Institut d'études GfK, plus d'un million ont trouvé preneurs. Soit une multiplication par deux des ventes par rapport à l'année précédente ! L'offre est pléthorique : des dizaines de modèles sont proposés par la plupart des grandes marques de produits high-tech. Mais quels sont ceux qui tirent vraiment leur épingle du jeu ? Une chose est sûre : il n'est pas nécessaire d'investir 180 € dans une paire d'AirPods, les écouteurs sans fil d'Apple arrivés tout juste en pole position de notre essai, pour profiter d'un bon équipement.

### JBL ET ANKER SE DÉMARQUENT

Sur les onze écouteurs sans fil testés, deux constituent une réelle alternative aux AirPods : le JBL Tune 120 et le Anker Zolo Liberty, proposés respectivement à 100 et 65 €.

Des références qui affichent une polyvalence satisfaisante en matière d'écoute, d'autonomie et d'ergonomie. Grâce à un son clair et détaillé, JBL présente même des performances audio à la hauteur de celles des AirPods, tandis que celles du Divacore Nomad sont aussi honorables. Tous les autres équipements offrent une qualité sonore en retrait, voire franchement mauvaise. Dans cette catégorie, la palme du pire

### ✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



	Apple AirPods	JBL Tune 120TWS	Anker Zolo Liberty
• Prix indicatif	180 €	100 €	65 €
• Poids écouteurs	7,7 g	13,2 g	11,8 g
• Poids écouteurs + boîtier de charge	46 g	73,2 g	103,3 g
• Taille boîtier de charge (L x H x P en mm)	44 x 53 x 21	70 x 60 x 29	89 x 31,5 x 50,8
• Type de commandes	Tactile	Boutons	Boutons
• Port USB de charge	Non	Non	Non
• Gestion du volume <sup>(1)</sup>	Non	Non	Non
• Avance/retour musique	Oui	Oui	Oui
• Rejet sur appel externe	Non	Oui	Oui
• Appel assistant personnel	Oui	Oui	Oui
<b>Performances sonores (55 %)</b>	<b>++</b>	<b>++</b>	<b>+</b>
• Qualité audio	++	++	+
• Isolation passive du bruit ambiant	-/-	+	+
• Latence	+++	-	++
<b>Qualité micro (5 %)</b>			
• Qualité acoustique en émission	+	-	+
• Appel à l'assistant personnel	+++	++	+
<b>Autonomie (15 %)</b>	<b>++</b>	<b>++</b>	<b>+++</b>
• Autonomie des écouteurs	++	+++	+++
	4 h 33 min	5 h 23 min	6 h 17 min
• Autonomie écouteurs + boîtier de charge	++	+	+++
	25 h 56 min	20 h 27 min	79 h 10 min
<b>Commodité d'emploi (20 %)</b>	<b>++</b>	<b>++</b>	<b>+</b>
• Appairage	+++	+++	++
• Richesse des commandes sur le casque	+	+	+
• Modalités de commande au casque	+++	+	+
• Gestion des appels téléphoniques	+	++	++
• Niveau de charge du boîtier	+(2)	+++	+++
• Documentation	+	++	++
• Portée du Bluetooth <sup>(3)</sup>	+++	+++	+++
<b>Sécurité (5 %)</b>			
• Niveau acoustique maximal	+++	+++	+++
• Avertissements d'utilisation	+++	++	+++
• Mention du DAS <sup>(4)</sup>	Non	Non	Non
<b>NOTE GLOBALE (100 %)</b>	<b>14,5/20</b>	<b>14/20</b>	<b>14/20</b>

(1) Action manuelle sans passer par des assistants type Siri ou Google Assistant. (2) Sur iOS, les utilisateurs bénéficient d'un visuel de

							
Divacore Nomad	SWINGSON (Darty-Fnac) True	NuForce (Optoma) Be Free5	Oglo# (Boulanger) Muz TWS	Philips Bass+ (SHB4385BK)	Mi (Xiaomi) True Wireless Earphones	Urbanista Stockholm	Blaupunkt BLP4710
90 €	60 €	100 €	100 €	70 €	80 €	80 €	60 €
8,8 g	9,2 g	12,5 g	13 g	16,9 g	11,5 g	7,3 g	10,8 g
72,2 g	79,5 g	64,3 g	115 g	91,8 g	57,6 g	45,5 g	65 g
66 x 30 x 66	69,5 x 28,8 x 45	75 x 35 x 40	98 x 28 x 63,5	92,7 x 48 x 48	44 x 52,5 x 31	63,4 x 21,8 x 52,5	105,4 x 22 x 26,8
Boutons	Boutons	Boutons	Boutons	Boutons	Tactile	Tactile	Boutons
Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
2 h 32 min	2 h 53 min	3 h 53 min	5 h 51 min	5 h 01 min	2 h 55 min	3 h 10 min	3 h 06 min
9 h 37 min	33 h 44 min	15 h 32 min	33 h 55 min	10 h 02 min	10 h 12 min	14 h 53 min	17 h 21 min
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<b>13/20</b>	<b>12/20</b>	<b>11,5/20</b>	<b>11,5/20</b>	<b>11,5/20</b>	<b>10,5/20</b>	<b>9/20</b>	<b>9/20</b>

charge, mais pas sous Android. (3) Mesurée sans obstacle. (4) Débit d'absorption spécifique.

revient sans conteste au Urbanista Stockholm et son rendu étriqué, confus et sans relief.

Dans le volet performances sonores, l'isolation passive, c'est-à-dire l'aptitude des écouteurs à atténuer les bruits extérieurs grâce à leur forme, a aussi été évaluée. En général, les appareils intra-auriculaires, qui s'insèrent directement dans le conduit auditif, parviennent à dissiper certains aigus mais échouent à effacer les sonorités plus graves. Les True Wireless en forme de bouton, comme le Urbanista ou les AirPods, qui se déposent au creux de l'oreille, sont encore moins isolants. Quant au Mi, seul équipement de la sélection à embarquer une fonction active de réduction de bruit, c'est la déception : la différence d'isolation est peu notable.

Autre point étudié : la latence, à savoir le temps de transmission entre le smartphone et les écouteurs. Plus elle est faible, moins les décalages entre le son et l'image sont perceptibles pendant la lecture des vidéos. Hormis les modèles Anker, Apple et Urbanista, tous les écouteurs sans fil présentent des décalages gênants, même s'ils peuvent

### Comment nous avons procédé

## LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Trois experts du son ont apprécié la qualité audio des appareils, en écoutant des morceaux de musique variés lus à partir de smartphones Samsung, Google et iPhone. Notre trio a également évalué le niveau d'isolation des écouteurs par rapport aux bruits ambients.

- Pour étayer les impressions du jury, des mesures électroacoustiques ont été réalisées. Elles permettent d'évaluer la qualité de reproduction des fréquences audio. La présence de parasites sonores apparaissant à un niveau d'écoute élevé

- a également été prise en compte.
- Des essais d'autonomie ont été réalisés sur les écouteurs et les boîtiers de charge. Le volume maximal a également été testé. Le but : vérifier qu'il ne franchit pas le seuil réglementaire des 100 décibels (dB(A)).

être compensés automatiquement avec un système d'exploitation récent et un terminal performant.

### DES AUTONOMIES TRÈS VARIABLES

Côté autonomie, le Anker impressionne : ces écouteurs, à eux seuls, tiennent plus de six heures sans recharge avec un volume poussé à 80 décibels (dB(A)), soit plus du double de l'autonomie du Divacore Nomad, le moins performant de notre essai. En y ajoutant la batterie de son boîtier, le Anker offre 80 heures d'écoute. À ce petit jeu, les boîtiers de charge Apple, Swingson et Ogo#

s'en sortent également bien. Globalement, on regrettera une information lacunaire sur le niveau restant de la batterie qui, au mieux, est symbolisé par un ou plusieurs points lumineux et trop rarement par un message vocal dans les écouteurs.

Constat rassurant, les équipements testés respectent la limite maximale du volume fixée à 100 dB(A). À un tel niveau d'écoute, des sessions longues et répétées peuvent être néfastes pour l'audition. Notons d'ailleurs que les fabricants Mi et Divacore oublient d'apposer sur l'emballage le logo et l'avertissement d'exposition à un danger auditif, pourtant obligatoires.

### L'ACHAT EN LIGNE, IDÉAL POUR LES ESSAYER !

Si vous achetez des écouteurs, il peut arriver que les fixations ne soient pas bien adaptées à votre conduit auditif et provoquent une gêne permanente. L'idéal est de pouvoir les essayer avant d'acheter, ce qui permet aussi de tester leur fonctionnement avec votre smartphone habituel. C'est souvent impossible en magasin. Une raison de privilégier l'achat en ligne. Après un rapide essai, vous pourrez, au besoin, invoquer votre droit de rétractation sous 14 jours maxi, et obtenir le remboursement. •

ADRIAN DE SAN ISIDORO  
Ingénieur : THIERRY MARTIN

**LES PLUS PERFORMANTS**

**Le choix de 60**

**14,5/20**

**Apple AirPods - 180 €**

L'audio, l'autonomie et l'ergonomie sont satisfaisantes. La latence est aussi la plus faible de l'essai : un avantage utile pour regarder une vidéo. Seul défaut majeur : son prix, le plus élevé du panel.

**14/20**

**Anker Zolo Liberty - 65 €**

La qualité sonore est bonne. Et avec une autonomie de près de 80 heures, ce modèle garantit de longues sessions d'écoute. Quasiment trois fois moins cher qu'Apple, cet appareil est une bonne affaire.

# Les copies chinoises Une bonne affaire ?

Ils sont parfois à la limite de la contrefaçon vis-à-vis des AirPods. Ces modèles vendus sur le Web à prix cassés peuvent offrir une bonne ergonomie. Mais gare à vos oreilles !

Vendus à partir de 180 €, les écouteurs sans fil Apple sont chers. Des fabricants ont donc décidé de proposer des versions esthétiquement proches, à prix cassés. Des appareils commercialisés sur des sites comme Aliexpress, Wish ou encore Amazon.

## TROIS APPAREILS SUR SEPT JAMAIS LIVRÉS

Nous en avons acheté sept, vendus entre 20 et 65 €. Première déconvenue : seulement quatre sont arrivés à notre adresse parisienne. Deux produits de la marque TWS expédiés de Chine ont disparu en bout de chaîne, sur le sol tricolore. Et un autre envoyé de France, le Liberty Play, vanté sur les réseaux sociaux par de nombreux influenceurs, s'est également perdu en chemin.

Après une nouvelle commande, le Liberty Play est finalement arrivé à bon port... mais l'un des écouteurs ne fonctionnait pas ! Ce modèle est pourtant vendu 65 €, un tarif très élevé par rapport aux autres copies. À l'arrivée, sur les sept produits commandés, seulement trois ont pu être évalués : les TWS i11 et le Padear Mini X3.

À première vue, ces copies ressemblent à s'y méprendre aux originaux. Et bonne surprise : les fonctionnalités comme l'auto-appairage ou la commande vocale fonctionnent correctement. Mieux : il est possible, avec les trois paires testées, d'appeler Google Assistant ou Siri selon le terminal utilisé.



Sur les réseaux sociaux, de nombreux influenceurs vantent des répliques d'AirPods, comme le youtubeur aux 50 000 abonnés Erdem (à gauche), ou la star de la télé-réalité Thomas Vergara, sur Snapchat (à droite).



Côté son, c'est calamiteux. Absence de basses, aigus agressifs... La qualité sonore du Padear, le meilleur du trio, peine à atteindre les performances du dernier de notre essai. Les deux autres sont pires. Franchement inquiétant : avec une pression acoustique de 110 décibels (dB(A)), le Padear dépasse de 10 dB(A) le volume maximum autorisé.

## DES RISQUES POUR L'AUDITION

En résumé, acheter ces copies qui ne respectent pas toujours les normes européennes, c'est prendre le risque d'utiliser des équipements potentiellement dangereux pour l'audition. En plus de s'exposer à la confiscation du produit ou à une amende si ces modèles devaient s'avérer être des contrefaçons. •

A.D.S.I. et T.M.

## À retenir

- Les écouteurs sans fil JBL Tune 120 TWS et Anker Zolo Liberty, vendus 100 € et 60 €, offrent des performances similaires aux AirPods d'Apple, bien plus onéreux.
- L'autonomie peut varier du simple au double en fonction des équipements.
- Un appareil acheté en ligne ne vous convient pas à l'essai ? invoquez votre droit de rétractation et renvoyez-le sous 14 jours.
- Attention aux copies d'écouteurs sans fil : elles sont susceptibles d'endommager l'audition et leurs performances sont loin d'égaler leur modèle.

# Smartphones Des ondes pas toujours positives

## Enquête

Insuffisances des normes, tricheries suspectées ou avérées des fabricants...

Les ondes émises par nos chers téléphones génèrent de nouvelles inquiétudes. Tout ce qu'il faut savoir pour limiter les risques.

**I**l nous accompagne du réveil au coucher. Dans l'intervalle, on le consulte des dizaines, parfois des centaines de fois. Cet outil si indispensable qu'est devenu le smartphone nous expose-t-il à des risques pour la santé, en raison des ondes qu'il émet ? Les inquiétudes à ce sujet sont aussi anciennes que la téléphonie mobile elle-même. Mais plusieurs éléments récents contribuent à les raviver. Faut-il ranger son smartphone au placard ? Le point sur un sujet polémique.

### Les ondes électromagnétiques sont-elles dangereuses ?

La question n'est pas tranchée de façon claire. L'avis publié fin octobre par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) n'est pas totalement rassurant. Sur la base des études scientifiques récentes, il conclut à l'existence d'« effets biologiques sur l'activité cérébrale » dans le cas d'une exposition élevée. Toutefois, l'agence prend la peine de préciser que les éléments de preuve restent « limités ». Concernant les autres organes, impossible de dire

s'il y a ou non des répercussions, en l'état actuel des connaissances. Mais, selon l'Anses, les « incertitudes sur différents effets sanitaires à long terme » sont suffisantes pour justifier certaines précautions.

### Comment mesure-t-on les émissions des smartphones ?

L'indicateur utilisé est le débit d'absorption spécifique (DAS). Mesuré à différents endroits du corps humain (voir ci-contre), il quantifie l'énergie des ondes électromagnétiques absorbée par l'utilisateur. Pour le tester en laboratoire, le téléphone est bloqué à sa puissance d'émission maximale – un niveau qu'il atteint rarement en usage quotidien. Les émissions sont mesurées dans toutes les bandes de fréquences et pour tous les réseaux (2G, 3G, 4G) qu'utilise le smartphone. La valeur la plus élevée



vée enregistrée est retenue comme étant le DAS de l'appareil. Cela correspond donc à ses émissions dans la pire des situations.

C'est ce chiffre qui ne doit pas dépasser les niveaux fixés par la réglementation afin de protéger les utilisateurs : 2 watts par kilo (W/kg) pour le DAS mesuré au niveau de la tête et du corps (tronc), 4 W/kg au niveau des membres.

### Les normes sont-elles assez sévères ?

Elles tardent à s'adapter à notre usage des smartphones. Ainsi, l'exposition de l'utilisateur au niveau du tronc a longtemps pu être évaluée en plaçant le mobile à 2,5 cm du corps,

## Il n'y a pas que les téléphones...

- **D'autres appareils émettent un rayonnement électromagnétique analogue à celui des smartphones.** À partir de juillet 2020, ils devront afficher eux aussi leur débit d'absorption spécifique (DAS) dans les notices, les publicités et chez les revendeurs.

Ainsi, les consommateurs pourront tenir compte du niveau d'émission pour leurs achats.

- **Sont concernés les appareils les plus puissants dont l'usage « raisonnablement prévisible » est à proximité du corps humain (moins de 20 cm).** Selon l'Agence

nationale des fréquences (ANFR), il s'agit, par exemple, des tablettes, des montres connectées type Apple Watch et de certains téléphones fixes sans fil (norme DECT).

- **Cette transparence était prévue par une loi de 2015, mais le décret d'application vient juste d'être publié...**

ce qui facilitait le respect de la limite autorisée. Or, dans la poche d'une veste, l'appareil n'est pas aussi éloigné de la peau. Pour les téléphones apparus sur le marché depuis 2017,

la distance de mesure a été plafonnée à 0,5 cm, soit des conditions de tests plus réalistes.

Est-ce encore trop ? Cet automne, l'Anses a recommandé de renforcer les exigences en mesurant les émissions au niveau du tronc au contact du corps (à 0 cm, donc), comme c'est déjà le cas au niveau de la tête.

Mais cela nécessite une décision européenne.

« Depuis trente ans, la distance retenue pour les certifications et les contrôles est tout à fait inappropriée par rapport à nos usages pour protéger notre santé », commentait cet automne Marc Arazi, fondateur de l'association Alerte Phonegate. Médecin de formation, il bataille depuis plusieurs années pour attirer l'attention sur le sujet.

### Les portables respectent-ils la limite autorisée ?

Pas toujours. En 2019, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a épingle une dizaine de modèles pour émissions excessives d'ondes, sur les quelque soixante-dix qu'elle contrôle chaque année. « La proportion d'appareils pris en défaut n'a pas reculé par rapport à l'année précédente », relève Gilles Brégant, son



directeur général. Une augmentation du nombre de contrôles est prévue en 2020, pour passer à environ 90 smartphones.

Les mobiles non conformes transgressaient presque tous les normes de contrôle au niveau du tronc, rendues plus sévères par la mesure à 0,5 cm du corps. Sur la liste des "tricheurs" (voir ci-contre) figurent plusieurs modèles de Nokia, Xiaomi et Wiko.

« Les contrôles sont tout à fait insuffisants », dénonce Marc Arazi. Il est, en effet, probable que d'autres modèles passent entre les mailles du filet. Les constructeurs font réaliser les mesures de DAS des smartphones avant leur lancement, sans vérification indépendante, et l'ANFR ne contrôle – *a posteriori*, donc – qu'une minorité des modèles en vente.

### Quelles conséquences pour les smartphones pris en faute ?

L'ANFR oblige les fabricants concernés à publier une mise à jour logicielle pour réduire la puissance de leurs appareils. Elle peut également leur imposer des sanctions financières. Elle l'a fait en octobre pour le modèle Echo Horizon Lite, infligeant une amende, minime toutefois, à son fabricant (7500 €).

Plus dissuasif : faute de mises à jour efficaces, l'agence peut exiger que l'appareil émettant trop d'ondes soit retiré du marché. C'est déjà arrivé, mais une telle décision est rare.

Aux États-Unis aussi, des fabricants sont accusés de sous-estimer les émissions d'ondes de leurs appareils. Une enquête fouillée, publiée durant l'été 2019 par le *Chicago Tribune*, a mis en cause l'iPhone 7 d'Apple, sur la foi de tests indépendants.

En France, où les normes de mesures ne sont pas exactement les mêmes, l'iPhone 7 avait été contrôlé par l'ANFR en 2016 sans qu'un écart soit mis au jour. Il n'y a donc pas eu de suites pour ce modèle.

## Pratique La liste des smartphones qui émettaient trop d'ondes

Modèle	Conséquences du contrôle pour émission excessive d'ondes
• Alcatel Pixi 4 (6")	Mis à jour en mai 2018
• Allview X4 Soul Mini S	Retiré du marché en juillet 2019
• Archos Access 50	Mis à jour en décembre 2018
• Echo Star Plus	Mis à jour en mai 2018
• Echo Horizon Lite	Rappelé par le fabricant en octobre 2019
• Hisense F23	Mis à jour en juillet 2018
• Huawei Honor 8	Mis à jour en mai 2018
• Leagoo S8	Retiré du marché en juillet 2019
• Logicom M Bot 60	Mis à jour en janvier 2019
• Neffos X1 TP902	Rappelé par le fabricant en mai 2018
• Nokia 3 (TA-1032DS)	Mis à jour en avril 2019
• Nokia 5	Mis à jour en avril 2019
• Nokia 6.1 (TA-1043)	Mis à jour en juillet 2019
• Orange Hapi 30	Rappelé par Orange en mars 2018
• Wiko Tommy 2 Bouygues Telecom	Mis à jour en juillet 2018
• Wiko View	Mis à jour en octobre 2018
• Xiaomi Mi Mix 2S	Mis à jour en février 2019
• Xiaomi Redmi Note 5	Mis à jour en février 2019

Si vous possédez l'un de ces téléphones épinglés en 2018 ou 2019, vérifiez si vous avez bien effectué une mise à jour depuis la date indiquée. Sinon, il est susceptible de vous exposer à des émissions dépassant les normes autorisées (2 W/kg à 0,5 cm du corps). Faute d'avoir pu être mis à jour, quelques-uns ont fait l'objet d'un rappel : ils ne doivent plus être utilisés.

D'autres modèles, plus anciens, dépassaient ce niveau d'émission. Mais à l'époque de leur mise sur le marché, les normes étaient moins strictes. Retrouvez cette liste complémentaire sur notre site, [60m.fr/das-tronc](http://60m.fr/das-tronc).

### Comment connaître les émissions de son téléphone ?

Ce n'est pas toujours simple. Pas de souci pour le DAS mesuré au niveau de la tête : il figure dans les notices et dans les publicités (ouvrez l'œil, il est indiqué en petits caractères). Son affichage est aussi obligatoire en magasin et sur les sites de vente. En revanche, la transparence n'est pas encore de mise pour le DAS mesuré au niveau du tronc. « Certains constructeurs l'indiquent volontairement dans leur documentation, d'autres

non », explique Gilles Brégant, de l'ANFR. Sa mention deviendra obligatoire l'été prochain, de même que celle des mesures réalisées au niveau des membres. En attendant, les différents DAS de nombreux modèles sont publiés sur le site [Data.anfr.fr](http://Data.anfr.fr) et sur l'appli Open Barres (disponible sous Android uniquement), même si ces outils sont d'un abord un peu rude pour le grand public.

Les autorités conseillent de privilier un appareil ayant un DAS faible : on trouve sans peine des mobiles en

Que vous soyez lecteur occasionnel ou abonné,

dessous de 0,5 W/kg pour ce qui est du DAS au niveau de la tête. Mais il n'est pas simple de trouver moins de 1 W/kg pour la mesure près du tronc.

### Comment réduire son exposition ?

Il existe quelques gestes simples. Les recommandations officielles, conçues à une époque où les téléphones servaient surtout à téléphoner, insistent sur la réduction du temps passé avec l'appareil collé à l'oreille : éviter les conversations longues et/ou appeler de préférence avec le kit mains libres (ça marche aussi en mode haut-parleur).

En effet, quelques centimètres font toute la différence en matière d'exposition : sur certains appareils, le DAS peut être divisé par quatre quand on passe de 0,5 cm du corps à 1,5 cm ! On mettra donc son smartphone dans son sac plutôt que dans sa poche et, pour les utilisateurs ayant cette mauvaise habitude nocturne, sur la table de nuit plutôt que sous l'oreiller.

Enfin, limitez l'utilisation (pour les appels comme pour l'Internet mobile) lorsque l'icône indiquant la qualité de réception n'affiche qu'une seule barre. Car une mauvaise réception conduit l'appareil à augmenter sa puissance d'émission.

### Quelles précautions pour les plus jeunes ?

L'exposition des enfants est particulièrement problématique en raison de leurs spécificités morphologiques, s'inquiétait l'Anses dans un avis émis en 2016. Plus encore que pour les adultes, il est important qu'ils limitent leurs appels ou les passent en mode haut-parleur. Retarder l'âge où l'enfant aura son propre appareil est une bonne chose. D'ailleurs, le code de la santé publique (article L.5231-3) prohibe toute publicité vantant l'usage d'un téléphone mobile par les moins de 14 ans. •

BENJAMIN DOURIEZ



## VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

### Participez au panel des lecteurs

de *60 Millions de consommateurs* et contribuez à l'amélioration de votre magazine.

Chaque mois, vous recevrez un questionnaire à remplir en ligne, portant sur le dernier numéro paru. À vous de nous dire ce qui vous a plu, déçu ou manqué.

Inscrivez-vous sur [www.60m.fr/monavis](http://www.60m.fr/monavis)  
Ou complétez le bon ci-dessous et envoyez-le à  
Thomas Dereims, 60 Millions de consommateurs, 18, rue Tiphaine, 75732 Cedex 15

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

MAIL (indispensable pour recevoir les questionnaires)

VOUS ÊTES :  abonné(e)  non abonné(e)

VOTRE ÂGE :  moins de 20 ans  entre 20 et 29 ans  entre 30 et 39 ans  
 entre 40 et 49 ans  entre 50 et 59 ans  entre 60 et 69 ans  70 ans et plus

Adresse \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_

L'Institut national de la consommation (INC), éditeur de *60 Millions de consommateurs* situé au 18, rue Tiphaine à Paris (75015), est responsable du traitement et de la collecte des données à des fins d'envoi d'enquêtes, de newsletters pour le magazine *60 Millions de consommateurs*. Toutes les informations que vous nous communiquez, lors de votre inscription et lors des enquêtes, sont personnelles et confidentielles. Vos données seront conservées pendant 2 ans à partir de votre dernière interaction. Vos données personnelles ne seront transmises à aucun tiers, vos réponses sont anonymes. Aucun résultat ne sera traité nominativement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse [dpo@inc60.fr](mailto:dpo@inc60.fr)

# DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

**15**

associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr), rubrique Associations de consommateurs et trouver celle la plus proche de chez vous.

## Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

**Adeic** (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)  
27, rue des Tanneries, 75013 Paris.  
TÉL.: 01 44 53 73 93  
E-MAIL: [contact@adeic.fr](mailto:contact@adeic.fr)  
INTERNET: [www.adeic.fr](http://www.adeic.fr)

**Afoc** (Association Force ouvrière consommateurs)  
141, av. du Maine, 75014 Paris.  
TÉL.: 01 40 52 85 85  
E-MAIL: [afoc@afoc.net](mailto:afoc@afoc.net)  
INTERNET: [www.afoc.net](http://www.afoc.net)

**ALLDC** (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)  
150, rue des Poissonniers,  
75883 Paris Cedex 18.  
TÉL.: 01 53 09 00 29  
E-MAIL: [consom@leolagrange.org](mailto:consom@leolagrange.org)  
INTERNET: [www.leolagrange-conso.org](http://www.leolagrange-conso.org)

**CGL** (Confédération générale du logement)  
29, rue des Cascades,  
75020 Paris.  
TÉL.: 01 40 54 60 80  
E-MAIL: [info@lacgl.fr](mailto:info@lacgl.fr)  
INTERNET: [www.lacgl.fr](http://www.lacgl.fr)

**CLCV** (Consommation, logement et cadre de vie)  
59, bd Exelmans, 75016 Paris.  
TÉL.: 01 56 54 32 10  
E-MAIL: [clcv@clcv.org](mailto:clcv@clcv.org)  
INTERNET: [www.clcv.org](http://www.clcv.org)

**Cnafal** (Conseil national des associations familiales laïques)  
19, rue Robert-Schuman,  
94270 Le Kremlin-Bicêtre.  
TÉL.: 09 71 16 59 05  
E-MAIL: [cnafal@cnafal.net](mailto:cnafal@cnafal.net)  
INTERNET: [www.cnafal.org](http://www.cnafal.org)

**CNAFC** (Confédération nationale des associations familiales catholiques)  
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.  
TÉL.: 01 48 78 82 74  
E-MAIL: [cnafc-conso@afc-france.org](mailto:cnafc-conso@afc-france.org)  
INTERNET: [www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

**CNL** (Confédération nationale du logement)  
8, rue Mériel, BP 119,  
93104 Montreuil Cedex.  
TÉL.: 01 48 57 04 64  
E-MAIL: [cnl@lacnl.com](mailto:cnl@lacnl.com)  
INTERNET: [www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)

**CSF** (Confédération syndicale des familles)  
53, rue Riquet, 75019 Paris.  
TÉL.: 01 44 89 86 80  
E-MAIL: [contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)  
INTERNET: [www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

### Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.  
TÉL.: 01 44 53 45 90.  
E-MAIL: [conso@familles-de-france.org](mailto:conso@familles-de-france.org)  
INTERNET: [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)

### Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris.  
TÉL.: 01 44 91 88 88  
E-MAIL: [infos@famillesrurales.org](mailto:infos@famillesrurales.org)  
INTERNET: [www.famillesrurales.org](http://www.famillesrurales.org)

### Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand,  
75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83  
E-MAIL: [contact@fnaut.fr](mailto:contact@fnaut.fr)  
INTERNET: [www.fnaut.fr](http://www.fnaut.fr)

### Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)

263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05  
E-MAIL: [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)  
INTERNET: [www.indecosa.cgt.fr](http://www.indecosa.cgt.fr)

### UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)

233, bd Voltaire, 75011 Paris  
TÉL.: 01 43 48 55 48  
INTERNET: [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

### Unaf (Union nationale des associations familiales)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.  
TÉL.: 01 49 95 36 00  
INTERNET: [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

## Les centres techniques régionaux de la consommation

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**CTRC Auvergne**  
17, rue Richépin,  
63 000 Clermont-Ferrand.  
TÉL.: 04 73 90 58 00  
E-MAIL: [u.r.o.c@wanadoo.fr](mailto:u.r.o.c@wanadoo.fr)

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté**  
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7,  
21068 Dijon cedex.  
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02  
E-MAIL: [contact@ctrcc-bourgogne.fr](mailto:contact@ctrcc-bourgogne.fr)  
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85  
E-MAIL: [ctrcc.fc@wanadoo.fr](mailto:ctrcc.fc@wanadoo.fr)

### BRETAGNE

**Maison de la consommation et de l'environnement**  
48, boulevard Magenta,  
35200 Rennes.  
TÉL.: 02 99 30 35 50  
INTERNET: [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

### CENTRE-VAL DE LOIRE

**CTRC Centre Val de Loire**  
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois.  
TÉL.: 02 54 43 98 60  
E-MAIL: [ctrcc.centre@wanadoo.fr](mailto:ctrcc.centre@wanadoo.fr)

### CORSE

**CTRC Corse**  
Les Salines 1, Tour I,  
Rue François Pietri, 20290 Ajaccio.  
TÉL.: 04 95 22 24 39  
E-MAIL: [ctrcc.corse@wanadoo.fr](mailto:ctrcc.corse@wanadoo.fr)

### GRAND EST

**Union pour la consommation Grand Est**  
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine,  
BP 6, 67064 Strasbourg cedex.  
Strasbourg : TÉL.: 03 88 15 42 42  
E-MAIL: [contact@cca.asso.fr](mailto:contact@cca.asso.fr)  
INTERNET: [www.cca.asso.fr](http://www.cca.asso.fr)

### HAUTS-DE-FRANCE

**CTRC Hauts-de-France**  
6, bis, rue Dormagen,  
59350 Saint André-lez-Lille.  
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: [uroc-hautsdefrance@orange.fr](mailto:uroc-hautsdefrance@orange.fr)

INTERNET: [www.uroc-hautsdefrance.fr](http://www.uroc-hautsdefrance.fr)

### Antenne Aquitaine

TÉL.: 05 56 86 82 11  
E-MAIL: [alpc.aquitaine@outlook.com](mailto:alpc.aquitaine@outlook.com)

### OCCITANIE

**Union des CTRC d'Occitanie**  
1, avenue Maurice Hauriou, résidence Port Garaud, 31 000 Toulouse.  
Toulouse : TÉL.: 05 61 62 37 41  
E-MAIL: [contact@ctrcc-mp.fr](mailto:contact@ctrcc-mp.fr)  
INTERNET: [www.ctrcc-mp.fr](http://www.ctrcc-mp.fr)  
Montpellier : TÉL.: 04 67 65 04 59  
E-MAIL: [ctrcc@conso-languedocroussillon.org](mailto:ctrcc@conso-languedocroussillon.org)  
INTERNET: [www.conso-languedocroussillon.org](http://www.conso-languedocroussillon.org)

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
23, rue du Coq, 130001 Marseille.  
TÉL.: 04 91 50 27 94  
E-MAIL: [contact@ctrcc-paca.org](mailto:contact@ctrcc-paca.org)  
INTERNET: [www.ctrcc-paca.org](http://www.ctrcc-paca.org)

**Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.**



Une des recommandations : diversifier l'offre. La station de Féclaz en Savoie propose du ski attelé.

# Sports d'hiver Quel avenir pour le ski ?

## Pratique

Les stations alpines sont confrontées au changement climatique, qui rend l'enneigement plus aléatoire et les saisons touristiques de moins en moins prévisibles. Les skieurs devraient payer plus cher, monter de plus en plus haut ou se tourner vers d'autres sports...

**L**e ski et autres sports de glisse vont faire plus rapidement les frais du réchauffement de la planète que les autres loisirs. Les domaines skiables les plus élevés et les plus gros exploitants ont, pour le moment, les moyens de s'en sortir.

### SE TOURNER VERS D'AUTRES ACTIVITÉS...

Mais les stations de basse et moyenne altitude vont souffrir davantage, surtout si les petites structures les exploitant (syndicats intercommunaux ou communautés de communes) restent économiquement isolées les unes des autres et n'attirent pas les touristes avec de nouvelles activités (sports de plein air, centres aquatiques, instituts de bien-être, etc.). Voici, en résumé, l'analyse de la Cour des comptes, dans son rapport annuel de février 2018. Confrontés au déficit de neige, les gestionnaires des stations ne miseraient pas suf-

fisamment sur le développement durable. Le document souligne aussi que les consommateurs vont devoir modifier leurs habitudes.

Dans sa réponse à la Cour, la Compagnie des Alpes, le numéro un français et un des plus gros exploitants au monde avec onze stations alpines parmi les plus vastes (Tignes, la Plagne, Val d'Isère, Serre-Chevalier, etc.), plaide pour « une plus grande flexibilité dans la fixation de ses tarifs » avec la mise en place d'« un système de tarification différentielle en temps réel, à l'instar de la SNCF et des compagnies aériennes ». Objectif : augmenter les investissements pour « renforcer l'attractivité des stations ».

### LE REGROUPEMENT DES EXPLOITANTS

En pratique, cela signifie des prix plus fluctuants et des écarts plus grands. Peu de skieurs paieront le même prix au même moment de la journée ou de la saison... Et lors de l'affluence des

### Et la nature dans tout ça ?

À Tignes, « pour permettre un taux d'ouverture du domaine satisfaisant », plus de 350 canons à neige tournent à plein, prélevant toujours plus d'eau dans le lac de Tignes. Le volume de neige artificielle a crû de 20 % entre 2007 et 2015, selon la Cour des comptes. Les associations de défense de l'environnement dénoncent ce modèle économique reposant sur l'exploitation toujours plus importante des ressources naturelles...

vacances scolaires d'hiver, la facture des familles devrait gonfler encore. Les séjours risquent encore plus qu'aujourd'hui d'être réservés aux plus aisés. De leur côté, les stations de basse et moyenne altitude courrent le risque de devoir fermer à plus ou moins court terme, explique la Cour, sauf si les exploitants se regroupent pour avoir les épaules plus solides financièrement et qu'ils comptent moins sur la neige pour attirer les clients.●

FLORENT POMMIER

# Sommeil du bébé Confort ou sécurité, faut-il choisir ?

## Enquête

Le matériel vendu pour améliorer le sommeil des tout-petits est-il dangereux ? C'est ce qu'estiment de nombreux pédiatres, qui pointent le risque de mort inattendue du nourrisson. Les marques s'en défendent.

**Q**ui n'a pas rêvé d'un bébé qui fait ses nuits et ne pleure pas ? Tout parent veut combler au mieux les besoins de son tout-petit. La difficulté est de savoir ce dont celui-ci a vraiment besoin pour bien dormir.

Les vendeurs de matériel de puériculture ont la réponse : ce qu'il faut, c'est du douillet, du confortable, du "cosy"... Le choix est large, du cocon de sommeil qui « recrée l'atmosphère rassurante du ventre de maman » au support ergonomique qui « améliore la qualité et la durée du sommeil », en passant par les plans inclinés anti-régurgitation ou les coussins censés éviter l'aplatissement de la tête.

Pourtant, ces innovations hérissent un certain nombre de professionnels de santé. « Ce matériel ne correspond pas aux recommandations de couchage à plat sur le dos sur une surface ferme, assène le Dr Béatrice Kugener, pédiatre et responsable du Centre régional de référence de la mort inattendue du nourrisson (CRMIN) au CHU de Lyon. Il y a un véritable hiatus entre ce qui est connu de la physiologie des nourrissons et ce matériel. »

Certes, le nombre de morts inattendues du nourrisson (MIN) – expres-

sion que les professionnels préfèrent à celle de "mort subite du nourrisson" – a drastiquement diminué depuis le début des années 1990 : -75 % grâce à la consigne de coucher le bébé sur le dos, et non plus sur le ventre. Pourtant, chaque année, entre 300 et 350 décès sont recensés.

### DES ÉQUIPEMENTS QUI OBSTRUENT LE NEZ

Certains sont inévitables (en cas de maladie non détectée, par exemple). Mais au moins une centaine de vies par an pourraient être épargnées, selon l'Ancremin, association nationale qui fédère les CRMIN, centres chargés de la prise en charge des bébés victimes d'une MIN et de leur

**Le nouveau-né ne respire que par le nez et non par la bouche.**

famille. Trop souvent, les pédiatres constatent un mauvais couchage qui a provoqué la mort ou en a accru le risque si l'enfant était déjà fragile.

Sont pointés du doigt tous les équipements qui peuvent entraver la respiration du nouveau-né, qui ne se fait que par le nez et non par la bouche. Le risque d'étouffement est sérieux si un oreiller, un doudou ou un tour de lit vient obstruer son nez. Même chose si sa tête se trouve trop inclinée vers l'avant car la langue, en exerçant une pression à l'arrière de la bouche, peut réduire ou bloquer les voies aériennes ...

### Tête plate : le dodo sur le dos a-t-il bon dos ?

- **C'est le nouveau mal du bébé :** la plagiocéphalie, (l'aplatissement de l'arrière de la tête), souvent attribuée au couchage sur le dos. Des cale-têtes ont été inventés pour pallier ce problème et ses éventuelles conséquences

(asymétrie du visage, scoliose...). Pourtant, selon une étude menée en 2011 par des médecins français, « l'augmentation récente de [son] incidence [...] pourrait être liée à un manque de stimulation et d'encouragement au mouvement physique

plutôt qu'à la position couchée sur le dos ». • **Gare donc à l'emploi excessif** du transat et de la coque de transport qui réduisent l'activité ! La Haute Autorité de santé devrait bientôt publier des recommandations sur le sujet.



## Les produits critiqués par les pédiatres



### ▲ POUFS ET TRANSATS INCLINÉS

Comme le Doonoo Nid (photo), ils peuvent accueillir le bébé pendant ses siestes.

**Avis des pédiatres :** risque de retournement et d'obstruction du nez ; difficulté à tourner la tête pour régurgiter.



### ▲ MATELAS ERGONOMIQUES

À l'image du Cocoonababy (photo), ils reproduisent une position censée apaiser l'enfant.

**Avis des pédiatres :** risque de retournement et d'obstruction du nez par le matelas.

### ▼ TOURS DE LIT

Ils évitent que l'enfant ne passe ses membres entre les barreaux du lit.

**Avis des pédiatres :** risque de retournement et d'obstruction du nez par le tissu trop moelleux.



### ▲ CALE-BÉBÉS ET RÉDUCTEURS DE LIT

Ils permettent de maintenir le bébé sur le dos et/ou de lui créer un espace plus sécurisant dans le lit (ici, le cocon de sommeil Tinéo).

**Avis des pédiatres :** risque de retournement et d'obstruction du nez par un élément de positionnement.

••• supérieures. La position du fœtus, image très prisée dans les publicités, n'est par conséquent pas adaptée.

Ainsi, la consigne de ces pédiatres, reprise dans le carnet de santé de l'enfant depuis 2018, est radicale : rien ne doit être ajouté dans le lit. Un matelas ferme et une gigoteuse doivent suffire (voir les consignes de couchage ci-contre).

### DES FABRICANTS METTENT EN AVANT LE BIEN-ÊTRE...

Les fabricants estiment au contraire que des "supports" aident les bébés à mieux dormir. Babymoov, Red Castle, Candide, Monsieur Bébé... Plusieurs marques françaises se sont lancées dans la conception de matériel spécifique, généralement avec l'appui de pédiatres, de kinésithérapeutes ou d'ostéopathes.

Dans la catégorie des matelas ergonomiques, l'un des plus connus est le Cocoonababy, fabriqué par Red Castle, du groupe Béaba. Placé dans le lit sur le matelas d'origine, il favorise « une position semi-fœtale,

### La consigne du carnet de santé : ne rien ajouter dans le lit.

contenante et légèrement enroulée », qui « apaise et rassure l'enfant », déclare le fabricant. Revendiquant 347 000 produits vendus (au prix de 160 € tout de même) depuis 1995, la marque explique que ce matelas a été « confectionné à l'initiative de Danièle Salducci, kinésithérapeute pédiatrique, au Centre d'action médico-sociale précoce de Marseille ». D'abord utilisé dans des services de néonatalogie pour les prématurés et les nourrissons vulnérables, il a ensuite été proposé au grand public.

### ... MAIS MODIFIENT LA NOTICE D'UTILISATION

« Ce qui est recommandé pour les grands prématurés ne peut pas être recommandé pour les bébés à terme », estime le Dr Kugener. Selon elle, le tout-petit pourrait parvenir à se retourner. La pédiatre rappelle que le fabricant a progressivement modifié la notice et réduit le temps d'utilisation préconisé pour son produit. Désormais, celui-ci n'est plus recommandé que pour dormir, jusqu'à 3 mois et uniquement avec la bande ventrale.



### Guide pratique

# Sept poi

Pour que chacun, parents et nouveau-né, dorme sur ses deux oreilles, voici les recommandations à suivre.

#### LE LIT : Chacun le sien !

- Sélectionnez un lit à barreaux bien aéré, conforme à la norme NF EN 716-1.
- Placez son lit, si possible, dans votre chambre, au moins les six premiers mois. Ne la chauffez pas trop (18-20 °C max.).
- N'utilisez le lit parapluie que comme couchage d'appoint et sans surmatelas (risque de suffocation).
- Ne dormez pas dans le même lit que lui.

#### LE MATELAS : Très ferme

- Choisissez un modèle aux dimensions exactes du lit et plus ferme que pour un adulte (avec une densité de 20 kg/m<sup>3</sup> min.). Votre poing ne doit pas s'y enfoncer.
- Il doit être muni d'une housse lavable et recouvert d'un drap-housse bien fixé.
- Évitez les matelas à mémoire de forme.

#### LES ACCESSOIRES : À bannir

- Bannissez oreiller, couverture, couette

Red Castle se défend : « Aucun cas de MIN dû au Cocoonababy n'a été avéré à ce jour. » La marque souligne que son produit est conforme à la réglementation.

### FILET EN RELIEF, SURFACE PLUS FERME...

Se développent aussi les réducteurs de lit, destinés à limiter le réveil de l'enfant, et les cale-bébés, censés aider à le maintenir sur le dos. Le cocon de sommeil « ouatiné » de Tinéo remplit les deux rôles grâce à des rouleaux de positionnement placés sur les côtés, sous les jambes et autour de la tête. Le groupe Candide, propriétaire de la marque, explique avoir « augmenté la dureté des surfaces de couchage de 30 % » après avoir pris

# nts pour que bébé dorme bien



et tour de lit. Une gigoteuse ou une turbulette adaptée à la taille du bébé suffit. - Aucun accessoire dans le lit ! Ni doudou ni peluche les premiers mois.

## LA POSITION : Simplement sur le dos

- Dès la naissance, couchez votre bébé sur le dos, à plat. Jamais sur le côté ou sur le ventre, même s'il régurgite. - N'utilisez pas de cale-tête, de cale-bébé ni de réducteur de lit. Laissez-le libre de ses mouvements.

connaissance de récentes études cliniques menées dans le monde.

Aux États-Unis, certains cale-bébés ont fait l'objet d'une interdiction en 2010 après le recensement d'une douzaine de morts par asphyxie. En se tournant, les petits s'étaient retrouvés le visage collé contre le traversin ou le bord supérieur du produit. Depuis, des campagnes d'information incitent régulièrement les parents à ne jamais utiliser de positionneur de sommeil.

Selon Babymoov, aucun risque de suffocation avec son Cocoon réducteur de lit, grâce au filet très épais en relief qui recouvre la partie supérieure : « Même si la tête du bébé est

## LA SIESTE : Pas n'importe où

- Son lit reste le lieu idéal. Après le biberon, on peut cependant le laisser dormir un peu dans un transat, à condition de le surveiller.
- N'installez pas votre bébé dans un transat ou un hamac incliné à plus de 10°.

## “TÊTE PLATE” : Comment l'éviter ?

- Laissez votre enfant bouger naturellement dans ses phases d'éveil.
- Prenez-le dans vos bras ; mettez-le à plat ventre sur un tapis avec ses jouets au sol.
- Pour l'inciter à tourner la tête à gauche et à droite, changez l'orientation du lit et, si vous utilisez le biberon, alternez les côtés.
- Limitez le temps passé dans un transat, une coque de transport ou une poussette.

## DU MAL À S'ENDORMIR : Pourquoi ?

- S'il a des coliques, il s'endormira peut-être mieux sur le ventre ou dans les bras : placez-le doucement sur le dos ensuite.
- Pas d'inquiétude s'il régurgite un peu. Un réflexe lui permet d'éviter l'inhalation.
- S'il régurgite beaucoup et que cela le gêne pour dormir, consultez un médecin. ●

## L'âge où le nourrisson commence à se retourner seul varie.

enfouie dans le rebord, il pourra respirer normalement. » Mais tous les articles que nous avons repérés ne disposent pas de ce type de sécurité.

Certains transats, susceptibles d'accueillir les petits pour la sieste, sont également critiqués par les pédiatres de l'Ancremin. C'est le cas du Doomoo Nid de Babymoov. La marque reconnaît d'ailleurs avoir dû revoir son transat-pouf évolutif, car les bébés avaient tendance à s'enfoncer dans la première version. « L'assise de la nouvelle génération, lancée il y a trois ans, est beaucoup plus ferme. L'enfant s'enfonce moins et peut bouger sa tête », assure Laurent Windenberger, codirigeant de la société. Pas suffisant pour

convaincre le Dr Elisabeth Briand-Huchet, pédiatre et vice-présidente de l'Ancremin : « Le support est assez mou, en pente modérée. Le corps se trouve "moulé" dans les microbilles. Ceci empêche l'enfant de prendre appui pour pouvoir bouger facilement. »

La marque préconise l'emploi de son transat « jusqu'à 6 mois ou 9 kg », mais la notice laisse aux parents la responsabilité de décider à quel moment il n'est plus adapté. Or, c'est bien le problème. « Le retour spontané apparaît à un âge variable, souvent autour de 4 mois, mais avec de grandes variations individuelles. Pour certains, ça peut être avant 3 mois, précise le Dr Briand-Huchet. Le nourrisson ne prévient pas à l'avance de ses exploits. » Selon elle, le Doomoo Nid peut servir de transat à l'éveil, après le biberon, mais seulement pour quelques minutes. Pas sûr que l'investissement de 130 € soit rentable...

## GARE AUX TRANSATS TROP INCLINÉS !

D'autres types de transat, ceux à forte inclinaison, peuvent aussi présenter des risques. En avril 2019, aux États-Unis, la Commission de sécurité des produits de consommation (CPSC) sommait Fisher-Price de retirer ses Rock 'n Play et Kids II de faire de même pour un modèle similaire, en forme de hamac. Avant d'alerter sur ce type de produit à la suite du recensement de 73 décès. Le rappel a été étendu à la France.

Depuis, une étude menée par Erin Mannen, de l'Université des sciences médicales d'Arkansas, a confirmé le risque élevé que l'enfant, en position demi-assise, se retourne et s'asphyxie dès lors que l'inclinaison dépassait les 10°. Sur demande de la CPSC, les plateformes comme eBay et Amazon ont cessé la vente de tous les produits de ce type aux États-Unis. Il aura tout de même fallu plusieurs dizaines de morts... ●

FABIENNE LOISEAU

**60**  
**millions**  
de consommateurs

# Complétez votre

## Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause



N° 555 (Janvier 2020)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Sticks à lèvres, crèmes pour les mains
- Matelas
- Soupes



N° 554 (Décembre 2019)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Champagnes
- Parfums
- Chocolats
- Télevision
- Coquilles St Jacques et crevettes



N° 553 (Novembre 2019)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Doudounes
- Gants démaquillants
- Assistants vocaux



N° 552 (Octobre 2019)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Biscuits
- Radiateurs électriques
- Services consommateurs



N° 551 (Sept. 2019)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Produits ménagers
- Lave-linge
- Douches pour seniors
- Assurances pour animaux



N° 550 (Juil.-Août 2019)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Cosmétiques bio : crèmes solaires, crèmes hydratantes, déodorants, shampoings.
- Épices, herbes de Provence
- Centrifugeuses et extracteurs



N° 549 (Juin 2019)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Lait, petits pots et compotes pour bébé
- Peintures intérieures
- Vélos électriques
- Réparation de smartphones



N° 548 (Mai 2019)

4,80 €

### NOS ESSAIS

- Désherbants sans glyphosate
- Mascaras
- Sites de vente en ligne de poissons et de viandes



N° 547 (Avril 2019)

4,60 €

### NOS ESSAIS

- Sauces tomate (basilic, napolitaine, provençale, double concentré)
- Chaussures de running
- Isolation des combles



N° 546 (Mars 2019)

4,60 €

### NOS ESSAIS

- Tampons, serviettes et cups
- Aspirateurs sans fil
- Médicaments antidouleurs



N° 545 (Février 2019)

4,60 €

### NOS ESSAIS

- Baguette, pain de mie, pain complet, aux céréales...
- Sèche-linge
- Imprimantes
- Instituts de beauté

+ SIMPLE  
+ PRATIQUE  
+ RAPIDE



Passez votre commande en ligne  
sur <https://www.60millions-mag.com>  
ou sur l'appli 60 Millions



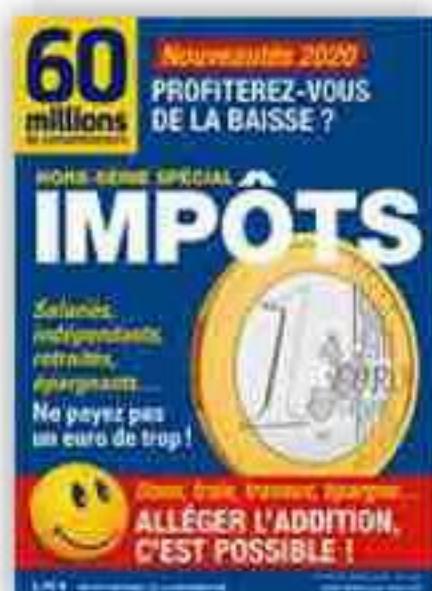
60  
millions  
de consommateurs

# collection

Et aussi...

## Découvrez nos hors-séries

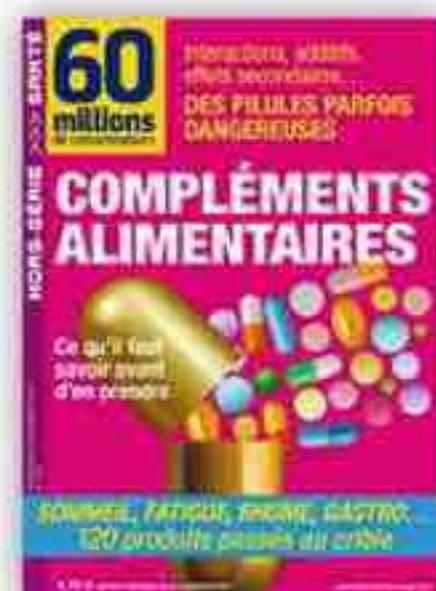
Des guides pratiques et complets sur les sujets de la vie quotidienne



HS 202  
(Janvier 2019)  
6,90 €



HS 201  
(Décembre 2019)  
6,90 €



HS 130S  
(Novembre 2019)  
6,90 €



HS 200  
(Octobre 2019)  
6,90 €



HS 129S  
(Août 2019)  
6,90 €



HS 199  
(Juillet 2019)  
6,90 €



HS 198  
(Avril 2019)  
6,90 €



HS 196  
(Décembre 2018)  
6,90 €



HS 195  
(Octobre 2018)  
5,90 €



HS 125S  
(Mai 2018)  
6,90 €

60 millions  
de consommateurs

Vos droits  
au quotidien  
GUIDE PRATIQUE

Édition 2020



Le guide  
Vos droits  
au quotidien

Un ouvrage  
exceptionnel  
de 1 800 pages,  
sans équivalent  
pour les particuliers.

Indispensable pour  
vous aider à régler  
vos problèmes de  
la vie courante et  
défendre vos intérêts

39,90 €  
Pour le commander, utiliser  
le bon de commande  
en page 4 de ce numéro

60 millions  
de consommateurs

## BON DE COMMANDE

556

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Autorisation 73405 - 60439 Noailles Cedex

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

		PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIX TOTAL
Hors-séries	<input type="checkbox"/> HS 195 <input type="checkbox"/> HS 202 <input type="checkbox"/> HS 201 <input type="checkbox"/> HS 130S <input type="checkbox"/> HS 200 <input type="checkbox"/> HS 129S <input type="checkbox"/> HS 199 <input type="checkbox"/> HS 198 <input type="checkbox"/> HS 196 <input type="checkbox"/> HS 125S	5,90 €		
Mensuels	<input type="checkbox"/> N° 555 <input type="checkbox"/> N° 554 <input type="checkbox"/> N° 553 <input type="checkbox"/> N° 552 <input type="checkbox"/> N° 551 <input type="checkbox"/> N° 550 <input type="checkbox"/> N° 549 <input type="checkbox"/> N° 548 <input type="checkbox"/> N° 547 <input type="checkbox"/> N° 546 <input type="checkbox"/> N° 545	4,80 € 4,60 €		
Guide 160 lettres	<input type="checkbox"/> G160L – Le guide « 160 lettres pour régler vos litiges »	12 €		
Pour ranger vos revues	<input type="checkbox"/> Reliure(s) pour les mensuels <input type="checkbox"/> Coffret(s) pour les hors-séries	10 € l'unité		
Frais de port		1 € par produit		
			TOTAL	

### MES COORDONNÉES

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Téléphone : .....

Email : .....

### MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire

N° : .....

Expire fin : .....

Date & signature obligatoires

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/05/2020. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au 18 rue Tiphaine, 75732 PARIS CEDEX 15, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse dpo@mc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case  Pour l'achat d'anciens numéros, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation. Pour le guide « 160 lettres pour régler vos litiges », vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception de votre commande.

# ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT

GILLES MANDROUX, AVEC FANNY GUIBERT ET LAURENCE OLLIVIER

## La suppression de la taxe d'habitation se poursuit

80 % des foyers actuellement redevables de la taxe d'habitation doivent en être totalement exemptés en 2020. Sa suppression progressive est prévue par la loi de finances 2020, pas encore définitivement adoptée à l'heure où ces lignes sont écrites. Pour les 20 % de foyers restants, la suppression sera étalée sur trois ans, jusqu'en 2023. Au total, cela représentera 17 milliards d'euros de gain pour 24,4 millions de foyers, selon le ministère de l'Économie et des Finances. •

## 17,2 milliards d'euros



C'est le montant maximal du déficit du système de retraite anticipée pour 2025, par le Conseil d'orientation des retraites. L'hypothèse la plus basse se chiffrait à 7,2 milliards d'euros.



## Assurance : des règles contre le démarchage abusif

Un démarcheur par téléphone vous propose de souscrire une assurance lors de son premier appel ? Raccrochez ! Il s'agit d'une technique de vente abusive (voir n° 549, juin 2019). La Fédération française de l'assurance a signé un engagement avec les organisations de consommateurs précisant la procédure de vente à respecter d'ici juin prochain. À la suite d'un appel non sollicité, le vendeur doit recueillir votre consentement par écrit. Il doit vous envoyer les documents pré-contractuels par courrier et vous laisser au moins 24 heures après réception pour, avec votre accord, vous relancer par téléphone. Le contrat ne sera validé qu'après être retourné signé, date à compter de laquelle vous pouvez vous rétracter pendant 14 jours. •

## Le crédit plus difficile à décrocher

95 % des courtiers du réseau Vousfinancer.com ont observé que les banques avaient durci les conditions d'accès au crédit immobilier pour les ménages modestes fin 2019. Elles accordent des crédits à de très faibles taux aux candidats les plus intéressants, mais « sont plus restrictives pour les profils considérés comme moins rentables pour elles », note l'étude. Elles exigent plus d'apport personnel pour les dossiers moins solides. •



## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

### La traque aux abus

Le gouvernement a enfin annoncé une évolution des contrôles sur les entreprises de rénovation labellisées Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Elles n'étaient auditées qu'une fois tous les quatre ans sur un chantier choisi par elles-mêmes ! À partir de cette année, la sélection des chantiers est faite aléatoirement et le nombre d'audits augmente pour les secteurs "critiques" comme l'isolation des combles ou le changement de chaudières. Des contrôles supplémentaires pourront être réalisés en fonction des signalements. Les particuliers ne doivent pas hésiter à remplir le formulaire de réclamation du site FAIRE.fr. Des plaintes peuvent aussi être adressées à la direction départementale de la protection des populations. •



## Déléguer la rémunération de votre employé(e) à domicile

La solution pour déclarer votre emploi à domicile en vous épargnant des démarches et calculs fastidieux ? Les nouveaux services Cesu+ et Pajemploi+.

Ouvrir un compte sur les sites Cesu et/ou Pajemploi constitue sans doute la solution la plus simple pour un employeur particulier. Il s'agit des deux plates-formes Internet de l'Urssaf pour déclarer son employé(e) à domicile, la seconde (Pajemploi) étant réservée à l'emploi des gardes d'enfants et des assistantes maternelles agréées.

### ➤ Déclarez en ligne avant le 5 du mois

Depuis juin dernier, ces deux sites officiels proposent un service "+". Sous réserve que votre employé(e) soit aussi d'accord pour ouvrir un compte en ligne, l'affiliation à Cesu+ ou Pajemploi+ permet de déléguer le processus de rémunération. Comme avec le service de base Cesu ou Pajemploi (qui ne nécessite aucune démarche ni accord du salarié), il vous suffit d'indiquer en ligne, avant le 5 du mois, le

nombre d'heures effectuées ainsi que le tarif horaire convenu (intégrant 10 % pour les congés payés).

### ➤ Une simplification pour vous

Le site indique alors le montant des cotisations sociales dues (patronales et salariales), les prélève sur votre compte bancaire pour les reverser à l'Urssaf, puis adresse une attestation valant fiche de paie au salarié. Le salaire net du salarié ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu à la source dû seront prélevés sur votre compte. Le premier est crédité sur le compte du salarié et le second est versé aux services fiscaux. Vous n'avez plus qu'à mentionner vos dépenses, qui seront récapitulées dans une attestation adressée en début d'année par l'Urssaf, dans la déclaration de revenus annuelle pour bénéficier d'un crédit de 50 %. • G. M.

## PRÊT TOXIQUE

### BNP aurait joué la carte de l'embrouille

En 2008 et 2009, BNP Paribas Personal Finance commercialise Helvet Immo, une offre de prêt complexe, libellée en euros mais indexée sur le franc suisse. Après dix ans de remboursement, des clients sont redevables d'une somme supérieure au capital emprunté. Quelque 2 000 d'entre eux ont assigné la banque en justice pour ne pas avoir été informés des risques. Une ex-directrice commerciale, qui avait alerté la direction, a témoigné à la barre du tribunal de grande instance de Paris en novembre dernier : « Je m'attendais à ce qu'ils corrigent l'offre pour qu'elle soit bien comprise par les clients, mais ça a été l'inverse. S'ils corrigeaient l'offre, ils ne pouvaient plus la vendre ». Le jugement a été mis en délibéré. •



Tableau de bord

### MAISONS DE RETRAITE : LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX PLUS CHERS

**1977 €**

En 2018, le prix médian d'une chambre

individuelle en Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) s'est élevé à 1977 € par mois, soit +1,22 % par rapport à 2017, selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. En moyenne, le prix

est plus élevé dans les structures privées commerciales. Mais indépendamment du statut, il varie aussi d'un Ehpad à l'autre et, surtout, selon les départements. •

#### Tarif d'hébergement pour 30 jours en chambre individuelle

Statut de l'Ehpad	Public autonome <sup>(3)</sup>	Privé associatif	Privé commercial
• Prix le plus faible <sup>(1)</sup>	1507 €	1579 €	2 040 €
• Prix médian	1638 €	1821 €	2 520 €
• Prix le plus élevé <sup>(2)</sup>	1896 €	2 269 €	3 270 €

(1) 1<sup>er</sup> décile. (2) Dernier décile. (3) Hors Ehpad rattachés à un hôpital ou un CCAS.



# Anticiper une assemblée générale de copropriété

## ➤ Pourquoi se préparer avant une AG de copropriété ?

Lors de ce rendez-vous annuel, sont votées les décisions importantes qui régissent la vie de votre immeuble. L'assemblée générale permet de faire le bilan de l'année écoulée et de planifier le budget de celle à venir. C'est l'occasion d'adopter la réalisation de travaux, d'acter un changement de syndic...

## ➤ Comment s'informer au mieux ?

Le syndic doit envoyer, au plus tard 21 jours avant la date de l'AG un ensemble de documents accompagnés de l'ordre du jour, tels que l'état financier du syndicat ou le projet de budget. Même si cela est fastidieux, vérifiez les calculs, comparez les factures... soit seul, soit en vous faisant assister par votre conseil syndical et/ou par un conseiller de l'Association des responsables de copropriétés (ARC).

## ➤ Quels sont les points de vigilance ?

Prenez le temps de regarder de près la situation comptable de votre copropriété, les impayés de charges, le solde du fonds travaux, les dettes, les factures à payer, les devis si des chantiers sont programmés, les contrats fournisseurs (entretien, énergie...), la répartition des charges... En cas de doute ou pour plus d'infos, consultez les justificatifs de charges : la convocation à l'AG doit préciser les jours et heures où ils sont consultables. Vous pouvez vous faire accompagner par un membre du conseil syndical et, si votre demande porte sur des charges récupérables sur votre locataire, vous faire assister ou représenter par celui-ci.●

\* Institut national de la consommation

➤ Lire la fiche *Copropriété : la consultation des pièces justificatives des charges* sur [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr).



par  
Virginie Potiron  
juriste à l'INC\*

## Réseaux de chaleur : pas sans les locataires

L'association Consommation logement et cadre de vie (CLCV) alerte sur les difficultés des locataires de logements sociaux dont le chauffage est assuré par un réseau de chaleur. Ils n'ont pas leur mot à dire lorsqu'il y a un projet de raccordement ou d'extension alors que cela peut impacter leur facture. La CLCV demande qu'ils soient obligatoirement consultés.●



## Installer une clôture, un droit sous condition

Un propriétaire n'a pas toujours le droit d'installer une clôture, ou pas toujours aux dimensions qu'il souhaite. Un tel aménagement peut être soumis à déclaration, c'est-à-dire à autorisation préalable.

La Cour de cassation l'a rappelé dans son arrêt du 22 octobre 2019 (chambre criminelle, pourvoi n° 18-86775) en validant la condamnation d'un particulier à démolir sa clôture. Édifiée autour d'une prairie où il souhaitait faire des aménagements, elle mesurait 2 mètres de haut sur plus de 200 mètres de long. Ce propriétaire n'avait pas demandé d'autorisation alors que le plan local d'urbanisme de la commune l'exigeait. Mieux vaut donc préalablement se renseigner en mairie.●

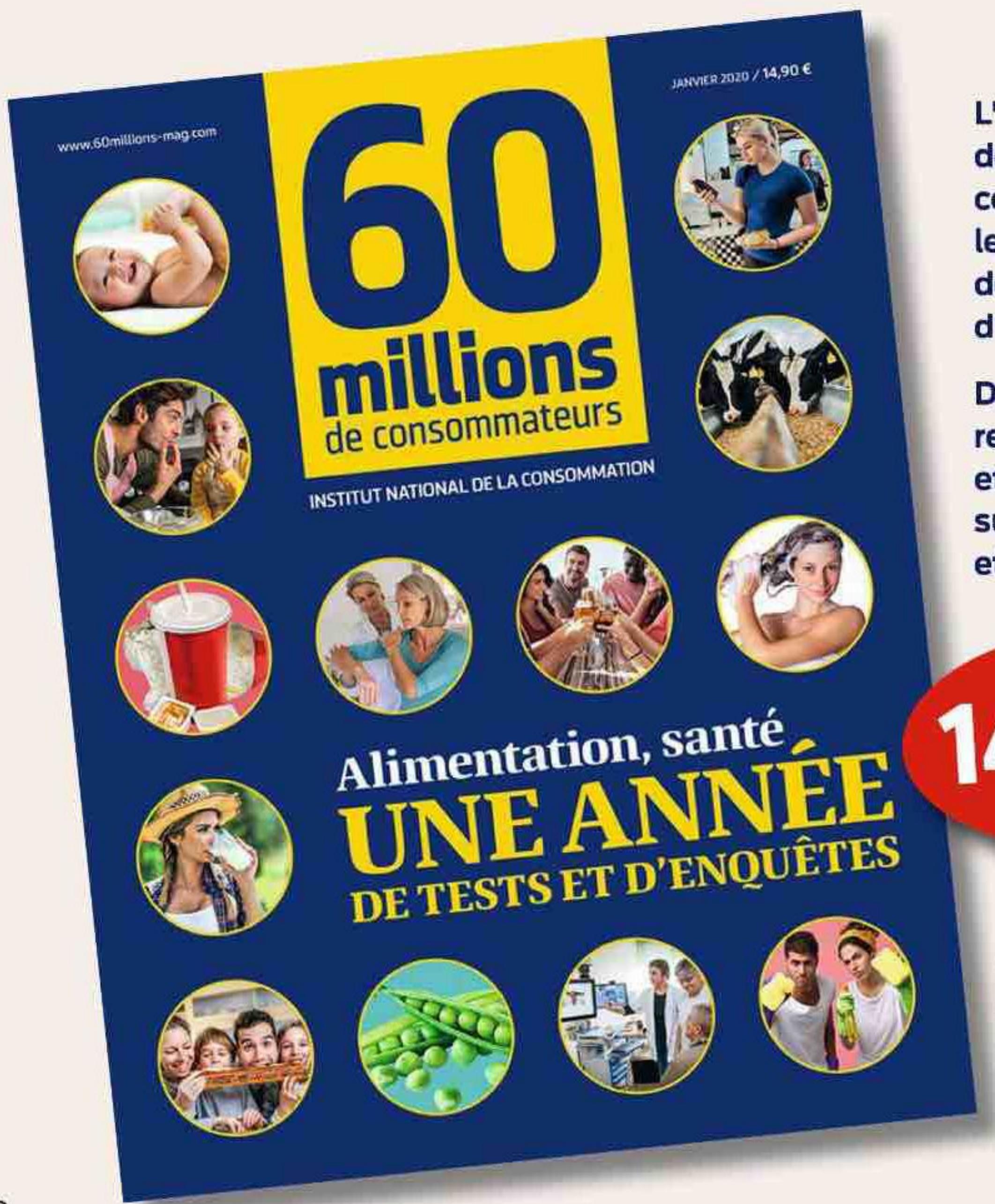
## PHOTOVOLTAÏQUE Bien choisir son installateur

« Ne signez aucun document sur une foire ou un salon car il n'y a pas de rétractation possible ». Voilà l'un des conseils rappelés dans une plaquette destinée aux candidats à l'installation de panneaux photovoltaïques. L'Institut national de la consommation (INC) continue à recevoir de nombreux témoignages de personnes pour lesquelles cette installation a viré au cauchemar. Il s'est donc associé à l'Agence qualité construction (AQC) et l'Agence nationale pour

l'information sur le logement (Anil) pour réaliser cette plaquette qui fournit de nombreuses informations à connaître avant de se lancer (calculs, devis type...). « Panneaux photovoltaïques : bien choisir son professionnel », est disponible gratuitement sur [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr), rubrique Guides de la maison ou auprès de l'INC, Virginie Potiron, 18, rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15.●



# UN AN D'ESSAIS ET D'ENQUÊTES !



L'année dernière, *60 Millions* a testé des centaines de produits ménagers, cosmétiques et alimentaires et alerté les consommateurs sur la présence de substances toxiques dans nombre d'entre eux.

Dans cet ouvrage de 148 pages, retrouvez les meilleures enquêtes et les essais comparatifs de «60» sur l'alimentation, les cosmétiques et les produits ménagers.

**14,90 €**  
(+1 € frais de port)

Pour recevoir cet ouvrage, il vous suffit de remplir le bon de commande ci-dessous, accompagné de votre règlement.

**60**  
**millions**  
de consommateurs

## BON DE COMMANDE

556

À renvoyer avec votre règlement sous enveloppe sans l'affranchir à :

60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Autorisation 73405 - 60439 Noailles cedex

Oui, je commande le MOOK au prix de 14,90 € (+1 € de frais de port)

### Mes coordonnées

Mme  Mlle  M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

### Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire : N° :

Exire fin :

Date et signature :

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 30/06/2020. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception de votre commande. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion d'abonnement Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de *60 Millions de consommateurs*, situé au 18, rue Tiphaine à Paris 75015, RCS Paris B 381856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus, notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos données pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

**À la réflexion**

Sur Internet, dans les transports en commun, les tarifs sont de plus en plus personnalisés. Cette tendance risque de s'étendre. Encore faut-il que les consommateurs l'acceptent...

# Le prix à la tête du client, jusqu'où ?

**L**e 21 mars 2015, au Madison Square Garden de New York, le concert d'Ariana Grande se termine. Il est 22 h 30 et les spectateurs qui repartent en Uber vont avoir une mauvaise surprise. Face à l'afflux des demandes, les tarifs des courses explosent, jusqu'à +400 %.

En France, durant les jours de grève des transports de décembre 2019, les prix des Uber ont également grimpé aux heures de sortie de bureaux de 20 à 40 % selon les trajets. Cette fluctuation du prix des courses, chez Uber, ne dépend pour le moment que du jeu de l'offre et de la demande.

Aux États-Unis, dans certaines villes tests, le tarif Uber est ajusté à la propension présumée du passager à payer, calculé en fonction du prix moyen de toutes les courses qu'il a effectuées.

## DES DISCRIMINATIONS ANCIENNES

Le fait de fixer des tarifs différents pour un même produit est une pratique aussi ancienne que le commerce. « Le prix à la "gueule" du client, ça a toujours existé, et ça existe encore dans nombre de pays, observe Philippe Guillermain, chef du bureau en charge de la politique de protection des consommateurs et de la loyauté à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la ré-

« Durant la grève, les prix des Uber ont grimpé de 20 à 40 %.





pression des fraudes (DGCCRF). Le cordonnier facturait autrefois plus au client présentant bien qu'à celui qui semblait avoir un moindre niveau de vie. »

Les discriminations tarifaires sont aujourd'hui essentiellement appliquées dans les transports en commun. « Elles sont acceptées par les consommateurs car elles sont assez simples à déchiffrer et à justifier : les jeunes paient moins cher car ils sont en moyenne moins riches, et tout le monde comprend qu'un billet d'avion est moins cher si on réserve son voyage à l'avance », explique Emmanuel Combe, auteur d'un rapport d'étude sur la personnalisation des prix pour la Fondation de l'innovation politique.

## LA MENACE DU NUMÉRIQUE

Mais avec le commerce numérique, le prix individualisé risque de se généraliser grâce aux mégabases de données. La chaîne Netflix a ainsi établi que si elle utilisait les 5 000 variables liées au comportement du client (notamment le temps passé à visionner) pour pratiquer des prix différenciés, certains abonnés pourraient se voir appliquer un prix deux fois plus élevé. Et les profits de Netflix pourraient s'envoler de +12 %.

Quant aux grands sites marchands, ils modifient déjà plusieurs fois par jour le prix de certains produits. Le client le constate, incrédule. « Un algorithme peut faire varier le prix d'un produit en fonction des concurrents, des prix appliqués dans le passé, de l'évolution des coûts, de celle des stocks de l'entreprise, et des caractéristiques et du comportement de l'individu qui navigue », observe Emmanuel Combe.

Dans les supermarchés "en dur", certaines chaînes britanniques ont expérimenté les prix « dynamiques » grâce aux étiquettes électroniques, évoluant au gré de la demande ou du niveau des stocks. Mais l'essai a été sans lendemain.

## DES SITUATIONS MAL VÉCUES

Car il existe un gros frein : le client. « L'idée même que le prix soit variable fait grincer des dents », souligne Philippe Moati, directeur de l'Observatoire société et consommation (Obsoco). Cet observatoire a demandé, fin 2019, aux consommateurs ce qui pourrait justifier une baisse significative d'un prix. Seuls quatre motifs de réduction sont acceptables aux yeux des clients : la fidélité, le fait d'être étudiant, un produit dégradé et l'achat en grande quantité. « Lorsque le consommateur ne comprend pas la logique de la discrimination tarifaire, il la rejette », commente Philippe Moati. Les tarifs

préférentiels consentis aux nouveaux clients sont, par exemple, fortement rejetés par les plus fidèles.

En 2016, des chercheurs américains ont cherché à évaluer l'acceptabilité d'une tarification personnalisée sur Amazon. Plus de la moitié des clients sondés n'achèteraient plus sur le site s'il s'adonnait à des prix personnalisés, notamment en fonction du type d'appareil utilisé pour se connecter au site, ordinateur ou smartphone. En France, pourtant, une célèbre compagnie va déjà très loin dans la différenciation des tarifs, la SNCF. Six tarifs de billets sur dix sont calculés en fonction du moment où l'on commande et des données liées au client.

Sila SNCF n'en est pas à établir un prix individualisé pour le moment, elle s'en approche sacrément. Le fait est d'autant plus mal vécu que la société est en situation de monopole. « Le client ressent une injustice qu'il ne ressent pas avec l'avion, où existent une concurrence et des comparateurs de prix », reconnaît Frédérique Pasquier, directrice

« pricing » à la SNCF. L'entreprise propose aujourd'hui une grille pour que chacun puisse situer le prix de son billet. Mais ne va pas jusqu'à détailler les éléments le composant. « Le poids de chaque critère change tous les jours, affirme la directrice. Donner accès à l'informa-

tion sur la composition du prix ne permettra pas au client de la comprendre. »

La pratique pourrait être irrégulière à terme. Une directive européenne sur la loyauté des rapports commerciaux, adoptée en 2019, prévoit, en effet, que le consommateur devra être informé lorsqu'un tarif individualisé est appliqué. Et il devra connaître les éléments qui ont servi à la formation du prix.

## SE PROTÉGER ET... PAYER LE PRIX FORT ?

La deuxième limite est juridique. Il s'agit du règlement général sur la protection des données (RGPD). Son article 22 stipule que tout individu a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage. Le profilage étant le fait d'utiliser les données personnelles pour, entre autres, analyser et prédire la situation économique, les préférences personnelles, la localisation et les déplacements. Le non-respect des dispositions du RGPD peut conduire à des sanctions dont le montant peut s'élever jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise. Le dilemme sera donc de consentir ou pas à fournir ses données personnelles. Se protéger et le payer fatalement au prix fort, ou alors accepter de fournir ses caractéristiques individuelles pour accéder à des tarifs personnels moins élevés. •

LIONEL MAUGAIN



# Trottinettes électriques Rouler avec assura



**ADOBESTOCK**

**nce !**

**EXPERTISE JURIQUE**

**12 contrats étudiés**

Pour rouler en trottinette électrique, il est obligatoire d'être assuré. Notre comparatif vous aide à faire votre choix parmi les différentes formules proposées par les assureurs. Il vous éclaire aussi sur les couvertures fournies par les loueurs.

**L**es trottinettes, monoroues et hoverboards électriques sillonnent les villes depuis plusieurs années mais, officiellement, ils ne pouvaient rouler que sur circuits privés. Fin 2019, ils ont enfin fait leur entrée dans le code de la route. La catégorie des engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) a été créée et des règles de circulation ont été définies (voir encadré ci-dessous).

### OBLIGATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Ces engins sont considérés comme des véhicules terrestres à moteur et, à ce titre, soumis à une obligation d'assurance. L'obligation porte sur l'assurance responsabilité civile. Elle couvre les dommages causés à des tiers (voir *bon à savoir*, page 64, sur les sanctions en cas de défaut d'assurance). N'est-on pas déjà couvert par d'autres contrats ? Non. Les multi-risques habitation, par exemple, incluent une responsabilité civile. Mais elles ne fonctionneront pas pour un véhicule terrestre à moteur. Il est

donc impératif de souscrire une garantie responsabilité civile dédiée à la trottinette électrique. Il peut être souhaitable de couvrir aussi ses propres blessures par le biais d'une garantie conducteur. On peut enfin vouloir assurer l'engin contre le vol ou les dégradations.

### DIFFICILE D'OBtenir DES INFORMATIONS EN LIGNE

La recherche d'un contrat n'est pas simple car le marché est encore balbutiant. Il est notamment difficile d'obtenir des informations précises en ligne. De plus, si certains contrats sont spécifiques aux EDPM, la plu-

*Fin 2019,  
elles ont fait  
leur entrée  
dans le code  
de la route.*

part sont des adaptations de contrats auto ou moto. Pour avoir un panel représentatif, nous avons sollicité des sociétés d'assurance, des mutualistes, des bancassureurs

et un assureur en ligne. Six sociétés ont répondu à notre questionnaire et envoyé leurs conditions générales. Précisons que LCL nous

### Circuler dans les règles

La conduite des engins de déplacement personnel motorisé (EDPM) est autorisée à partir de 12 ans.

L'engin ne peut transporter qu'un conducteur.

• **En ville**, ils doivent circuler sur les bandes ou pistes cyclables. À défaut, ils roulent sur la chaussée.

Le casque n'est pas obligatoire mais le conducteur doit porter un gilet haute visibilité

ou un équipement rétroréfléchissant la nuit, ou si la visibilité est insuffisante.

• **Hors agglomérations**, les engins peuvent emprunter des voies vertes, des pistes cyclables ou, si autorisées localement, les routes limitées à 80 km/h. Le conducteur doit alors avoir un casque, un gilet haute visibilité ou un équipement rétroréfléchissant, un

éclairage complémentaire et il doit rouler phares allumés.

• **D'ici le 1<sup>er</sup> juillet**, les engins devront tous être dotés de feux avant et arrière, de catadioptrès avant, arrière latéraux, d'un avertisseur sonore et d'un frein.

Voir aussi sur [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr), rubrique Code de la route, Réglementation liée aux modes de déplacement.

a répondu mais propose les mêmes garanties que le groupe Crédit agricole dont il fait partie et ne figure donc pas dans notre tableau.

➤ **La responsabilité civile** est la seule assurance obligatoire. Dans tous les contrats de notre échantillon, elle est complétée d'office par une garantie défense et recours. Celle-ci aide l'assuré si, à la suite d'un accident, il est mis en cause (défense) ou engage des poursuites pour obtenir réparation (recours).

➤ **Deux garanties peuvent être ajoutées** : une protection juridique et une assistance susceptible de fournir des services, par exemple, une auxiliaire de vie à domicile en cas d'immobilisation.

## UNE GARANTIE RECOMMANDÉE

On trouve dans notre tableau quatre exemples de "formule minimale" responsabilité civile. Elles sont proposées par Allianz, Axa, Luko, et la Macif. Cette dernière retient l'attention avec un tarif très attractif. Il est souvent conseillé de se méfier des prix bas mais, en l'occurrence, la formule est conforme aux standards avec une indemnisation illimitée des dommages corporels et jusqu'à 100 millions d'euros pour les dommages matériels.

➤ **Il ne faut pas s'en tenir à la formule minimale**, mais en souscrire une incluant une garantie condu-

### BON À SAVOIR

La conduite sans assurance d'un véhicule motorisé constitue un délit. L'article L. 324-2 du code de la route prévoit des sanctions pénales sévères (amende, immobilisation et confiscation du véhicule...). Mais le risque le plus important est de devoir payer pour les dommages causés à autrui. Les victimes seront indemnisées par le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) qui se retournera ensuite contre le conducteur pour récupérer les sommes versées.

## Les résultats de notre comparatif



Allianz

Assurance Nouvelles Mobilités

Formule Obligatoire  
55 €/an



AXA

Assurance 2 roues

75 €/an<sup>(1)</sup> 150 €/an<sup>(1)</sup>

• Nom et tarif indicatif de la formule

### Protection des personnes

- Responsabilité civile
- Garantie du conducteur

Formule Sérénité  
90 €/an

Formule Sérénité  
90 €/an

75 €/an<sup>(1)</sup> 150 €/an<sup>(1)</sup>

- Défense pénale et recours
- Protection juridique

Oui

Oui

Oui

### Assistance

### Protection du véhicule

- Dommages à la trottinette (collision, choc, vandalisme, renversement)
- Vol
- Indemnisation dommages et vol

Non

Non

Non

Non

Non

Non

Non concerné

Non concerné

Non concerné

(1) Tarif réduit pour les détenteurs d'un autre contrat Axa. (2) Tarif pour une personne de 40 ans, profession intermédiaire, habitant conducteur étendue (50 €/an). (5) Couvert si souscription en plus d'un contrat garantie des accidents de la vie. (6) Souscription

teur est toutefois recommandé. Celle-ci permettra d'avoir droit à une compensation de revenus en cas d'incapacité à travailler. Ou à des indemnités pour faire aménager la voiture ou le domicile en cas de perte de mobilité.

## DES COUVERTURES TRÈS VARIABLES

➤ **Les deux principaux points à vérifier** sont le montant maximum de l'indemnité et le taux d'incapacité. Les indemnités ne sont, en effet, souvent versées que si l'assuré a un certain taux d'incapacité physique ou psychique permanente (IAPP).

➤ **On constate dans notre tableau d'importantes différences**. Le montant maximal de 46 000 € de la Maif est insuffisant, d'autant que l'as-

sureur conditionne les versements à un taux d'incapacité permanente de 10 %. Luko a un plafond intéressant de 200 000 €. Allianz propose 250 000 €, mais avec un taux d'incapacité permanente de 15 %. Le contrat du Crédit agricole, lui, offre une vraie garantie. Il est plus cher mais il a notre préférence.

Soulignons que la Macif a fait le choix de ne pas inclure de garantie conducteur. Les clients sont invités à souscrire une garantie accidents de la vie. Elle jouera le même rôle en fournissant une indemnisation en cas d'invalidité ou de décès. Mais elle est plus large et peut couvrir l'ensemble du foyer pour tous les accidents de la vie privée. Il faut compter au moins une cinquantaine d'euros en plus, mais comme la responsabi-



**Crédit Agricole**  
Assurance 2 roues

Tiers Initiale  
112 €<sup>(2)</sup>  
Tous risques  
Initiale  
187 €/an<sup>(3)</sup>



**Luko**  
Assurance Trottinette électrique

Minimun Légal  
50 €/an  
Je roule en paix  
144 €/an



**MACIF**  
Assurance Auto

Formule  
Essentielle  
18 €/an  
Formule  
Protectrice<sup>(3)</sup>  
131 €/an



**MAIF**  
Auto

Tiers Initiale  
60 €/an  
Tous risques  
différence  
100 €/an

Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Jusqu'à 1 million d'euros si incapacité permanente > 5 % <sup>(4)</sup>	Jusqu'à 1 million d'euros si incapacité permanente > 5 % <sup>(4)</sup>	Non	Jusqu'à 200 000 € si incapacité permanente > 10 %	Non <sup>(5)</sup>	Non <sup>(5)</sup>	Jusqu'à 46 000 € si incapacité permanente > 10 % <sup>(6)</sup>	Jusqu'à 46 000 € si incapacité permanente > 10 % <sup>(6)</sup>
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Oui	Non	Collision uniquement	Non	Oui	Non	Oui
Non	Oui	Non	Si agression ou violence	Non	Oui	Non	Oui
Non concerné	Valeur vénale	Non concerné	Valeur vénale	Non concerné	Valeur d'achat si < 12 mois sinon valeur de remplacement	Non concerné	Valeur d'achat si < 12 mois sinon valeur de remplacement

Angers. (3) Formule qui comprend valeur majorée du véhicule, accessoires et contenu, véhicule de remplacement, assistance panne 0 km. (4) Sans conditions d'incapacité si souscription de la protection possible d'un contrat PACS (48 €) pour améliorer la garantie conducteur. (7) Le vol peut être couvert via la garantie « vol extérieur » de l'assurance Ma Maison.

lité civile de la Macif est bradée, l'addition des deux reste raisonnable.

## LA PROTECTION DU VÉHICULE, SELON LES CAS

► **Faut-il aller plus loin et s'assurer contre le vol ou les dommages occasionnés à la trottinette ?** Tout dépend de son lieu de résidence, de la valeur de l'engin et de son utilisation. Notre tableau montre que les tarifs grimpent sérieusement. Il faut donc bien évaluer l'intérêt d'une telle assurance par rapport aux indemnités que l'on pourra percevoir. Il faut aussi se renseigner sur les franchises susceptibles d'en réduire le montant. La vigilance s'impose sur la garantie dommages. Dans notre tableau, nous avons indiqué les contrats couvrant les dommages causés à la trottinette

par des chocs, collisions, renversements ou actes de vandalisme. Mais certaines garanties dommages se limitent aux dommages occasionnés par les explosions, attentats ou catastrophes naturelles... Plus rares !

► **Ajoutons pour conclure** que tous les contrats étudiés ne couvrent que les trottinettes qui ne peuvent pas dépasser 25 km/h. La réglementation a fixé cette limite pour les EDPM et les assureurs se sont fixés sur ce maximum. De manière plus surprenante, deux assureurs conditionnent le bénéfice de leurs garanties au port du casque alors qu'il n'est pas obligatoire en ville : à défaut, les indemnités sont réduites chez Allianz et carrément supprimées chez Luko.●

FANNY GUIBERT  
Juriste : FANNY JOFFROIS



**Le choix de 60**

**DE BONNES GARANTIES**

**112 €/AN**

**Crédit agricole**  
**Formule Tiers Initiale**

Le Crédit agricole associe une responsabilité civile à une bonne garantie conducteur. Celle-ci couvre même l'assuré en cas d'accident avec une trottinette de location. Le tarif annoncé est indicatif, il varie selon les profils (âge, catégorie socioprofessionnelle, lieu d'habitation).

# En libre-service Et en cas d'accident ?

Les trottinettes électriques en libre-service sont déployées dans plusieurs grandes villes françaises depuis deux ans. Nous avons étudié leurs contrats pour éclaircir votre protection si elles sont impliquées dans un accident.

**L**e loueur de trottinettes électriques en libre-service Lime est installé en France depuis juin 2018. Près de dix-huit mois ont passé et il a recensé un peu moins de 160 accidents. « Nous entendons par accident le fait de se rendre aux urgences », nous a précisé le loueur. Sur les 115 accidents survenus à Paris, ajoute-t-il, « la grande majorité (85 %) se sont soldés par des blessures mineures, voire pas de blessures du tout ». Tant mieux, mais cela veut aussi dire que 15 % concernaient des blessures graves.

Pas question pour nous de faire peur et de vouloir brider l'envie de se déplacer avec une trottinette en libre-service. Mais elle peut être impliquée dans un accident et il vaut mieux savoir à quoi s'en tenir.

## DES GARANTIES PARFOIS MINIMALES

L'assurance responsabilité civile est le minimum obligatoire et, a priori, tous les loueurs en ont souscrit une. Elle couvre les dommages causés aux tiers. Attention toutefois : il est presque toujours impératif d'avoir plus de 18 ans et de circuler seul sur la trottinette, sous peine de perdre le bénéfice de l'assurance.

Les quatre loueurs dont nous avons étudié le contrat, Bird, Dott, Lime et Tier prévoient également une garantie conducteur. Comme son nom l'indique, elle couvre les dommages



causés à l'utilisateur. C'est bien mais la garantie est minimaliste chez Bird et Tier. Elle prévoit une indemnité maximale de 50 000 € si le taux d'incapacité permanente est supérieur à 15 %. Tous les contrats proposés aux propriétaires de trottinettes (voir pages précédentes) font mieux ! La garantie conducteur Dott est plus difficile à comparer aux autres, le contrat prévoyant des plafonds par incapacité au lieu d'un plafond global. Elle comporte aussi une exclusion importante : les dommages à la tête, non couverts si l'assuré ne portait pas de casque. Lime prévoit un montant maximal de 250 000 €. Nous avons également examiné la manière dont les loueurs informent

leurs clients. Lime se distingue encore : sur son site Internet, on trouve des onglets « Obtenir de l'aide » ou « Guide de l'utilisateur » pour signaler un accident et mettre en jeu l'assurance avec un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés.

## LES VICTIMES PEUVENT CONTACTER LE LOUEUR

Dott se montre aussi assez clair dans sa Foire aux questions (rubrique FAQ). On n'en dira pas autant de Bird et Tier. C'est d'autant plus regrettable que les informations intéressent également les victimes. Elles doivent essayer de relever le numéro de la trottinette et de faire des photos. Cela vaut aussi en cas de chute avec une trottinette mal stationnée. Dans les 160 accidents recensés par Lime, 22 ont été occasionnés par des trottinettes en stationnement. • F.G. et F.J.

### À retenir

- Pour rouler en trottinette électrique, il est obligatoire d'avoir une assurance qui couvre au moins la responsabilité civile, autrement dit les dommages aux tiers.
- Il est souhaitable de la compléter par une garantie conducteur pour couvrir ses propres dommages. Il faut alors viser un plafond élevé et un taux d'incapacité permanent le plus faible possible.
- Le port du casque n'est pas obligatoire en ville mais il est recommandé et imposé dans certains contrats d'assurance.

# Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS  
POUR 1 AN**  
et réalisez jusqu'à  
**28 % D'ÉCONOMIE**



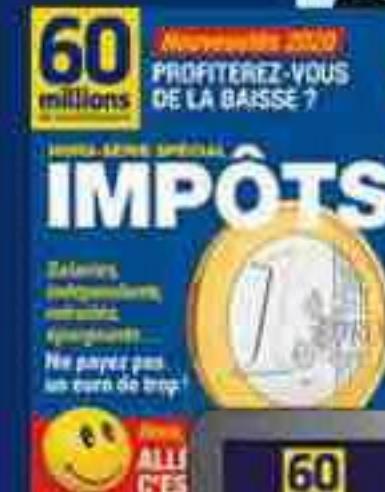
## LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...



## LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...



## LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

## L'ACCÈS AUX SERVICES

### NUMÉRIQUES DE «60»

(Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-série compris dans votre abonnement



## LE SERVICE « 60 RÉPOND »

Service téléphonique d'information juridique.

Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.

DÉCOUVREZ NOS FORMULES  
**100 % NUMÉRIQUES**  
sur [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)



# BULLETIN D'ABONNEMENT

556

A compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Autorisation 73405 - 60439 Noailles cedex

**OUI**, je m'abonne à 60 Millions de consommateurs. Je choisis l'abonnement suivant :

**ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 46 €** au lieu de ~~59,70 €~~  
soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts  
+ Accès aux services numériques de «60»

**ABONNEMENT EXPERT 78 €** au lieu de ~~108 €~~  
soit **28 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts  
+ 7 hors-séries thématiques + Service « 60 RÉPOND » + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/07/2020. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1<sup>er</sup> numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs au 18, rue Tiphaine, 75732 PARIS CEDEX 15, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case  Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case  (Délais de livraison du 1<sup>er</sup> numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

## MES COORDONNÉES

Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone

Email \_\_\_\_\_

## MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire :

N° :

Exire fin :

Date & signature obligatoires

# Achat en ligne

## « Ma commande est en retard, je veux être livrée »



**Coaching droit**

Après le bilan du médiateur du e-commerce de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad), les problèmes de livraison arrivent en tête des motifs de saisine de ses équipes. « Les délais de livraison ne sont pas toujours respectés, déplore le médiateur, ce qui est fortement préjudiciable pour le consommateur lorsque la commande est motivée par un événement particulier : anniversaire, etc. ». Le problème rencontré par Camille, avec un site spécialisé dans les faux cils, Magnetic SL, confirme le constat dressé par le médiateur. L'occasion de rappeler la marche à suivre en cas de difficultés de livraison.

**Le cas de Camille :** « *J'ai craqué pour des cils magnétiques que j'avais vus dans une pub sur Snapchat. J'ai profité d'un code promo proposé par une influenceuse pour un site Internet. Mais plus d'un mois après ma commande, mon colis n'est toujours pas arrivé. J'ai envoyé un mail au vendeur qui a invoqué une rupture de stock. Ensuite, les produits soi-disant non conformes avaient été détruits, puis l'entrepôt avait brûlé et maintenant mon achat serait bloqué à la douane... Nous sommes plusieurs dans cette situation. Certains reçoivent la marchandise, d'autres non. Je ne sais plus quoi faire... »*

1

### DEMANDEZ DES EXPLICATIONS

Cette première approche relève certes du bon sens, mais reste incontournable. Rapprochez-vous du vendeur pour obtenir des éclaircissements, que le site mette à votre disposition une hotline ou une adresse mail pour correspondre. C'est le seul moyen direct dont vous disposez pour savoir si votre colis est déjà en chemin ou pas encore, s'il a été livré à une mauvaise adresse, si le produit est en rupture de stock... Vous pouvez aussi, comme Camille, surfer sur la toile à la recherche d'autres acheteurs pour partager vos retours d'expérience. Suivant les témoi-

gnages recueillis, cela pourra vous aider à déterminer la meilleure stratégie à adopter.

2

### CHOISISSEZ D'ATTENDRE OU D'ANNULER

Camille, qui a rejoint un groupe Facebook de consommatrices déçues par le même site, a bien noté que certaines d'entre elles avaient fini par recevoir leur colis. Elle espère très prochainement grossir leur rang. À ce stade, elle ne souhaite donc pas annuler sa commande et fait le pari qu'elle sera livrée tôt ou tard. Toutefois, si elle le désirait, Camille pourrait très bien opter pour la première

solution, puisque l'article L. 216-2 du code de la consommation prévoit qu'en l'absence de livraison dans le délai convenu, ou à défaut de délai annoncé, plus de trente jours après avoir passé votre commande, vous pouvez mettre en demeure le vendeur de vous livrer dans un délai supplémentaire. Si aucune livraison n'est intervenue au terme de ce nouveau délai, vous pouvez dénoncer le contrat par lettre recommandée avec avis de réception (AR). Vous pouvez le faire par courriel si vous avez utilisé ce même moyen pour la mise en demeure.

## 3 LE CAS ÉCHÉANT, EXIGEZ D'ÊTRE REMBOURSÉ(E)

Dans l'hypothèse où Camille changerait d'avis et choisirait d'annuler sa commande, il faut savoir que le contrat de vente est considéré comme rompu dès réception par le vendeur du courrier d'annulation, à moins qu'il n'ait livré les cils magnétiques entre-temps. Le marchand doit alors vous rembourser des sommes versées dans les quatorze jours.

Et pas question pour le professionnel d'expliquer que la réglementation ne s'applique pas au prétexte que l'article bénéficiait d'un code promotionnel ou était soldé. Ne vous laissez pas abuser par cet argument fallacieux qui n'a aucun fondement légal. Insistez donc pour qu'il respecte ses obligations, au besoin en le mettant en demeure par courriel ou par courrier, de préférence adressé en recommandé avec AR.

À noter : si le vendeur ne vous rembourse pas dans les quatorze jours, les sommes qu'il vous doit sont majorées de plein droit de 10 % si le remboursement intervient dans les trente jours suivant cette date, de 20 % s'il intervient avec trente-et-un à soixante jours de retard, et de 50 % au-delà.

## Les points à vérifier avant de commander

### • La nationalité du site.

C'est une information cruciale. En effet, si les consommateurs français bénéficient des mêmes protections lorsqu'ils achètent à un vendeur national ou de l'Union européenne, il en va tout autrement pour les cybermarchands d'autres pays, souvent moins respectueux de vos droits. Sans parler des difficultés de recours en cas de litige.

### • Les conditions de vente.

Cherchez sur le site les rubriques « mentions légales » et « conditions générales de vente ». Leur lecture rébarbative s'avère pourtant très instructive. Dans le cas de notre lectrice, quelques coups d'œil suffisent pour déceler de multiples entorses au droit et une rédaction saugrenue. La politique de retour prévoit aussi que : « Malheureusement,

les articles soldés ne sont pas remboursables ».

Une aubaine pour ce site qui vend exclusivement des produits avec un bandeau d'appel : « En réduction ! »

### • Les avis et forums.

Il suffit de taper le nom de la société + le problème rencontré (retard de livraison, par exemple...) dans votre moteur de recherche pour avoir un premier aperçu de la e-notoriété de l'enseigne.

## 4 ALERTEZ SUR LES PRATIQUES DU VENDEUR

Si vous estimez être victime de pratiques contestables, ne restez pas les bras croisés. Manifestez-vous sur le Web pour faire avancer votre cause mais aussi pour éviter à d'autres de tomber dans le piège. Utilisez les réseaux sociaux, créez ou rejoignez un groupe de consommateurs, témoignez sur les forums, déposez des avis sur les sites spécialisés, faites un signalement auprès de la Répression des fraudes (economie.gouv.fr/dgcrf/contacter-dgcrf) ou sur le site en cours d'expérimentation SignalConso (signalconso.beta.gouv.fr).

## 5 SAISISSEZ LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Si aucune de vos actions n'aboutit, après avoir contacté le vendeur par écrit (un simple courriel suffit), vous pourrez saisir le médiateur de la consommation dont dépend le professionnel. Ses coordonnées doivent figurer sur le site du cybermarchand. À défaut d'accord, votre dernier

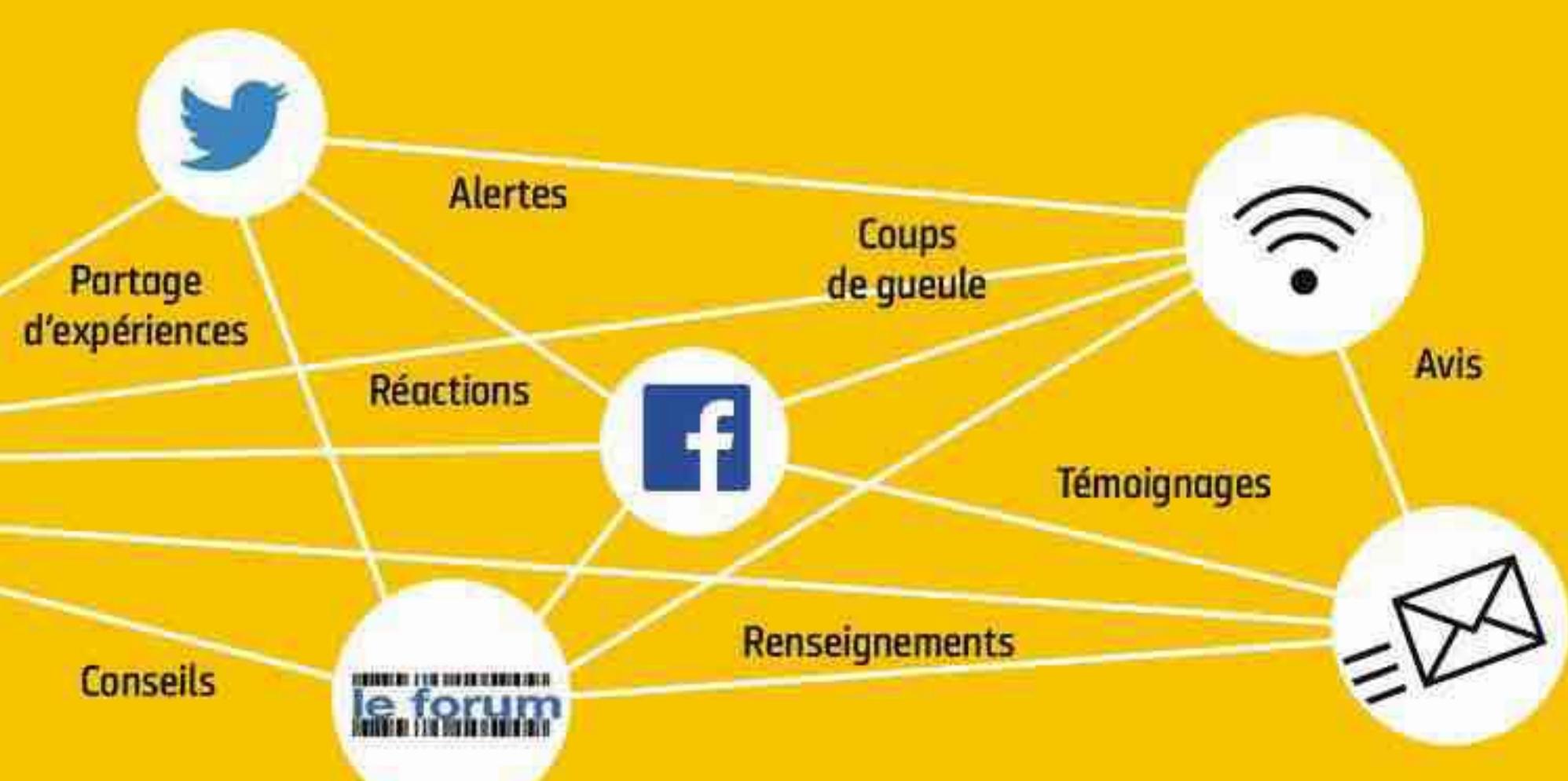
recours passe par la case tribunal. À noter : si le retard de livraison vous a causé un préjudice, vous pourrez, en supplément, réclamer des dommages et intérêts au marchand. Enfin, si le site est domicilié dans un autre pays de l'Union européenne, vous pouvez demander l'intervention du Centre européen des consommateurs (www.europe-consommateurs.eu). Il peut aider à trouver une solution amiable. •

LAURENCE OLLIVIER,  
AVEC LE SERVICE JURIDIQUE

### À retenir

- En l'absence de livraison à la date ou dans le délai convenu ou, à défaut, plus de trente jours après avoir passé votre commande, mettez en demeure le vendeur de vous livrer dans un délai supplémentaire raisonnable (quinze jours, par exemple).
- Si aucune livraison n'est intervenue à l'issue de cette période, vous pouvez annuler le contrat de vente par écrit.
- Le vendeur doit vous rembourser toutes les sommes versées au plus tard dans les quatorze jours suivant la réception de votre courrier d'annulation.
- Si le professionnel ne s'exécute pas dans les temps, les sommes dues peuvent être majorées jusqu'à 50 %.

# RÉSEAU 60



## À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com) ou une association de consommateurs (adresses page 48).

### Double peine

Stéphanie Grevet/29 Quimper

### Rendez-nous nos guichets !

Les horaires d'ouverture des guichets SNCF sont de plus en plus restreints. À Quimper, il n'y a plus aucun guichet ouvert le matin quand je prends le train et le soir quand je rentre. Il en est de même à Auray où je travaille. Le seul moment où je peux acheter un billet reste quand je prends le train de 16 h 45. Mais finir aussi tôt n'est pas toujours possible et la file d'attente est souvent longue ! La SNCF et la région Bretagne me répondent que des bornes automatiques sont à disposition. [...] Déjà, il faut qu'elles fonctionnent ; puis il faut avoir une carte bleue... Dans certaines petites gares, il n'y en a même pas. Le contrôleur est obligé de faire payer le tarif à bord, plus cher, à ceux qui n'ont pas pu prendre un billet, car il ne peut plus faire le tarif guichet. C'est la double peine pour les habitants des petites communes.

**Vous n'êtes pas redevable** Nicolas Chaffon, par courriel

### Un ordinateur n'est pas une télé

Est-on obligé de s'acquitter de la redevance télévisuelle quand on ne dispose pas de téléviseur, mais qu'on a un ordinateur et un fournisseur d'accès à Internet dont l'abonnement comprend l'accès à la télévision ? Mon fournisseur ne propose aucune offre qui ne donne pas accès à la télévision. On se retrouve, de facto, dans l'obligation d'avoir ledit accès, même si on n'en a pas besoin.



#### LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

La loi n'impose pas, pour le moment, de redevance si vous ne possédez pas de téléviseur. Un ordinateur n'est pas assimilé à un téléviseur. De même, si vous avez souscrit un abonnement Internet avec une box qui inclut l'accès aux programmes de télévision, vous payerez la redevance seulement si vous avez un téléviseur ou un équipement assimilé (par exemple, un lecteur ou lecteur-enregistreur de DVD ou un vidéoprojecteur équipés d'un tuner s'ils sont associés à un écran).

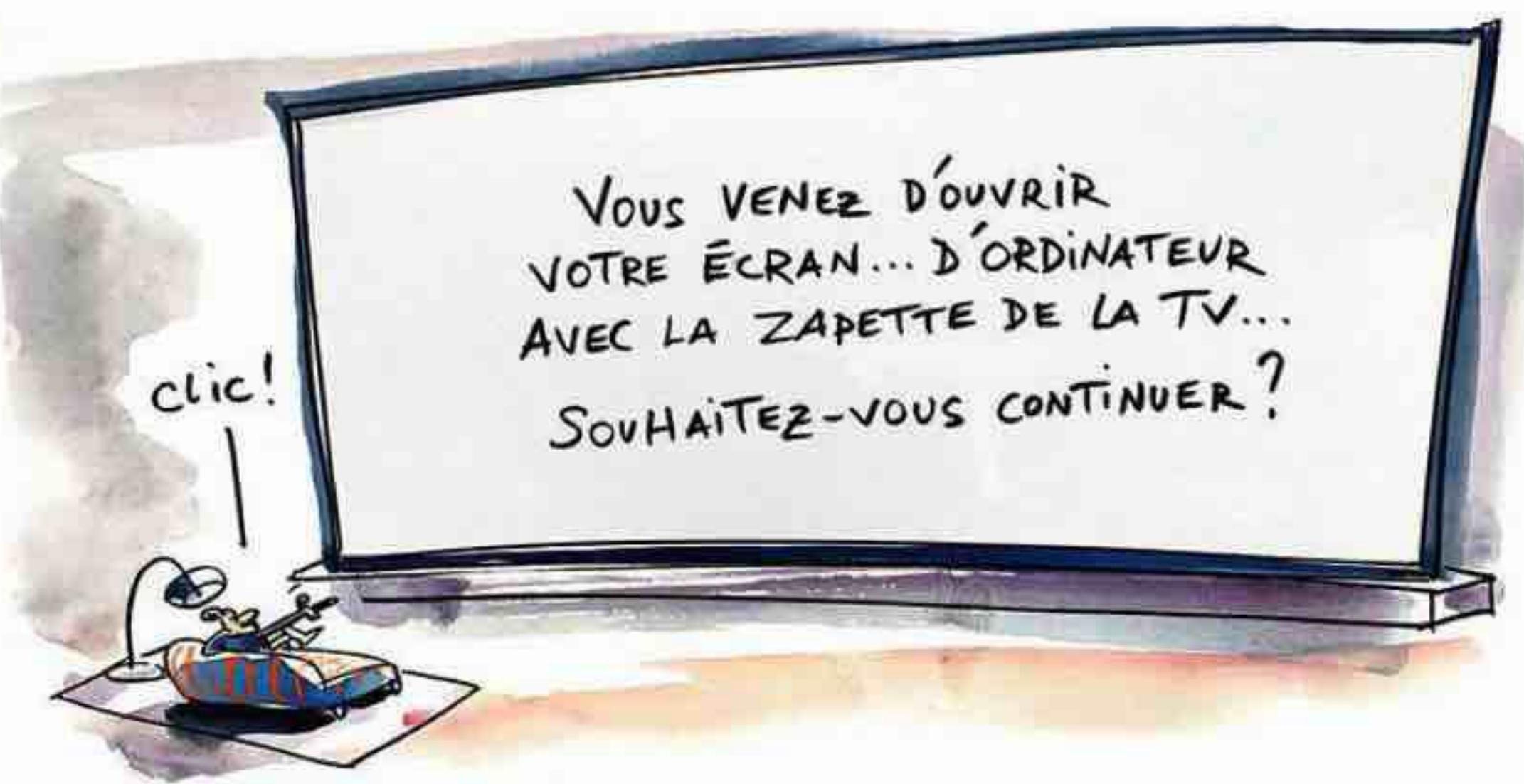


ILLUSTRATION : CHRISTIAN ANTONELLI / ISTOCK

METTEZ-MOI DONC  
LES RILLETTES DANS  
LE BOCAL DU POISSON ROUGE



### Antigaspi

Jennifer B., par courriel

## Mon hyper me met-il en boîte ?

Je viens de faire mes courses dans mon hypermarché Leclerc et ils m'ont refusé mes contenants en verre pour la charcuterie. Pourtant, avant, je les utilisais chaque semaine. Ils me disent qu'ils n'ont plus le droit pour des raisons d'hygiène. Est-ce vrai ?



### LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Aucun texte n'interdit de recourir à ses propres contenants pour acheter des denrées vendues à la coupe ou au détail. Du côté des commerçants, aucune loi ne leur impose d'accepter. C'est donc à leur libre appréciation. E.Leclerc est dans son droit de refuser. Carrefour accepte officiellement les contenants des clients depuis mars 2019. Mais il a fixé des règles : « Pour votre sécurité, vos contenants seront vérifiés et nous nous réservons le droit de refuser ceux qui ne seraient pas propres, secs ou adaptés », explique l'enseigne. Le projet de loi antigaspillage (encore en discussion à l'heure où nous bouclons ce numéro) devrait permettre d'encadrer les choses en ce sens : il envisage d'autoriser le consommateur à être servi « dans un contenant apporté par ses soins, dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté à la nature du produit acheté ». Le commerçant pourrait cependant refuser de le servir mais uniquement si le contenant proposé était sale ou inadapté.

### Une sacrée addition

Olivier M./76 Franqueville-Saint-Pierre

## Une collation légère mais chargée

Sur un vol Air France, j'ai eu droit à une collation : un tout petit sandwich, un quartier de pomme et un petit carré aux amandes, le tout sous plastique. En lisant les étiquettes : 16 additifs chimiques dont 13 rien que pour le sandwich !

À petite dose Baptiste G., par courriel

## Mon déboucheur me donne des vapeurs

J'ai utilisé un produit sous forme de gel pour déboucher les canalisations. Je voulais savoir s'il y avait un risque après utilisation : le produit ne dégage-t-il pas des émanations toxiques en contact avec la vapeur d'eau générée par l'eau très chaude de la douche ? Comme il s'agit d'un liquide épais, il ne doit pas se mélanger à l'eau et est sans doute prévu pour circuler dans des eaux très chaudes. Mais j'ai besoin d'être rassuré à ce sujet.



### LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR

Ces produits sont en général composés de soude caustique (hydroxyde de sodium) ou d'hydroxyde de potassium, de tensioactifs, voire de parfums et peuvent contenir de l'hypochlorite de sodium. Le fait que le produit soit épais permet qu'il colle bien aux surfaces et que le temps de contact soit suffisant pour être efficace. Il peut aussi mousser. L'eau chaude utilisée aura un effet catalyseur et favorisera l'efficacité. Cependant, il faut éviter l'eau bouillante ! En effet, elle risque de

dégager des substances irritantes, surtout si le produit contient de l'hypochlorite de sodium ou toute autre substance chlorée. Les vapeurs chlorées sont très irritantes pour les bronches. Une fois votre canalisation débouchée, il n'y a aucun risque pour la santé : ces substances sont très solubles dans l'eau et partent dans les évacuations. Ne prenez votre douche qu'une fois les canalisations débouchées et bien rincées. De façon générale, attention à ces produits, ils sont polluants et très irritants ; évitez tout contact cutané.

Tout ça en douce ! Colette G., par courriel

## Les poivrons tricolores passent au bicolore



Dans beaucoup de supermarchés, les poivrons sont présentés dans un sachet transparent à 0,99 € : un rouge, un jaune, un vert... Parfait, pour ce que j'en fais. Hier, en toute confiance, je prends un sachet sans contrôler. C'est en voulant l'utiliser que je m'aperçois qu'il n'y a plus que deux poivrons... soit une augmentation "en douce" de plus de 30 % ! Un peu comme les grands pots de fromage blanc qui sont passés - depuis quelque temps déjà - de 1 kg à 850 g... Tous s'y sont mis, en augmentant même de quelques centimes.

**Ça vous tient à cœur**

Catherine Le Drougmaguet/22 Lannion

**Il n'y a pas que les plaques à induction**

On m'a posé un pacemaker en me prévenant de ne pas utiliser les plaques de cuisson à induction, c'est d'ailleurs indiqué dans le fascicule reçu lors de cette intervention. Mais qu'en est-il de tous les autres appareils dotés de l'induction (robots-cuiseurs notamment) ? Sont-ils également dangereux ou non ? De plus, je ne crois pas que les fabricants d'électroménager ou autres soient tenus de faire figurer une mise en garde sur leurs notices ou emballages.

**LA RÉPONSE DE L'INGÉNIER**

Les stimulateurs cardiaques sont théoriquement protégés de la majorité des interférences électromagnétiques grâce à leur boîtier. De ce fait, les appareils électroménagers courants (TV, lecteur DVD, four à micro-ondes, etc.), s'ils sont

en bon état de marche, ne font pas courir de risques particuliers aux patients. Mais les pacemakers ne sont pas à l'abri de toutes les perturbations. Ainsi, il est recommandé, comme vous le rappelez, d'éviter de s'approcher à moins de 50 cm d'une plaque à induction en



fonctionnement. Les fabricants de robots-cuiseurs utilisant l'induction alertent généralement dans leur mode d'emploi sur la nécessité de demander l'avis de son médecin ou du fabricant du stimulateur

cardiaque avant toute utilisation. Chaque stimulateur ayant ses propres spécificités, il est en effet important de les connaître. Interrogez votre médecin, le fabricant ou le centre implanteur.

**Destruction** Michel Joris/33 Mérignac**Les médicaments, un produit pas comme les autres**

J'ai rapporté une boîte de médicaments intacte à la pharmacie. Il m'a été indiqué que cette boîte neuve était vouée à la destruction, qu'il n'y avait aucune utilisation ultérieure autorisée. Pourtant la loi antigaspillage en cours de discussion prévoit d'interdire la destruction des produits neufs invendus.

**LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION**

Les médicaments qu'on rapporte à la pharmacie, même lorsque les boîtes n'ont pas été entamées, sont envoyés à la destruction pour des raisons de sécurité. Avant 2008, l'organisme de collecte des médicaments, Cyclamed, organisait le recyclage des médicaments non utilisés. Ceux-ci étaient récupérés par des associations humanitaires et expédiés pour la plupart dans les pays en manque de médicaments. Mais cette

démarche se heurtait à de nombreuses difficultés et engendrait trop de risques. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) de 2005 pointait notamment des problèmes de conservation et de qualité, des problèmes de traçabilité (nombreuses fraudes observées), une inadéquation entre les spécialités envoyées dans certains pays et les besoins locaux... Il a donc été décidé d'interdire « toute distribution et toute mise à disposition des médicaments non utilisés » (article L. 4211-2 du code de la santé publique). Tous les médicaments rapportés en pharmacie et traités par Cyclamed, qu'ils soient ou non périmés ou entamés, font désormais l'objet d'une incinération, méthode jugée la plus sûre actuellement pour limiter la contamination de l'environnement. Pour limiter ce gâchis, prenez les médicaments prescrits au fil de vos besoins sans constituer de stock !

**Trop tard !**

Nathalie Gicquel/29 Concarneau

**Téléshopping n'a pas de limites**

Une société de recouvrement me réclame le paiement d'une facture de Téléshopping de 2013, soit six ans après ! Est-ce possible ? À l'époque le prélèvement n'a pas pu être fait en raison d'un problème de fonctionnement du côté de Téléshopping.

**LA RÉPONSE DE LA JURISTE**

Vous avez le droit d'invoquer le délai de prescription pour refuser de payer cette facture. En effet, l'article L. 218-2 du code de la consommation précise que « l'action des professionnels, pour les biens ou les services qu'ils fournissent aux consommateurs, se prescrit par deux ans ». Il appartient au professionnel d'établir que vous êtes toujours créancière et qu'il est bien dans le délai légal pour recouvrir la créance, ce qui ne semble pas être le cas ici.

« » Jusqu'à quand ? Jacline, par courriel

## On ne peut pas vous opposer votre manque d'emballement

Lors de l'achat d'un appareil, il est demandé au client de conserver l'emballage afin que la garantie puisse fonctionner. À moins d'accepter d'encombrer sa maison de cartons inutiles et nombreux, nos appareils ne seraient donc plus garantis. Comment cela peut être possible ?

### 60 LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Le vendeur ne peut pas vous refuser la garantie – qu'il s'agisse de la garantie commerciale ou de la garantie légale – sur ce seul motif. Une clause qui conditionne l'application de la garantie au retour de l'appareil ou du produit dans son emballage d'origine pourrait être considérée comme abusive par le juge. La Commission des clauses abusives s'est déjà exprimée en ce sens dans

sa recommandation du 24 mai 2007 pour ce qui concerne l'exercice de la garantie légale de conformité. S'il est, en effet conseillé d'utiliser l'emballage d'origine pour les produits fragiles, parce qu'il est adapté à leur protection, le vendeur ne peut refuser sa garantie uniquement parce que l'emballage d'origine est détérioré ou manquant. Si vous êtes confronté à un refus de garantie sur ce motif, saisissez les services de la Répression des fraudes.

« » Adèle G./75 Paris  
Le post du mois

## Le prix de la tirette

Pour réparer une trousse à 3,50 € dont la tirette de la fermeture éclair est cassée, il faut débourser 8,20 € chez Monoprix. Ne faudrait-il pas instaurer un prix plafond ou une TVA à 0 % pour tout ce qui permet de recycler ou réparer des objets ?

T'ES ENCORE  
SORTI SANS TON  
ÉTUI !



« » Au feu ! Kevin S., par courriel

## Protégez votre e-cigarette

Une batterie de cigarette électronique a explosé dans ma poche et m'a brûlé au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés avec un arrêt de travail de trois semaines. Que faire ?

### 60 LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Ces dernières années, plusieurs utilisateurs ont, comme vous, été victimes de l'explosion de leur batterie de cigarette électronique dans leur poche. Il est fortement déconseillé de transporter ces batteries sans étui de protection, notamment lorsqu'elles sont dans une poche de vêtement ou un sac. Les pièces métalliques (clés, pièces de monnaie, etc.) peuvent créer un arc électrique lorsqu'elles entrent en contact avec les deux pôles de la batterie. Ce qui provoque un

court-circuit et le dégazage du lithium. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) recommande de toujours utiliser un étui isolant lorsqu'on transporte ses batteries ou lorsqu'on les stocke. Dans votre cas, vous pouvez alerter les services de la Répression des fraudes de votre département (celui où a eu lieu l'accident) et envoyer un courrier recommandé avec avis de réception au fabricant de votre cigarette afin qu'il vérifie un possible défaut sur la batterie.

- Vous recherchez des conseils.
- Vous avez subi un préjudice.
- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous souhaitez réagir à un article.
- Ça vous choque, ça vous agace.
- Vous voulez lancer une alerte.

60 millions de consommateurs

Devenez consom'acteur: racontez-vous, écrivez-nous !

18-24, rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15 **OU** [redactionweb@inc60.fr](mailto:redactionweb@inc60.fr)



## LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

# La pension complète, ça vient ?

Mes pipits, je vous l'ai déjà dit, je suis divorcée, j'ai deux enfants dont le papa ne verse pas de pension alimentaire. J'avais promis d'aborder le sujet avec vous, pour que cette douloureuse situation soit un peu éclairée par ma petite lanterne.

D'abord, une chose : quand on ne vous verse plus la pension décidée par un juge, il faut une sacrée dose de patience et de courage pour la récupérer. Personnellement, je n'ai pas voulu faire appel à la caisse d'allocations familiales – la CAF –, je sais qu'il n'y a pas beaucoup d'agents pour traiter les dossiers, que les procédures sont longues et ne donnent pas toujours de résultats. Mais ça pourrait changer cette année, je vais vous dire pourquoi à la fin. Comme de nombreuses mères de famille, je suis face à un ex qui fait tout pour éviter de payer. Au début, j'ai sollicité un huissier pour récupérer la pension non payée. Une saisie sur son salaire a été mise en place, jusqu'à ce qu'il ne soit plus solvable. Il a négocié un licenciement amiable, a refait sa vie, et je ne sais pas exactement où il en est, mais il ne veut plus payer.

Je me suis renseignée auprès d'une association familiale. Sachez qu'il existe une agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire, l'Aripa, depuis 2017, mais là encore les délais de traitement sont décourageants. L'agence prend trois semaines pour consulter votre dossier, envoie un courrier recommandé à Monsieur, qui, naturellement, ne récupère, en général, jamais le courrier. Et quand il le retrouve, il faut ensuite endurer le temps de réaction de la CAF pour qu'elle reverse le paiement. C'est long, trop long. Mais au moins, le père de mes enfants n'a pas disparu.

Car il existe des situations terribles, pour les enfants d'abord, c'est quand monsieur s'est carapaté on ne sait où. J'ai une amie qui a réussi à retrouver la trace de son ex-mari en Suisse. Comme les huissiers français ne peuvent pas intervenir à l'étranger, elle a dû faire appel au service de recouvrement du pays. Elle a fini par gagner, ils ont fait une saisie sur salaire.

Y a un autre truc qui n'est pas cool, c'est que même quand elles savent où il est, certaines craignent des représailles. Un parent qui ne remplit pas ses obligations envers son ou ses enfants est souvent motivé par la vengeance contre l'autre parent... Faut bien comprendre que ces femmes sont tellement seules et en galère avec leurs enfants, que c'est si compliqué et long de faire valoir ses droits qu'elles finissent par laisser tomber.

Mais renoncer à 170 € en moyenne par enfant et par mois, ce n'est pas rien ! Sur un million de parents concernés par la pension, 30 % ne la perçoivent pas.

Ça va un peu changer cette année, je vous l'ai dit, puisque le parent créancier pourra demander directement à la CAF d'aller ponctionner le salaire du parent défaillant, ou son compte bancaire, pour récupérer la pension due. C'est un progrès, faut en profiter ! D'autant qu'en cas de non-paiement, l'agence de recouvrement (l'Aripa) verse 115 € par mois et par enfant en attendant. Faut vraiment que ça se sache, je compte sur vous, mes étourneaux. •

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, 18-24 rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15. Par courriel : [redactionweb@inc60.fr](mailto:redactionweb@inc60.fr)

## 60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL



### C'est explosif

Les batteries de e-cigarettes ne sont pas sans danger. Des cas d'explosion ont été signalés. Quand on les emporte avec soi, certaines précautions s'imposent. (p. 73)



### La mauvaise idée

À trop vouloir améliorer le confort de bébé pendant son sommeil, on achète, parfois, du matériel suspecté de favoriser la mort inattendue du nourrisson.

(p. 50)



### Du bon, du bio

Longueur en bouche, caractère fruité et épicé... Les bordeaux bio rouges sont à la hauteur, selon notre jury de dégustation : 12 sur 20 atteignent ou dépassent la note de 13/20. (p. 21)



### Le truc à connaître

Si votre mobile capte mal à votre domicile, pensez à activer les appels en Wi-Fi dans les paramètres de votre smartphone, s'il est compatible.

(p. 37)



### La mention spéciale

**14/20**

Anker Zolo Liberty

Ces écouteurs sans fil offrent une qualité audio satisfaisante et une autonomie record, tout en étant trois fois moins chers que les AirPods d'Apple. (p. 39)

### Le chiffre marquant

**15 substances**

parfumantes allergisantes ont été retrouvées, au total, dans les lessives que nous avons testées. La plus chargée en contient neuf à elle toute seule ! (p. 10)



### L'obligation

Beaucoup l'ignorent : rouler en trottinette électrique nécessite d'être assuré.

Il existe des contrats d'assurance spécifiques à partir d'environ 50 € par an.

(p. 62)

### L'absurdité

Une mousse au chocolat ou une île flottante sans blancs d'œufs dans la liste d'ingrédients : les desserts industriels n'ont pas fini de nous surprendre... (p. 19)



### La plaie

L'essor de la vente en vrac, particulièrement des fruits secs ou de la farine bio, profite aux mites alimentaires, qui adorent s'y multiplier. (p. 28)

**Prochain numéro le 27 février**

# Ne manquez pas notre hors-série

**60 millions**  
de consommateurs

*Nouveautés 2020*

**PROFITEREZ-VOUS  
DE LA BAISSE ?**

**HORS-SÉRIE SPÉCIAL  
IMPÔTS**

*Salariés,  
indépendants,  
retraités,  
épargnants...*

**Ne payez pas  
un euro de trop !**



*Dons, frais, travaux, épargne...*

**ALLÉGER L'ADDITION,  
C'EST POSSIBLE !**

6,90 € INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

FEVRIER-MARS 2020 - N° 202  
[www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

M 01378 - 556 - F: 4,80 € - RD

Actuellement en kiosque et en version numérique  
sur [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com) et sur tablettes

